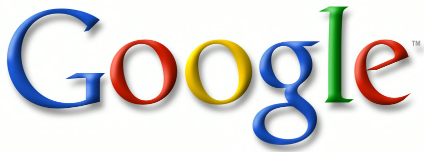


Mémoires

DE LA

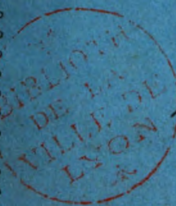
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE,

PUBLIÉS DANS SA PREMIÈRE ANNÉE DE 1840 A 1841.

TOME PREMIER.





VERSAILLES,

IMPRIMERIE DE MONTALANT-BOUGLEUX.

1841

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE.

Mémoires

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE,

PUBLIÉS DANS SA PREMIÈRE ANNÉE DE 1840 A 1841.

TOME PREMIER.



VERSAILLES,

IMPRIMERIE DE MONTALANT-BOUGLEUX,
AVENUE DE SCEAUX, 4.

1841

1

RAPPORT

Fait le 22 Mars 1840,

SUR LES AVANTAGES QUI POURRAIENT RÉSULTER DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

Du département de Seine-et-Oise, séant à Versailles;

Par une Commission, composée de MM. BERTIN, DEMANCHE, DUVAL, Fr. PHILIPPAR, et DESCHIENS, Rapporteur, qui avait été nommée dans la réunion du premier Avril, pour donner son avis sur l'opportunité de la création d'une Société horticole.

Indocti discant et ament meminisse periti.

MESSIEURS,

LE besoin de seconder les efforts de l'Horticulture dans une contrée où la nature répond si libéralement à nos soins, s'est fait généralement sentir et a été depuis long-temps apprécié.

La Société d'Agriculture de notre département et le Conseil municipal de Versailles lui ont donné des encouragements; une exposition publique a fait pressentir tous les avantages qu'il est possible de tirer d'une branche d'industrie *notre principale richesse*, et dont les produits sont aussi agréables qu'ils sont utiles.

Ces premières tentatives devaient nécessairement nous conduire à examiner si, à Versailles comme ailleurs, une association spéciale et permanente n'est pas appelée à remplir nos vœux et à réaliser nos espérances.

Un appel vous a été fait, et, dans une première réunion, vous avez chargé une Commission « de recueillir « tous les renseignements désirables pour vous éclairer « sur les moyens de maintenir des expositions, soit par « une souscription volontaire, déterminée ou indéterminée, soit par une association constituée; et, dans le « premier cas, d'indiquer le montant des dépenses; dans « le second, de proposer les bases d'une association. »

Pour remplir vos vœux avec exactitude, nous devons examiner d'abord si une souscription pour assurer deux expositions chaque année remplirait suffisamment le but.

Une simple souscription serait ou ne serait pas remplie; elle produirait peut-être quelques résultats pour une première, ou, si l'on veut, pour une seconde exposition; mais l'avenir ne serait point assuré, les cotisations varieraient à chaque fois par l'abandon inévitable de beaucoup de souscripteurs qui n'auraient pas un intérêt direct; et, ce qui serait plus regrettable, la science n'aurait, pour ainsi dire, rien à gagner.

Une organisation réelle et durable, où tout est fixe et déterminé, a paru incomparablement préférable sous tous les rapports.

Ainsi, en admettant les expositions *comme condition essentielle*, nous croirions rester beaucoup en deçà du but si nous nous bornions à ce moyen, et si nous ne cherchions pas à le *féconder* par l'étude et la propagation des bonnes théories et des bonnes pratiques. Les expositions font *connaître* les produits; les études préliminaires bien entendues les font *décupler*.

Nous abordons, sans autre discussion sur ce premier point, la question de savoir si nous devons nous constituer en Société d'Horticulture du département de Seine-et-Oise, parce que l'examen de cette question vous convaincra de plus en plus que de simples expositions par souscription ne satisferaient pas aux besoins de notre époque.

La culture des jardins, malgré ses succès chez les anciens et dans le siècle qui a précédé le nôtre, était restée dans des limites qui permettaient de ne la considérer que comme une dépendance absolue de la science agricole. Elle est devenue l'égale, la sœur de l'Agriculture, et le nom qu'elle a conquis, l'Horticulture, fait assez comprendre qu'elle doit voler de ses propres ailes, et que, sans se séparer de son aînée, elle peut donner à part ses utiles leçons.

L'Horticulture, telle que nous l'entendons aujourd'hui, n'est pas l'art du *simple* jardinier; c'est une véritable science, c'est une science qui exige des études réelles et variées, soit par la multiplicité et l'étendue de ses ramifications, soit par la variété et l'utilité ou l'agrément de ses produits. Elle embrasse, dans l'ensemble de ses travaux, la culture des arbres en pépinière, celle des vergers ou des arbres fruitiers, des jardins potagers, des arbres, arbustes et des fleurs propres à orner les jardins, les orangeries et les serres; enfin celle des plantes utiles aux arts, à la médecine, à l'économie domestique et à une partie de notre économie rurale.

Tous les éléments que nous venons d'énumérer comprennent des divisions et subdivisions, dont chacune exige des soins et des études relatives.

La France, par sa position géographique, par la diversité des climats qu'elle présente dans ses différentes

régions, par la nature et les expositions variées de son sol, semble être appelée à devenir la terre classique de l'Horticulture; elle ne pouvait rester indifférente aux progrès de la science.

Depuis un assez grand nombre d'années, quelques parties de l'art horticole sont exploitées avec succès parmi nous. Les pépinières, les arbres fruitiers, les jardins maraîchers y sont l'objet d'une culture soignée; la multiplication des plantes d'agrément y a pris une grande extension, et leur culture y fait des progrès sensibles, grâce aux soins intelligents de nos pépiniéristes-horticulteurs.

Cependant, que nous sommes encore loin du point où nous pouvons espérer d'arriver! combien de précieuses variétés de fruits, de légumes de toute espèce n'attendent, pour éclore et pour enrichir nos jardins de produits nouveaux, que des essais judicieux et persévérants! combien d'arbres et d'arbrisseaux étrangers encore inconnus! combien de plantes de serre, d'orangerie et de pleine terre encore à conquérir ou à naturaliser sur le sol de la France! combien de bonnes méthodes et de pratiques nouvelles sont à propager! combien de théories récentes à appliquer avec réserve, en combattant celles qui ne sont que futiles ou hasardées! combien d'aveugles routines à combattre et à remplacer par des pratiques avouées par la théorie et par l'expérience!

Pour obtenir ces résultats désirables, et amener l'art de l'Horticulture au degré de perfectionnement dont il est susceptible, les travaux *isolés* des pépiniéristes, des jardiniers et des amateurs, quelques peines qu'ils se donnent, sont désormais insuffisants. Au point où cet art est maintenant parvenu, il a besoin, pour ne pas rester stationnaire, du concours et des efforts de toutes les per-

sonnes qui cultivent ses diverses branches avec un zèle plus ou moins éclairé. Il faut, dans chaque pays, un centre commun où aboutissent et d'où se propagent les méthodes perfectionnées de culture, les nouvelles découvertes et les produits améliorés dont il s'enrichit journellement. En un mot, l'Horticulture a réclamé, depuis assez long-temps, comme toutes les autres sciences pratiques fondées sur les observations et les expériences multipliées, l'établissement de sociétés spéciales, exclusivement consacrées à leur perfectionnement.

Des Sociétés de ce genre ont été établies dans plusieurs villes de l'Europe, de l'Amérique, et jusque dans les établissements anglais des Indes-Orientales. C'est particulièrement en Angleterre, en Hollande et en Belgique qu'elles ont pris racine et recueilli les fruits de leurs utiles travaux. Citons les villes de New-Yorck, Londres, Pétersbourg, Bruxelles, Gand, Harlem, Louvain, Bruges, Courtray, etc.

La France ne pouvait manquer d'imiter ces exemples. Une fois l'impulsion donnée, non seulement Paris et les principales villes, mais beaucoup d'autres du troisième et du quatrième ordre, ont vu naître dans leur sein des Sociétés d'Horticulture; il en existe même dans notre département. Toutes s'applaudissent de leurs efforts, toutes concourent à l'envi à enrichir les contrées où elles sont établies de végétaux, de fleurs et de fruits nouveaux et précieux qui deviennent un objet d'industrie commerciale souvent très productif.

Versailles, le département dont il est le chef-lieu, resteront-ils en arrière?

Nous répondrons, en répétant ce que nous avons dit ailleurs :

« L'Horticulture doit briller un jour de tout son éclat

dans un pays qui déjà en retire de très grands avantages et de très grands produits. On ne sait pas assez que la terre que nous foulons est la terre promise pour les amateurs des belles productions végétales. C'est à Versailles et dans ses environs, c'est sur son sol et sous son atmosphère privilégiée que naissent avec plus de facilité, et croissent avec plus de développement et de vigueur, les arbres, arbustes et plantes qui sont le principal ornement des jardins. Nos serres, avec les moindres soins, présentent l'aspect le plus riche et le plus brillant. Nos marais sont essentiellement productifs, et fournissent avec abondance aux marchés de Paris. Nos pépiniéristes font le seul commerce réel que nous possédions. Ils alimentent les marchands de Paris ; et c'est en grande partie par leur intermédiaire que les marchés aux fleurs de la Capitale sont si élégamment et si abondamment pourvus. Les horticulteurs commerçants de Paris, qui ne peuvent pas, à beaucoup près, obtenir les mêmes résultats que ceux de Versailles, viennent enlever ici, dans les mois de décembre, janvier et février, les belles plantes qui annoncent d'abondantes floraisons ; ils les placent dans leurs serres jusqu'à l'épanouissement, et les produisent ensuite, dans tout leur éclat, dans toute leur parure, au sein de leurs établissements et sur les marchés aux fleurs. Nos pépiniéristes font, en outre, des envois innombrables dans les départements de la France, plusieurs à l'étranger. Ils comprennent aujourd'hui ce que doivent être les pépinières à fruits dans notre département ; ils greffent eux-mêmes ou font greffer sous leurs yeux et sur leur terrain ; ils ont soin sur-tout de n'enter qu'un sujet très sain sur un sujet bien portant et vigoureux ; ils comprennent ces préceptes si simples et si sûrs à l'aide desquels on reconnaît le véritable état de

santé des sujets et des branches qui doivent fournir ou recevoir la greffe, et alors ils ne propagent plus, comme on l'a fait si long-temps, même dans les pépinières les plus en vogue, ces maladies qui ont fait de la plupart de nos arbres fruitiers des avortons dont l'enfance rachitique les conduit à une précoce vieillesse. »

Que sera-ce, Messieurs, quand nous serons à même de déraciner beaucoup d'autres anciennes habitudes vicieuses, de propager des découvertes nouvelles, d'enseigner des moyens encore peu connus, de faire mieux avec moins de dépense, et d'embrasser toutes les parties de la science dans un département qui, relativement à l'Horticulture, est tout disposé à suivre la voie du progrès dans laquelle il est entré par la seule influence de sa position?

Deux objections ont été soulevées contre l'établissement d'une Société d'Horticulture à Versailles; nous devons les examiner.

La première a été présentée par des personnes qui craignent des actes et des distinctions dont elles ont eu à se plaindre ailleurs.

Nous les avons rassurées en leur disant :

« Nous avons déploré comme vous les abus dont vous « avez conservé le souvenir.

« Ici vous n'avez rien à craindre de semblable, d'abord « parce que vous nous verrez constamment opposés à « tout système d'envahissement et de domination; en- « suite, parce que vous reconnaîtrez, dans notre projet « de Réglement, que nous avons pris toutes les précau- « tions possibles pour que l'esprit de confraternité et de « tendance à l'intérêt de tous soit exactement maintenu. »

Ainsi, nous vous proposons, avant de nommer vos fonctionnaires, de discuter notre projet de Réglement, et

de nommer ces fonctionnaires en assemblée générale aussi nombreuse que possible.

Nous demandons que les fonctionnaires rentrent souvent dans le sein de la Société, et ne soient rééligibles qu'après un intervalle déterminé.

Nous ne reconnaissons pas de fonctionnaires perpétuels; mais pour ceux dont la réélection immédiate peut être utile au besoin du service, nous admettons cette réélection à une condition qui nous garantira qu'ils continuent de mériter notre confiance.

Nous faisons nommer toutes les Commissions au scrutin, à la pluralité relative des suffrages.

Nous demandons qu'aucune dépense, aucune impression ne soit votée qu'après avoir été soumise à l'examen d'une Commission administrative.

Nous croyons qu'une fois le Réglement arrêté, il ne faut permettre de le modifier que dans des cas d'absolue nécessité et qu'après un sévère examen.

Nous ne proposons pas de publication mensuelle sous le titre de journal. Nous avons reconnu qu'une telle publication est souvent aussi stérile que dispendieuse, et donne lieu à des prétentions, à des préférences et à des rivalités qui tendent à troubler l'union que nous voulons toujours conserver.

Nous vous proposons seulement une publication à la fin de chaque année, qui contiendra le résumé de vos travaux et les notices auxquelles la Société, après des épreuves que nous indiquons, aura jugé utile de donner de la publicité, sans qu'on puisse insérer des choses étrangères à l'Horticulture.

Nous n'admettons de publications particulières que dans les cas d'urgence, et lorsqu'après les épreuves ordinaires, la Société les aura jugées indispensables.

Enfin, nous prenons d'autres précautions que vous serez à même d'apprécier, lorsque vous discuterez notre projet de Réglement.

La seconde objection est celle-ci :

« Il existe à Versailles une Société d'Agriculture et « des Arts. L'Agriculture comprend l'Horticulture, et « cette partie n'a point été négligée par la Société « d'Agriculture qui l'a fait explorer et lui a décerné des « récompenses dans sa dernière séance publique. Pour- « quoi diviser des hommes qui doivent s'occuper des « mêmes choses? Ne craignez-vous pas de faire naître ces « rivalités contre lesquelles vous prétendez nous mettre « en garde? Les Horticulteurs praticiens ne peuvent-ils « pas se présenter à la Société d'Agriculture? Ne sont- « ils pas assurés d'y être accueillis et favorablement « écoutés? »

Les faits seuls répondent à cette seconde objection.

Sans doute les Sociétés d'Agriculture, principalement celle du département de Seine-et-Oise, ont fait des efforts en faveur de l'Horticulture! Nous aimons à leur rendre ce témoignage, et à leur adresser ici publiquement l'expression de notre reconnaissance. Mais ce sont leurs efforts mêmes qui ont prouvé leur impuissance actuelle à suivre les progrès de l'Horticulture, lorsqu'elles doivent, *avant tout*, leurs soins et leurs études à l'Agriculture proprement dite, lorsque l'Horticulture seule, au point où elle est parvenue, doit absorber tous les instants d'une Société spéciale.

Partout des Sociétés d'Horticulture ont été créées à côté des Sociétés d'Agriculture. Il y a plus, la division en deux Sociétés distinctes, a été provoquée par les Sociétés d'Agriculture elles-mêmes, bien convaincues que leurs travaux ordinaires, presque exclusivement relatifs

aux expériences, aux découvertes nouvelles qui intéressent la grande culture, ne pouvaient désormais suffire aux immenses détails qui sont *devenus* l'ame de la science horticulturale.

Pénétrés de cette vérité, nous avions demandé à la Société d'Agriculture du département de Seine-et-Oise, de créer une section d'Horticulture dans son sein. On nous a répondu : « Nous ne pouvons pas créer des sections « dans notre Société, parce que bientôt on nous en de- « manderait pour chaque branche importante de l'Agri- « culture.

« Faites comme ailleurs, ajoutait-on : fondez à Ver- « sailles une Société d'Horticulture; votre but sera « beaucoup mieux rempli, et la science horticulturale « recevra des développements plus réels. »

C'est ce conseil salutaire que nous suivons aujourd'hui.

Et, comment supposer que, *nous*, membres de cette même Société d'Agriculture, qui nous présentons en assez grand nombre au milieu de vous, venions avec des intentions hostiles contre une association à laquelle nous nous faisons gloire d'appartenir? Comment supposer que nous voudrions allumer un flambeau de discorde qui serait, pour notre pays, le tombeau de la science que nous chérissons tous, et dont nous voulons propager les principes et les résultats?

Qu'elles sont loin de nous ces sinistres pensées!

Nous venons, au contraire, vous demander qu'à Versailles comme dans toutes les villes un peu importantes de l'Europe, on reconnaisse que l'Horticulture a fait et est appelée à faire des progrès tels, qu'il y a nécessité de la traiter autrement que comme un simple accessoire de l'Agriculture.

Nous venons vous dire que deux Sociétés amies, et se prêtant au besoin de mutuels secours, peuvent et doivent exister à Versailles, et plutôt à Versailles que dans beaucoup d'autres pays, à cause de sa situation privilégiée.

Les Horticulteurs praticiens ne se sont pas présentés, et ne se présenteront pas à la Société d'Agriculture, malgré la certitude d'y obtenir l'accueil le plus fraternel; ils savent que cette Société doit consacrer presque tout son temps à la grande culture, et ils n'ont, eux, de moments libres à donner qu'à leur spécialité.

Une fois la division établie, les travaux ne sont pas les mêmes; la Société Agricole s'occupe de la culture en général, et l'autre se borne à ce qui concerne l'Horticulture. Cela n'empêche pas d'intéressants rapports en raison du contact entre les deux institutions qui émanent du même principe, et ces rapports sont tous de bienveillance et dans un intérêt commun.

Cela est si vrai que, partout, un grand nombre d'individus appartiennent aux deux Sociétés, et vont alternativement contribuer au succès de l'une et de l'autre.

S'il en était autrement les Sociétés d'Horticulture auraient-elles pris racine dans tous les pays connus, et par l'impulsion même des Sociétés d'Agriculture?

Que chacun se rassure donc, et contribue de tous ses moyens à une œuvre devenue nécessaire, si l'on veut que l'Horticulture procure à notre département tous les avantages qu'il est appelé à recueillir de ses progrès actuels et des chances incalculables de l'avenir.

En résumé, voici ce que nous attendons de l'établissement d'une Société d'Horticulture à Versailles.

Réunion d'hommes éclairés, ou qui veulent s'éclairer par la théorie et par la pratique, qui se communiquent

leurs idées, qui recueillent celles des autres, et qui facilitent les progrès d'une science utile autant qu'elle est aimable.

Une assemblée mensuelle où chacun peut apporter le produit de ses réflexions, de ses découvertes, de son expérience, et encore présenter ses productions ou ses acquisitions remarquables avec des observations analogues, où l'on entend des rapports sur les divers écrits qui sont adressés à la Société.

De là devront naître des réflexions qui feront remonter aux causes premières, et applanir les difficultés.

De là aussi, pour chacun, le désir d'apprendre ou de pousser plus loin ses connaissances.

De là, enfin, la préparation des expositions semestrielles qui doivent s'enrichir de toutes les indications données dans les séances qui les auront précédées.

Ce n'est pas tout.

Les réunions sont essentiellement utiles à la génération qui s'élève. Ceux qui se destinent à la culture des jardins par état ne peuvent pas, ne doivent pas rester dans l'ornière de la routine, à peine de perdre le fruit des travaux de leurs pères. Il faut qu'ils entrent nécessairement dans la nouvelle carrière qui s'ouvre devant eux, qu'ils apprennent à connaître l'organisation des plantes, leur culture et leurs propriétés, qu'ils étudient avec fruit la physiologie végétale, qu'ils acquièrent, dans le nouveau cours de botanique qui va s'ouvrir, la connaissance des éléments sur lesquels se fonde la véritable science horticulturale, et dont l'usage quadruple les moyens et les ressources des meilleurs praticiens.

Quelles ressources ne trouveront-ils pas dans une Société d'Horticulture, pour fortifier, pour développer

leurs premières connaissances acquises et pour en faire une juste application !

Nous ne craignons pas de dire qu'au point où le progrès est parvenu et où les études doivent le porter encore, ceux qui refuseraient l'instruction perdraient leur avenir, et que le temps n'est pas éloigné où le simple jardinier, pour se placer avantageusement, devra faire preuve d'études théoriques élémentaires qui, dans cette classe, comme dans toutes les autres, sont aujourd'hui reconnues indispensables pour arriver à la véritable pratique.

Sous un autre rapport, une Société d'Horticulture établie à Versailles doit inspirer à ceux qui ne connaissent pas les immenses richesses qu'ils foulent aux pieds, ou qui se bornent à de stériles jouissances, le désir de se procurer, suivant leurs moyens, des plaisirs purs, d'autant plus vifs, que chaque jour ils sont différents, et qu'ils augmentent en raison des progrès que l'on fait dans une étude qui paye au centuple le travail qu'elle exige.

Nous pourrions citer des villes qui, avant l'établissement de Sociétés d'Horticulture dans leur sein, comptaient à peine quelques amateurs, et qui abondent aujourd'hui en jardins de collections choisies.

Quelles ressources pour les jouissances privées et pour le commerce local, qui bientôt brise les barrières de son enceinte, et s'étend dans les contrées les plus éloignées !

Versailles, répétons-le sans cesse, est appelé plus que tout autre pays, à recueillir tant d'avantages; qu'au moins, au milieu de toutes les pénuries qui nous affligent, notre commerce d'Horticulture, toujours croissant, reçoive les impulsions et les encouragements dont il est digne !

Nos expositions devenues chaque année plus curieuses par les nouveautés qu'appelleront ou feront éclore nos études, compléteront le système et attireront les étrangers qui, voyant par eux-mêmes ce que nous pouvons produire, multiplieront leurs commandes avec d'autant plus d'empressement, que les prix de nos producteurs sont modérés, et en raison des grandes multiplications qu'ils obtiennent.

Permettez-nous, Messieurs, de vous arrêter, en finissant, sur un petit nombre de considérations morales.

Nous voudrions persuader à tous, qu'après les premiers éléments des connaissances humaines, l'étude de la nature qui nous procure nos aliments, nos remèdes et nos plaisirs, doit être le principal objet de leur instruction. Quelque versé que l'on soit dans les autres sciences, peut-on ignorer les plantes que nous foulons sous nos pas, celles qui produisent tant de sensations délicieuses ? Le chef-d'œuvre de nos artistes ne peut se comparer à l'organisation du plus petit être, et jamais nos tableaux et nos décorations artistiques n'égaleront l'éclat de la nature, lorsque les plantes étalent leurs couleurs aux rayons d'un beau jour !

Indépendamment de l'attrait de cette étude, elle entretient notre santé par un exercice salutaire ; elle adoucit les peines de la vie, elle aide à supporter l'injustice des hommes ; elle influe sur nos mœurs, en les conservant, en les rendant plus douces, plus simples et plus pures ; elle fait germer dans nos cœurs les semences des vertus, nous conduit à leur pratique, et nous procure, enfin, cette satisfaction de nous-mêmes, sans laquelle il n'est pas de bonheur !

Nous avons l'honneur de vous proposer de prendre une résolution portant, que vous vous constituez en So-

ciété d'Horticulture du département de Seine-et-Oise, sauf l'approbation de l'autorité supérieure;

Et, dans le cas où vous adopteriez notre proposition, d'entendre et de discuter le projet de Réglement contenant les bases de l'association.

A la suite de ce Rapport, l'assemblée s'est constituée en Société d'Horticulture du département de Seine-et-Oise, sauf l'approbation du gouvernement; elle a discuté et adopté le Réglement de l'association, et a nommé les fonctionnaires du bureau.

Vu et approuvé conforme :

Le Secrétaire provisoire,
FR. PHILIPPAR.

Le Président provisoire,
G. JESSÉ, aîné.

ALLOCUTION

FAITE

A LA PREMIÈRE SÉANCE RÉGLEMENTAIRE

De la Société d'Horticulture du département de Seine-et-Oise,

Le Mardi 7 Avril 1840,

PAR M. DEMANCHE,

PRÉSIDENT TITULAIRE.

Messieurs,

Réunis pour la première fois en exécution du réglement que vous avez adopté et dont la sanction est soumise à l'autorité supérieure, permettez-moi d'ouvrir la séance en ayant l'honneur de vous entretenir un instant.

Je commencerai, Messieurs, par vous faire connaître qu'à l'issue de notre réunion du 22 mars dernier, votre bureau s'est transporté immédiatement chez M. le Préfet et chez M. le Maire, pour leur annoncer la formation de la Société d'Horticulture du département de Seine-et-Oise, et réclamer leur protection et leur appui.

M. le Préfet n'était pas chez lui; mais le lendemain j'ai cru devoir m'y présenter au nom de la Société, comme son Président.

M. le Préfet, juste appréciateur des choses utiles, si bienveillant pour tout ce qui intéresse la prospérité du département dont l'administration lui est confiée, a bien voulu accorder sa protection à notre Société naissante; il a daigné accepter la présidence d'honneur que la Société lui offrait, et s'identifiant tout aussitôt aux intérêts d'une association qui s'est placée sous son patronage, il m'a promis de solliciter du ministre un secours de premier établissement.

Nous n'avons pas trouvé, Messieurs, moins de sympathie, moins de zèle de la part du premier magistrat de la cité : M. Remilly, maire et député, n'a pas voulu être seulement membre honoraire de la Société d'Horticulture, il a voulu s'inscrire au nombre des sociétaires-fondateurs, et nous devons tout espérer de son concours et de sa bienveillance pour tout ce qui touche aux intérêts de la ville et de ses administrés.

Nous chercherons donc, Messieurs, à nous rendre dignes de l'honorable protection de nos deux premiers magistrats, et à justifier l'appui qu'ils veulent bien nous prêter.

Un local plus convenable que celui-ci pour nos séances sera, du moins je l'espère, incessamment mis à notre disposition; la demande en est faite, et avec le concours de MM. les Membres du Conseil municipal, dont plusieurs font déjà partie de notre Société, et dont tous ont témoigné de l'intérêt qu'ils portaient à l'Horticulture en accordant, l'année dernière, les fonds nécessaires pour une exposition de plantes et des encouragements aux cultivateurs, nous devons croire que M. le Maire obtien-

dra pour notre Société les avantages qu'on a faits aux Sociétés qui l'ont précédée.

Ainsi, Messieurs, Versailles, ville de retraite, ville d'études, va offrir aux habitants et aux étrangers qui viennent s'y fixer, le complément des Sociétés savantes qui y brillent avec tant d'éclat; nous allons, dans le cercle qui nous est tracé, travailler sans relâche à la perfection et à la propagation de la science horticole.

Horticulteurs et praticiens! un fraternel lien nous unit; nous nous prêterons une aide mutuelle par notre communauté de travaux, et avec le secours de nos autorités, nous sommes assurés de concourir aux progrès d'une science dont les résultats font la richesse et la prospérité de notre département et de la ville de Versailles en particulier.

Ajoutons à tous ces éléments de succès le rétablissement du Jardin des Plantes, dont le maintien et l'existence sont aujourd'hui assurés, et la reprise du Cours de Botanique dont le savant Professeur, notre Secrétaire-Général, va faire incessamment l'ouverture.

La Société d'Horticulture peut rendre de grands services au Jardin des Plantes, et, par une heureuse réciprocité, le Cours de Botanique nous donnera l'appui de ses principes, de ses études.

L'Horticulture sentira sa marche plus assurée par l'appui que lui fourniront les principes de la science; elle profitera des lumières que répand la physiologie végétale sur tous les procédés de la culture, et saura régler toutes ses méthodes de multiplication et tous les soins qu'elle donne aux végétaux.

Une fois constituée définitivement par l'approbation du gouvernement, nous entrerons en relation immédiate avec les Sociétés horticoles de la France et de l'étran-

ger, et nous profiterons ainsi des avantages qu'offrent les associations; car, ne l'oublions pas, Messieurs, une amélioration découverte est une conquête faite, non pas au profit d'un seul homme, mais pour l'avantage de tous; de nouveaux faits observés ne sont pas une propriété individuelle; ils entrent dans le patrimoine commun du genre humain : c'est l'avantage qui résulte des rapports établis entre les diverses Sociétés savantes. Les découvertes faites dans la science appartiennent à tous les hommes, sans que l'usage que l'on en fait nuise aux intérêts des autres. C'est en entretenant au dehors et au dedans des rapports d'affectueuse aménité que nous atteindrons le but que nous nous sommes proposé, que nous donnerons à notre Société un caractère de libéralisme si utile aux progrès de la science horticulturale.

Le nombre des adhérents à la Société d'Horticulture de Seine-et-Oise a augmenté d'une manière remarquable depuis notre dernière réunion; des adhésions nous arrivent et nous arriveront encore de différents points du département : ces faits démontrent que le but de notre association a été compris et jugé sous son véritable point de vue.

Honoré de vos suffrages, appelé à l'honneur de vous présider, Messieurs, puisque, à mon grand regret, M. Deschiens, homme si capable, si spécial, n'a pas voulu, pour cette année, accepter la présidence qui lui avait été dévolue à si juste titre, permettez-moi de vous exprimer les sentiments dont je suis pénétré, et de vous donner l'assurance que, par mon zèle et par mon dévouement, par l'intérêt que je porte à l'Horticulture, et la sympathie que j'éprouve pour ceux qui s'en occupent, je ferai tous mes efforts pour répondre dignement à votre confiance.

Secondé par les Membres distingués et honorables qui composent le bureau, par la Commission administrative dont vous allez nommer les Membres, nous donnerons à la Société l'impulsion et la direction qui doivent la rendre digne des personnes qui ont bien voulu concourir à sa formation, et de celles qui viendront s'y joindre.

Nous chercherons ainsi à réaliser les pensées qui ont été si bien exprimées par l'éloquent rapporteur de la Commission dont les vues élevées ne sauraient trop être connues, et à qui j'offre, ainsi qu'à MM. les Membres de la Commission, les remerciments de la Société, sûr d'être dans cette circonstance l'interprète de vos sentiments.

Je crois l'être encore en priant MM. les Membres du Bureau provisoire, qui ont mis tant de zèle à concourir à notre formation, de recevoir l'expression de la gratitude de la Société.

SÉANCE

PUBLIQUE ET SOLENNELLE

DU 14 JUIN 1840,

POUR LA DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES DÉCERNÉES A LA SUITE DE L'EXPOSITION PRINTANIÈRE DE MDCCCXL.

DISCOURS

PRONONCÉ A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE

PAR M. AUBERNON,

PAIR DE FRANCE, PRÉFET DE SEINE-ET-OISE, PRÉSIDENT D'HONNEUR DE LA SOCIÉTÉ.

MESSIEURS,

L'ADMINISTRATION publique a de grands devoirs à remplir pour favoriser les progrès de la richesse nationale et pourvoir à la satisfaction des intérêts généraux de l'État; mais doit-elle toujours imaginer, inventer et créer elle-même les moyens de perfectionnement ? Je ne le pense pas. Je crois que, dans un pays libre et éclairé, ses devoirs

sont plus simples. L'invention a ses hasards et peut manquer souvent de réalité et de puissance, et l'administration, quelque bien intentionnée qu'elle soit, s'exposerait souvent, en inventant des systèmes, à consumer ses efforts en créations artificielles et vaines, et à imposer à la société des sacrifices sans fruits.

Dans un temps où les lumières sont plus répandues, l'administration me paraît avoir un rôle plus facile : au lieu d'inventer, il faut qu'elle observe ; au lieu de donner l'impulsion, il faut qu'elle la reçoive de la raison publique, guide plus éclairé et plus puissant qu'elle-même. Il faut qu'elle contemple avec une vigilante exactitude les mouvements de la société, les intérêts légitimes qui y prennent naissance et les besoins réels qui cherchent à s'y faire jour ; son mérite est d'être la première à les découvrir, et pour ainsi dire à les deviner ; son devoir est d'être la première à les révéler, à les encourager et à les secourir.

Ce devoir, Messieurs, l'administration municipale de la ville de Versailles a su dignement le remplir quand elle a fait, dès l'année passée, le premier essai d'une exposition des produits de l'Horticulture, et lorsqu'elle vous a donné l'exemple de récompenser les Horticulteurs distingués par des médailles et des éloges. Elle a vu que cette ville renfermait dans son sein les divers éléments de l'industrie des jardins et de l'art horticole : une terre et un climat naturellement favorables à la culture des légumes, des fleurs et des fruits ; des Sociétés d'Agriculture et des Sciences Naturelles qui répandent autour d'elles les connaissances dont elles sont le foyer ; de vastes pépinières et d'admirables jardins royaux où tous les secrets de l'art sont mis en pratique par des hommes aussi savants que modestes ; des cours de Botanique et de Culture

professés avec un sincère amour de la science ; une véritable école mutuelle de jardiniers laborieux, expérimentés et habiles, et un grand nombre d'amateurs de jardins riches, éclairés et dévoués au culte aimable des fleurs. Elle a reconnu hautement les succès déjà obtenus par tant d'efforts et de soins individuels et isolés, et elle a compris ce qu'une pareille situation renfermait de ressources et d'avenir, et méritait d'appui et de faveur ; elle vous a rapprochés et réunis, et vous voyez en effet que cette intelligente et sage mesure a suffi pour vous faire sentir la communauté de vos besoins et l'utilité d'une union durable. Liée aussitôt par l'attrait d'un goût et d'un intérêt communs, une Société s'est trouvée fondée; plus de deux cents Membres en font déjà partie, et une solennité annuelle montre le prix que vous attachez à votre association et les avantages et les espérances que vous pouvez attendre d'elle.

Oui, Messieurs, je crois que la Société d'Horticulture de Seine-et-Oise nous présage une longue durée et d'heureux progrès, parce qu'elle est fondée sur des penchants et sur des intérêts communs pleins de réalité, de vie et de force. Vous avez sagement fait en ne la limitant pas à l'enceinte de cette cité, et en lui donnant l'étendue d'une association départementale ; elle sera comprise et goûtée dans toutes les parties de ce beau département où l'Horticulture a créé tant d'établissements célèbres, d'Horticulteurs renommés et de productions utiles, curieuses, agréables et recherchées des pays les plus lointains. Les adhésions ne tarderont pas à vous arriver dès que votre but sera connu et que votre justice aura été appréciée.

J'en appelle ici au patriotisme et à l'intérêt de tous les Horticulteurs de Seine-et-Oise, et je les invite instam

ment à s'unir à vous, à faire paraître dans vos expositions annuelles les produits de leurs jardins, à contribuer pour leur bonne part à l'unité de votre association et à la renommée de vos concours. Une pareille union tournera au profit de tous et de chacun en particulier, et vous fera obtenir des perfectionnements qu'isolés, vous n'auriez jamais pu atteindre.

Je me félicite, Messieurs, de voir chaque jour se multiplier dans ce département des associations si utiles et si honorables, et je suis assuré, en les favorisant de toute l'autorité qui m'est confiée, de répondre aux intentions bienveillantes du roi et du gouvernement.

L'influence de cette autorité sera toujours employée à seconder mes concitoyens dans l'exécution de leurs entreprises utiles, à les aider en toutes choses, à éviter le mal et à faire le bien, tant dans leur propre intérêt que pour le bonheur de la Société elle-même. Vous m'autorisez, Messieurs, à croire que j'y réussis quelquefois, puisque vous voulez bien m'accorder l'honneur de présider vos assemblées, de diriger vos premiers efforts, et de décerner à vos honorables émules des encouragements si bien mérités. Je suis profondément sensible à cette nouvelle marque de votre confiance, et j'y puiserai, je vous prie de le croire, de nouvelles forces pour mon dévouement à tout ce qui vous touche, comme pour l'accomplissement de mes devoirs envers l'État et le pays.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. DEMANCHE,

PRÉSIDENT TITULAIRE DE LA SOCIÉTÉ.

Messieurs,

Après avoir entendu notre Président d'honneur, M. le Préfet du département, je devrais sans doute m'abstenir de prendre la parole, et vous laisser tout entiers à l'impression que font toujours éprouver ses discours, aussi remarquables par l'élégance du style que par l'élévation des pensées.

Mais, comme Président titulaire, pour cette année, de la Société d'Horticulture de Seine-et-Oise, j'ai un devoir à remplir, et qui m'impose l'obligation de réclamer pendant quelques moments votre attention et votre indulgence : je dois exprimer à nos premières Autorités et au Conseil municipal les vifs sentiments de reconnaissance dont nous sommes pénétrés pour le bienveillant appui que notre Société naissante a reçu d'eux ; je dois vous parler des avantages que présentent les Sociétés

d'Horticulture, vous faire connaître le but de nos efforts et de nos travaux, appeler enfin le concours de tous à une création utile, je dirai plus, nécessaire à notre pays.

M. le Préfet, dont chacun apprécie le haut mérite et le noble caractère, en siégeant à notre première séance publique, nous donne un gage précieux de son affection et des bons sentiments qui l'animent en faveur de l'Horticulture et des hommes qui la pratiquent.

M. le Maire, juste appréciateur des choses utiles, si dévoué aux intérêts de la cité, nous a donné, avant même que notre Société fût constituée, des preuves de sa sympathie pour l'art horticole; sa présence dans cette réunion solennelle nous est un témoignage non équivoque de son adhésion, de son concours.

Le Conseil municipal, en nous accordant à l'unanimité un local dans la Bibliothèque, au milieu des Sociétés savantes qui s'y trouvaient déjà réunies, a acquis des droits égaux à notre reconnaissance.

Qu'il me soit donc permis, Messieurs, de leur exprimer à tous, au nom de la Société, toute notre gratitude pour le sentiment qui les a portés à faciliter, à honorer ainsi nos modestes travaux.

C'est à la Société d'Horticulture nouvellement fondée, et sur-tout au zèle de ses Commissaires, que nous devons cette année l'exposition printanière dont nous avons pu apprécier le mérite et l'importance, qui a attiré un si nombreux concours de visiteurs, et qui, par une faveur que nous ne pouvions prévoir et dont la Société cherchera à se rendre digne, a été honorée de la visite du Roi.

Vous entendrez tout-à-l'heure, Messieurs, le rapport qui va vous être fait de cette Exposition au nom du Jury

qui a été chargé de juger les droits des exposants aux récompenses qui vont leur être décernées.

A peine la Société d'Horticulture du département de Seine-et-Oise compte-t-elle quelques mois d'existence, que déjà elle n'est pas loin d'atteindre le chiffre fixé pour le nombre de ses Sociétaires, tant a été spontanée l'adhésion immédiate et nombreuse des amis de l'Horticulture et des hommes qui se font un devoir et un plaisir d'encourager toutes les créations utiles, tout ce qui peut concourir à la prospérité du pays.

Le département de Seine-et-Oise, si éminemment agricole et horticole, pouvait-il rester en dehors de ce mouvement de progrès qui agit sur toutes les institutions scientifiques et industrielles? Et quel lieu pouvait être plus propice pour fonder une Société d'Horticulture que Versailles, cette ville royale qui présente aux yeux des étrangers et des nationaux, orgueilleux, à juste titre, de leur trésor, tout ce que les arts ont enfanté de plus élevé, tout ce que la France peut offrir de plus national, tout ce que la science des célèbres Le Nôtre et de La Quintinie a produit de plus grandiose, de plus magnifique et de plus utile; ajoutons encore, cette ville si favorablement située pour la culture des plantes, si riche en cultivateurs instruits, en amateurs éclairés.

Nous sommes donc assurés, Messieurs, de voir continuer l'œuvre qui avait été si bien commencée l'année dernière par l'administration, de jouir chaque année des expositions de plantes à toutes les époques de saison marquées pour la production des fleurs et des fruits.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici, Messieurs, où je vois une assemblée nombreuse qui a bien voulu concourir à la solennité de notre séance, et dans laquelle peuvent se trouver des personnes qui n'ont pas encore une

idée bien fixe de l'importance et de l'utilité d'une Société d'Horticulture, de rappeler, dis-je, les divers objets qui forment la base de nos travaux.

Le préambule de notre Réglement en présente le programme d'une manière claire et précise ; je vais le reproduire, Messieurs, afin qu'on sache bien que notre Société n'a pas seulement pour but une chose d'agrément pur et simple, mais une chose d'utilité publique.

La Société d'Horticulture de Seine-et-Oise a pour objet :

Le perfectionnement de la culture des jardins potagers et d'agrément, des pépiniéres et des arbres à fruits, des arbres, arbustes et fleurs propres à embellir les jardins, des plantes d'orangerie, de serres, etc. ;

De propager toutes les bonnes méthodes et les pratiques nouvelles que l'expérience aurait fait reconnaître utiles aux progrès de la culture des plantes ;

De s'occuper de la recherche des bonnes théories et d'en faire l'application à la pratique, de signaler et de combattre les erreurs répandues par les théories hasardées ou par l'aveugle routine ;

D'employer tous les moyens à sa disposition pour naturaliser sur le sol de la France les végétaux exotiques qui peuvent offrir de l'intérêt, soit sous le rapport de l'utilité, soit sous celui de l'agrément ;

De procurer des expositions publiques de plantes, arbustes, fleurs et fruits remarquables par leur nouveauté et leur beauté ;

De décerner des médailles d'encouragement à la suite de ces expositions ;

Et enfin de répandre l'instruction dans toutes les classes d'Horticulteurs, au moyen d'une publication faite en son nom à la fin de chaque année.

Il est donc évident, Messieurs, qu'une Société assise sur des bases aussi larges, aussi étendues, doit faire faire des progrès immenses à la culture horticole, et se préparer un avenir brillant.

Ne croyez cependant pas, Messieurs, qu'avant la création de notre Société, l'Horticulture fût négligée, qu'elle ne fût point encouragée, observée, étudiée : loin de là, Messieurs, une Société honorablement connue par les services importants qu'elle rend au pays et qu'à juste titre nous regardons comme notre sœur aînée, ou plutôt comme notre mère, la Société royale d'Agriculture, a donné à diverses époques des témoignages de sa sympathie pour la science qui nous occupe.

En 1839, une commission spéciale a été chargée de visiter les pépinières fruitières et forestières, et les marais, à l'effet de décerner des médailles et des mentions honorables.

Toutefois, Messieurs, la Société d'Agriculture ne pouvait donner à l'Horticulture le temps que réclame cette science, si étendue aujourd'hui ; tous ses soins sont réservés à la grande culture, et comme vous l'a dit l'éloquent rapporteur de votre commission réglementaire, c'est par ce motif que successivement s'est opérée la division des travaux primitifs des Sociétés d'Agriculture, et que les Sociétés d'Horticulture se sont formées.

Nous comptons parmi nous, Messieurs, plusieurs Membres de la Société d'Agriculture ; ils ont bien voulu témoigner ainsi hautement des sentiments d'adhésion que leur inspirait la création de notre Société, et cette fraternité entretiendra entre les deux Sociétés cette concorde, cette bonne harmonie qui doit exister entre deux sœurs émules et qui ne peuvent jamais être rivales.

J'ai déjà dit que le département de Seine-et-Oise est

essentiellement agricole et horticole ; ces deux intérêts y dominent et forment la richesse du pays ; nous devons donc nous féliciter d'y avoir vu naître une Société d'Horticulture, et de nous être mis ainsi à la hauteur des autres départements de la France qui avaient compris depuis long-temps tous les avantages qui devaient résulter des Sociétés de cette nature : nous devons en même temps donner à cette Société naissante tous les moyens d'élan et de progrès qu'elle réclame, et mériter ainsi les encouragements et les secours que M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce lui a fait espérer, quand il apprendra qu'elle donne à ses travaux une direction qui peut devenir utile au pays, quand elle aura prouvé qu'elle concourt aussi à sa prospérité.

Le rétablissement du Jardin des Plantes, le cours de Botanique professé annuellement par le savant et zélé professeur M. Philippar, et suivi cette année avec une ardeur et une assiduité qui dénotent le besoin et le désir de l'instruction, concourront avec la Société d'Horticulture à joindre les préceptes à la pratique, et répandront ainsi dans toutes les classes des Horticulteurs l'instruction si nécessaire aujourd'hui, puisque dans toutes les parties de la culture horticole, le raisonnement et les principes ont succédé aux vieilles habitudes, aux anciens préjugés.

Rendons chaque jour plus faciles le rapprochement et l'union des Horticulteurs de tous les cantons ; c'est dans l'association des lumières et des efforts de tous que se retrouve l'intérêt bien entendu de chacun ; aux cultivateurs les produits, aux amateurs les jouissances.

Les institutions utiles ne peuvent naître que de l'esprit d'association et d'une communauté constante de soins et d'efforts ; c'est ainsi que se sont formées les sociétés di-

verses qui ont tant concouru au développement des sciences et de l'industrie.

Les Sociétés d'Horticulture peuvent donc à juste titre revendiquer le mérite d'avoir contribué aux progrès de la culture horticole, à la richesse et à la variété de ses produits, et par conséquent au développement du goût des fleurs.

Les Sociétés d'Horticulture forment dans les départements où elles sont établies, un point central où viennent se réunir les lumières et les conceptions de tout ce qu'il y a de plus recommandable dans cet art pour la théorie et la pratique : toutes les découvertes, les perfectionnements et les améliorations y sont étudiés, examinés et répandus par leurs correspondances. Il suffit de jeter un coup-d'œil sur l'Angleterre et sur la Belgique, d'où nous viennent les plus beaux produits horticoles, pour reconnaître que c'est à l'existence des Sociétés d'Horticulture, qui les premières y ont été fondées, aux encouragements que les gens riches se sont plu à leur accorder, qu'on doit attribuer ces heureux résultats. C'est en effet par les soins d'une culture bien entendue, par le travail et les efforts soutenus que la nature produit ces variétés infinies de fleurs, de fruits et de légumes, dont le nombre augmente chaque année, car la nature est inépuisable, et réserve de nouveaux trésors pour ceux qui se montrent dignes de la recueillir. La terre semble mesurer ses bienfaits à nos soins; elle ne produit que sous la main qui la cultive, qui la féconde : les fruits les plus savoureux, les fleurs les plus brillantes, l'homme les a créés : « C'est d'une ronce « épineuse qu'il a fait éclore comme par enchantement la « rose fraîche et parfumée; avant ses travaux la pêche « était amère et acide, l'olive sèche et âcre, la poire ne « présentait qu'une chair rude et aigre; le pommier était

« hérissé d'épines ; le blé même, dans son état primitif, ne « fournissait qu'un grain rare et peu nourri. L'homme pa- « raît : les épines tombent, la rose double sa corolle, la « pêche et la poire se remplissent d'un suc parfumé, « l'olive est dépouillée de son amertume, les gerbes on- « doyantes enrichissent nos guérets, et le blé devient le « soutien du genre humain et l'une des premières causes « de la civilisation [1]. »

Ainsi, Messieurs, toutes ces richesses s'évanouiraient si l'homme suspendait ses travaux, ses études; mais trop d'intérêts sont attachés aux progrès de l'art horticole pour craindre que la culture des plantes soit jamais abandonnée ; « car si le jardinier veut réfléchir sur la jouis- « sance de son art (disait dans son langage Claude Mollet, « jardinier des rois Henri IV et Louis XIII), il trouvera « que Dieu lui a donné les moyens de faire choses esmer- « veillables, et que cela doit lui esmouvoir le courage et « repousser de son cœur toutes les lâchetés qui l'empes- « cheraient d'élever et d'édifier toutes ces fleurs que Dieu « a mises dans ses mains. »

Que dirait donc aujourd'hui ce même jardinier, Messieurs, s'il voyait toutes les nouvelles espèces et les nombreuses variétés de fleurs et de fruits dont l'Horticulture s'est enrichie ? Ne soyons donc pas surpris de cet enthousiasme de la part d'un homme qui prévoyait sans doute ce que devait produire la culture bien entendue, bien dirigée, tout ce que l'on pouvait attendre de la fécondité de la nature. Et d'ailleurs, Messieurs, ne savons-nous pas que le goût des fleurs est inné chez l'homme ? « Enfant à la ma- « melle, il sourit à la vue des fleurs ; dès qu'il peut marcher, « il aime à courir sur le pré qui en est émaillé ; ce sentiment

[1] Extrait du préambule des *Harmonies de la Nature,* publiées par Aimé Martin.

« augmente en lui avec les années et la fortune. Est-il « riche et joint-il à ses richesses les lumières que lui ont « acquises les Vaillant, les Jussieu, les Linnée? il lui « faut chaque jour des espèces et des genres nouveaux : « il voudrait mettre toutes les fleurs de l'Asie dans son « jardin, et toutes les forêts de l'Amérique dans son « parc [1]. »

Ce goût, généralement répandu aujourd'hui, a provoqué des études qui ont amené les résultats que nous admirons. C'est ainsi que le Jardin du Roi, du parc de Versailles, présente aux étrangers émerveillés l'application des principes qui régissent de nos jours la culture des jardins fleuristes et d'ornement. C'est là que l'on voit, sous l'habile main du jardinier qui le dirige, les plantes les plus variées venir dans l'éclat de la plus fraîche parure, émailler les plates-bandes continuellement renouvelées. Ce jardin modèle, s'il n'est pas le plus riche, le plus précieux, est au moins le plus agréable à nos sens, soit par la succession de ses tableaux naturellement très diversifiés, soit par l'artifice qui n'y laisse jamais de vide, et qui s'applique au contraire à nous le présenter toujours rempli de toutes les fleurs propres à chaque saison.

Je ne vous rappellerai pas, Messieurs, par des exemples mémorables, que dans tous les temps et dans tous les pays les hommes les plus célèbres se sont livrés à la culture des jardins; je ne vous dirai pas que cette aimable science fit les délices de l'antiquité, comme elle charme les loisirs de nos Sociétés modernes; je m'abstiendrai de vous citer ceux de nos grands hommes qui mettaient au nombre de leurs plus grandes jouissances la culture des plantes dont ils récoltaient eux-mêmes les graines. Il semble que le

[1] Bernardin de Saint-Pierre.

besoin de demander à la terre une production utile ou agréable soit inhérent à l'homme : si de graves occupations l'en éloignent momentanément, animé d'une ardeur nouvelle, il y est bientôt ramené par un sentiment naturel.

Continuons donc, Messieurs, avec ardeur et persévérance une association de travaux qui deviendront si utiles à une grande partie de nos concitoyens, puisque la culture des jardins est l'industrie réelle de Versailles, et qui nous procureront toujours les jouissances les plus douces, celles qui ne laissent après elles ni regrets, ni remords. En effet, Messieurs, quelles sensations délicieuses n'éprouvons-nous pas, quand, au lever d'un beau jour, à cette époque de l'année où la nature est si riche, si brillante, nous faisons à nos plantes la visite matinale? Avec quelle satisfaction n'admirons-nous pas l'effet magique du soleil levant sur nos fleurs humectées de cette rosée si féconde, à ce moment où la perle de l'aurore en relève l'éclat.

C'est alors que l'ame s'élève, que l'on adore Dieu dans ses œuvres, et que l'homme reporte avec reconnaissance au Créateur le sentiment de bonheur qu'il éprouve.

Entretenons donc avec soin le culte précieux de l'Horticulture, car il embrasse les affections et les intérêts de toutes les classes; il rapproche les hommes, fait régner entre eux des échanges continuels de bons rapports, leur inspire des sentiments de bienveillance et de bonté; et, ainsi que l'a dit un de nos poëtes :

Qui sait aimer les fleurs, sait aimer les vertus.

Avant de terminer, Messieurs, permettez-moi d'offrir nos remerciements à toutes les personnes qui, ne faisant point partie de notre Société, ont bien voulu, par leur

présence, ajouter à la solennité de notre séance : que les dames sur-tout, dont plusieurs ont bien voulu faire partie de notre Association, et dont nous sollicitons le bienveillant concours, veuillent bien aussi recevoir l'expression de notre vive reconnaissance pour l'intérêt qu'elles témoignent à l'Horticulture, en daignant prendre part à notre fête de famille, et rehausser ainsi l'importance des récompenses qui vont être décernées.

Mais déjà, Messieurs, nos lauréats ont reçu la plus belle, la plus encourageante de toutes les récompenses, par le témoignage d'intérêt et de satisfaction que le Roi, avec la bonté toute paternelle qui le caractérise, a bien voulu donner aux produits de la culture versaillaise, dont notre exposition présentait de si beaux résultats.

Notre Société, Messieurs, ne pouvait débuter sous de plus heureux auspices : l'image du Roi présidait seule à notre exposition; la présence momentanée de Sa Majesté au milieu de nos fleurs, est devenue pour nous un gage de protection dont nous avons apprécié toute la faveur et dont l'influence sera immense pour notre avenir.

Cette visite du Roi, Messieurs, fera époque dans nos annales; elle sera consignée au registre de nos délibérations; elle nous permet d'espérer que nos expositions futures pourront recevoir le même honneur. Quel motif d'émulation, et quel titre à notre reconnaissance!

J'aurais voulu qu'il me fût possible de vous convier tous à cette fête improvisée, vous auriez partagé notre bonheur; car il faut approcher du Roi, Messieurs, pour comprendre, pour juger toute l'étendue de sa bonté, de sa bienveillance qui lui mérite à si juste titre l'amour de tous les Français.

J'ai dû être, dans cette circonstance, l'interprète de vos

sentiments ; j'ai exprimé à Sa Majesté combien nous étions heureux et reconnaissants de la faveur qu'elle nous avait faite.

Montrons à tous, Messieurs, que, par des efforts soutenus dans nos travaux, par notre zèle et notre dévouement pour la science horticole, nous sommes dignes de concourir, en ce qui nous concerne, à la prospérité du pays, dignes de l'honneur que nous avons reçu.

RAPPORT

DU JURY

De l'Exposition printanière de 1840,

COMPOSÉ DE

MM. **Deschiens**, *Président*, **Jessé** aîné, **Legras**, **Pajard**, et **Fr. Philippar**, *Rapporteur*.

Messieurs,

Le jury que vous avez nommé, après avoir rempli la mission que vous lui avez confiée, vient vous faire son rapport sur l'exposition printanière, la première depuis la fondation de la Société, et vous désigner les exposants qui lui ont paru mériter les récompenses que vous devez décerner dans cette séance solennelle.

Avant d'entrer en matière sur l'objet de notre mission, permettez à votre rapporteur de sortir un moment des attributions du jury pour fixer, dans cette première séance publique, votre attention sur votre situation, sur ce que vous avez fait depuis votre constitution, sur ce qui a été fait avant votre existence dans la partie que vous embrassez, et sur l'avenir présumé de votre existence, en faisant apprécier l'esprit qui doit vous diriger dans l'exercice de vos utiles travaux.

A peine constitués, et pour la première fois, Messieurs, vous vous trouvez réunis en séance publique pour honorer l'Horticulture et pour encourager les Horticulteurs.

Vous venez déjà semer des graines qui vont germer, se développer et croître dans le nouveau sol dont vous vous êtes proposé la fertilisation. Jeunes de constitution, vous êtes déjà vieux d'avenir, grâce à la sympathie que vous avez rencontrée, au dévouement et au zèle que vous avez trouvés dès l'origine de votre louable entreprise.

Nos premiers magistrats vous ont montré dès votre début un rare et admirable empressement, et vous ont déjà donné des preuves de l'intérêt qu'ils prennent à vos travaux, et conséquemment à la prospérité d'une Société qui nous manquait, d'une Société qui doit travailler dans sa spécialité, aussi utilement que les autres associations qui tiennent dignement leur place dans ce département. Disons-le avec satisfaction, Messieurs, nous éprouvons la jouissance, dans ce jour solennel, de voir auprès de nous une députation de ces Sociétés qui viennent applaudir à nos premiers efforts et encourager nos premiers pas.

Des amis de l'Horticulture, de simples praticiens, des cultivateurs habiles, des amateurs et des savants vous ont compris, se sont rapprochés pour former une association que le département devra à quelques hommes bien pensants et persévérants dans la louable intention de l'amélioration de la chose horticole

Cette association s'est spontanément accrue d'une quantité de membres qui se félicitent de vous appartenir. Vous avez tout au plus trois mois d'existence, et vous comptez déjà cent quatre-vingts sociétaires fondateurs, parmi lesquels un certain nombre ont fait preuve de labeur.

Vous êtes en possession d'un présent plein d'un brillant avenir, Messieurs; tout vous sourit dès le début! les hommes et les choses se façonnent à souhait pour vous

environner de circonstances favorables aux heureux résultats qui couronnent toujours les efforts consciencieux.

De véritables succès vous attendent; le champ que vous devez féconder est vaste et riche en éléments qui s'offrent aux ressources de votre intelligence; mais pour que ces succès ne vous fuient point, pour qu'ils se soutiennent et pour qu'ils s'accroissent, n'oubliez en aucun temps ni vos conditions de constitution, ni votre origine; celle d'hommes simples qui se sont rapprochés avec confiance et par affection, qui se sont réunis sans faste et par dévouement pour concourir en commun aux progrès et à la diffusion des lumières, en comprenant que, dans une Société bien organisée, les hommes étant égaux en droits, on ne peut admettre d'autorité dominatrice, d'honneurs et de charges qui se perpétuent sans se partager. Vous avez au contraire voulu *la* juste répartition des choses qui flattent et de celles qui occupent, et vous avez pris la ferme résolution de rester unis, puisqu'il est bien prouvé que l'*union fait la force*.

Vous avez été précédés dans la voie que vous suivez aujourd'hui, Messieurs, pour donner à l'Horticulture de Seine-et-Oise le développement dont cet art est susceptible; et sans vouloir rappeler tout ce qui a été fait à cet égard, hâtons-nous, pour rendre hommage aux efforts de nos devanciers, d'enregistrer, dès notre début, dans nos annales, l'histoire sommaire des faits qui font époque, puisqu'ils vous ont sans doute conduits plus promptement à votre situation actuelle.

Notre mère, la Société royale d'Agriculture de ce département, qui compte déjà tant d'années d'existence, n'a jamais séparé le jardinage des autres branches de la Culture et sur-tout de l'Agriculture, dont elle s'occupe

avec le plus grand succès. Ses publications contiennent plusieurs Mémoires importants sur la culture des jardins. Il ne se passe pas une année sans que cette partie soit l'objet de sa sollicitude, et il y a tout au plus un an qu'elle a décerné, dans cette enceinte, des médailles d'encouragement à ceux des Horticulteurs, pépiniéristes et maraîchers, qui ont été désignés par une commission nommée par elle pour visiter les établissements spéciaux.

Le Comice agricole, association purement pratique qui tient ses séances en plein champ, comprend la culture jardinière dans le programme de ses récompenses. Une médaille d'or et des mentions honorables sont destinées à encourager la taille des arbres fruitiers : deux de nos collègues, MM. Cossonet, de Longpont, et Aimé Turlure ont reçu, le premier une médaille d'or, et le second une mention dans cette spécialité.

La laborieuse et silencieuse Société des Sciences Naturelles de Seine-et-Oise, dont la création n'est pas encore ancienne, a, dans un rapport qui lui fut fait en 1838, par l'un de ses membres, M. l'abbé Caron, émis son opinion sur l'utilité des expositions des produits horticoles et sur l'avantage qu'il y aurait à en créer ici.

Depuis deux ans environ, de modestes et de simples praticiens se sont réunis dans l'une des villes de notre département, à Meulan, sous la présidence d'un homme zélé, M. Berigny, en association légalement constituée, prenant le titre humble et cependant significatif de *Société des Conférences horticoles pratiques.* Cette Société, qui travaille courageusement et qui marche droit au but de l'application éclairée qu'elle s'est proposée, a déjà eu plusieurs expositions qui n'étaient ni sans éclat ni sans mérite.

L'administration et le conseil municipal du chef-lieu

ont provoqué l'année dernière une exposition automnale qui s'est réalisée bien au-delà de toute attente. Sur la proposition d'un jury nommé par l'administration, des médailles en or, en argent et en bronze accordées par la ville, ont été décernées à ceux des exposants qui avaient été jugés dignes de cette récompense, et il vous souvient sans doute encore, Messieurs, que dans cette séance, la médaille en or fut offerte au doyen des horticulteurs versaillais, M. Dieuzy père, qui est notre collègue depuis l'origine de notre Société.

Cette exposition, qui ne peut être effacée de votre mémoire, a été le germe de la Société qui est réunie aujourd'hui; elle a été le prélude brillant de notre exposition printanière et l'élément des expositions futures.

Quelques hommes amis du bien public et de la culture, qui cultivent et qui font leurs délices du jardinage, MM. Demanche, Deschiens et Jessé aîné, se sont concertés et entendus pour préparer les bases de votre existence : leurs chaleureux désirs se résument en un fait qui leur mérite la reconnaissance de la Société et celle des horticulteurs.

Nous ne pouvons oublier, dans l'énumération des faits qui ont précédé notre existence, cette exposition improvisée qui eut lieu à la Mairie, le 23 avril 1833, dans l'ancien local de la Société Royale d'Agriculture, à l'occasion du cours de Botanique. Plusieurs horticulteurs, fleuristes et pépiniéristes s'étaient empressés, sur la demande du professeur, d'apporter un certain nombre de plantes fleuries qui décoraient leurs établissements. Le nombre de ces plantes disposées par M. Aimé Turlure, alors préparateur du cours, était si considérable, que la grande table, formant fer à cheval dans toute la longueur de la salle, était complétement garnie. Dans le discours d'ou-

verture [1], le professeur, qui est aujourd'hui l'organe du jury, parla des établissements horticoles de Versailles et des plantes exposées qui en provenaient, et fit sentir tout l'avantage qu'il y aurait à créer ici des expositions ainsi qu'il en existait déjà à Paris et dans d'autres villes de France ; il laissa en même temps entrevoir l'espoir, qui s'est depuis réalisé, que l'autorité ne manquerait pas de créer des axpositions dans notre ville, ou de favoriser la création de ces expositions.

En parcourant notre carrière horticole, en remplissant notre tâche, pénétrons-nous, Messieurs, de cette pensée que la persévérance doit être désormais pour nous un devoir ; que nos premiers travaux ont déjà trop de caractère pour ne pas nous faire sentir le pressant besoin de redoubler d'efforts, afin de remplir dignement les engagements que nous avons contractés en demandant et en recevant l'autorisation de notre constitution légale.

Nous sommes engagés envers le gouvernement qui nous a promis de nous être en aide si nos travaux acquièrent un véritable caractère d'utilité publique : nous devons prouver que des hommes laborieux, animés de bonnes intentions, ne peuvent laisser cette question douteuse; envers le premier Magistrat du Département qui nous avait déjà donné des marques d'intérêt, et qui ajoute à ses bonnes dispositions l'empressement de nous présider aujourd'hui, et de signer, comme président d'honneur, les mentions qui vont être décernées ; envers M. le Maire de la ville qui a voulu rester notre simple collègue, tout en nous faisant jouir des avantages que

[1] Page 17, Discours prononcé par M. Philippar, le mardi, 23 mai 1833, à l'occasion du Cours gratuit de Botanique appliquée, institué par le Conseil municipal de la ville de Versailles. — Brochure in-8.

nous a déjà procurés sa position administrative; envers le Conseil Municipal qui nous a accordé un local dans le bâtiment de la Bibliothèque de la ville, où se trouvent réunies les autres Sociétés du Département; envers le Souverain qui n'a pas dédaigné d'être le témoin de notre début en nous laissant, par les paroles encourageantes qu'il a adressées à ceux de nous qui l'approchaient, l'espoir de sa royale sympathie; et enfin, Messieurs, nous sommes engagés envers nous-mêmes, qui avons contracté l'obligation d'utiliser notre savoir et une partie de notre temps au profit des améliorations à faire dans la culture des jardins.

L'horticulteur et les amis de la culture trouveront de douces récompenses dans leurs travaux ; il n'est peut-être aucun autre industriel qui soit plus favorisé que le cultivateur sous ce rapport ; en effet, initié dans quelques-uns des secrets de cette merveilleuse nature, qu'il prend souvent sur le fait dans l'intérêt de la pratique de l'art, il devient créateur, puisqu'il peut, comme par enchantement, produire par les éléments qui lui sont offerts avec profusion, les choses les plus utiles, les plus gracieuses et les plus dignes de l'humanité : ses produits charment les lieux, les temps, les âges, les sexes, et remplissent des besoins dont se ressentent journellement le riche et le pauvre.

Il a été dit et écrit depuis long-temps, que l'Horticulture a une grande puissance sur l'homme pris isolément et sur la population en général, et il est bien constaté que toutes les Sociétés qui ont pour objet l'amélioration des pratiques horticoles et la propagation des bonnes théories du jardinage, ont toujours eu une grande influence sur la production et relativement sur l'aisance sociale. Si quelqu'un pouvait encore douter de cette vérité, il nous suffirait de dire : lisez le profond et poétique Rapport de

M. Deschiens, fait à l'occasion de la formation de la Société; la fraternelle et persuasive allocution de M. Demanche, lors de l'ouverture de la première séance; le lucide préambule d'un Mémoire de M. le marquis de Kersalaun, et le didactique et sentimental Rapport de M. de Reboul, au nom d'une commission qui a exploré les collections de fleurs printanières.

Il n'y a plus de doute sur l'utilité de votre association; vous travaillez pour le producteur et pour le consommateur; vous êtes en possession d'un vaste territoire : continuez à semer et vous ne discontinuerez pas de récolter; toutefois, Messieurs, faisons notre première moisson, c'est-à-dire arrivons au fait de l'analyse de l'exposition.

Disposition de l'Exposition.

Vous avez arrêté dans la séance du 5 mai, qu'une Exposition printanière aurait lieu, et vous avez chargé une Commission composée de neuf membres, de s'occuper de tout ce qui se rattachait à sa réalisation. Je ne vous rappellerai pas, Messieurs, l'embarras dans lequel vous vous trouvâtes lorsque, espérant jouir d'un emplacement appartenant à la Liste civile, vous publiâtes l'époque à laquelle cette Exposition aurait lieu, et que tous les exposants comptant sur cette époque se mirent vainement en mesure d'offrir en temps convenable leurs produits. Le local espéré n'ayant pas pu être mis à votre disposition, vous fûtes forcés d'ajourner cette Exposition, et cet ajournement qui mit du retard dans l'exécution et de l'incertitude chez les exposants, influa quelque peu sur la situation de la floraison des plantes printanières et sur l'abondance des produits qui devaient être apportés. Vous

sortites de cette position embarrassante pas les soins de l'administration de la ville qui mit à votre disposition la grande Galerie municipale, fort heureusement libre alors, et dans laquelle les produits, sans doute toujours un peu à l'étroit, ont été admirés des nombreux visiteurs, et où un public juste appréciateur du bon et du beau, a pu voir étalées les richesses de Flore et de Pomone. C'est dans ce lieu que nous nous trouvons encore aujourd'hui réunis en séance.

Le mercredi 3 juin, vos commissaires reçurent les objets, les placèrent dans l'ordre où vous les avez trouvés, et les disposèrent de façon qu'ils ressortissent également bien tous à l'avantage des exposants et à la satisfaction des visiteurs. Ils numérotèrent ensuite les plantes, donnèrent aux collections des numéros d'ordre, et s'occupèrent de la confection du catalogue général. Ce sont ces mêmes commissaires qui eurent, pendant la durée de l'Exposition, la charge de la surveillance et la responsabilité des objets exposés. L'assiduité qu'ils ont mise à remplir leurs fonctions, le goût dont ils ont fait preuve dans l'arrangement des détails pour produire le bel effet d'ensemble que tous les visiteurs ont admiré, leur a acquis la reconnaissance de la Société et les félicitations du jury, qui n'a pas eu la moindre peine dans les recherches qu'il a dû faire pour reconnaître le mérite de chacun des lots.

Le jeudi 4, à dix heures du matin, ainsi que la Société l'avait décidé dans l'obligation où elle s'est trouvée de revenir, faute de local, sur la délibération primitive, les portes du vestibule, celles de la grande Galerie et celles de la salle du conseil furent ouvertes au public jusqu'au lundi suivant 8. Pendant tout le temps une affluence de curieux de la ville, du département et du dehors, et même un assez grand nombre d'étrangers, remplirent du matin

au soir ces brillants salons, et nous remarquâmes sur-tout une quantité de personnes, marchands et amateurs, notant des numéros et des noms, sans doute pour se procurer les plantes qui fixaient leur attention. La réflexion toute naturelle que nous fit faire cette observation, qui donne la mesure du degré d'importance des expositions, fut de reconnaître que notre exposition versaillaise faisait généralement plaisir, et que, tout en charmant les sens, et satisfaisant la curiosité, elle produirait son effet d'utilité sur le commerce horticole : il est donc bien rationnel de dire que les expositions ont le grand avantage de faire naître le goût des fleurs, de le développer, de l'accroître, de stimuler le producteur et l'amateur, d'honorer l'art, d'encourager l'artisan, de favoriser le commerce, et de causer de vives et pures jouissances même aux plus indifférents, s'il pouvait exister quelques êtres qui ne fussent pas impressionnés à la vue de belles fleurs.

Si le simple visiteur, le bienveillant curieux, séduits par la forme, se trouvent contents de ce qui a captivé leur admiration, le savant, le connaisseur, s'arrêtent souvent moins à la forme qu'au fond, et jugent quelquefois trop sévèrement ce qui n'eût réellement pu être mieux fait. Vous, Messieurs, qui composiez le jury, vous vous êtes mis dans cette double situation où la conscience vous plaçait et où la rigoureuse justice vous concentrait. La forme, le brillant, a tout naturellement dû diriger nos premières impressions, et le fond est venu éclairer notre jugement, fortifier notre opinion, et fixer notre détermination sur le mérite relatif des collections offertes à notre investigation. Avant de vous prononcer publiquement, non sur la désignation des lauréats qui sont déjà avoués, puisque leur collection portait le prononcé de

l'opinion du jury soumis au contrôle des visiteurs, mais bien sur les considérations qui vous ont dirigés dans le choix que vous avez fait, je vais donner l'analyse sommaire des produits exposés. Je vous demande pardon, Messieurs, de vous faire de nouveau parcourir une salle qui, il y a tout au plus cinq jours, était encore décorée des produits d'un art adroitement raffiné, et où nous trouvons aujourd'hui réunis en dédommagement de ce qui n'avait qu'une durée limitée, nos autorités administratives, si encourageantes, un public, l'élite de la société versaillaise ; des savants, des littérateurs, des industriels, de modestes et d'habiles ouvriers, des collègues unis de goût et d'affection, et des fleurs d'un autre genre non moins dignes de notre admiration, des dames qui n'ont pas redouté l'aridité de la narration de votre rapporteur, pour venir entendre les discours séduisants de nos honorables présidents, qui comprennent si bien les bienfaits de la culture, et pour être témoins du bonheur que vont éprouver nos lauréats en recevant la récompense qui leur est si bien acquise.

Dans cette nouvelle exploration, pour ne pas abuser de vos moments et pour ne pas trop retarder la jouissance de nos confrères dont la patience est bien assez à l'épreuve chaque jour dans l'attente de nouveaux produits que leur industrie enfante, j'analyserai rapidement les objets exposés, sans m'étendre sur la nomenclature détaillée de ces objets.

Analyse des Objets exposés.

Plantes d'ornement et Fleurs proprement dites.

Notre Exposition était assez pourvue de belles plantes d'ornement et de plantes fleuries ; l'ornement floral a été

riche de variété, de coloris, de fraîcheur et d'éclat, outre que les plantes, prédisposées à produire cet effet, étaient toutes dans un état parfait de formation et d'entretien, comme port et luxe de végétation. MM. Jessé aîné, Fessart, Pavard, Deschiens, Boursault, Madeline, Truffaut fils, Demanche, Dieuzy père, Breton, Faverolle, de Kersalaun, Laserre, Entier, Renaud, et Mesdames la comtesse de Bonnevalle, la marquise de Sémonville, Monnier et de Rongé, amateurs ou horticulteurs, avaient exposé en plus ou moins grande quantité de fort jolies choses, soit en plantes en pied, soit en fleurs coupées et situées sur des tableaux ou dans des carafes. Les horticulteurs marchands, MM. Bertin, Duval, Legeas, Salter, Leroux, Aimé, Dieuzy André, Dieuzy Amédée, Bonard, Panseron, Meunier, Fleury aîné et Fleury jeune, avaient aussi dans leurs lots des végétaux d'ornement d'un magnifique effet. Chez les horticulteurs commerçants, livrant chez eux, on admirait le type des plantes du commerce versaillais; et chez ceux qui, fleuristes, approvisionnent nos marchés, on admirait la plante marchande qui séduit les amateurs.

Dans ces collections on distinguait une quantité de superbes *Pelargonium*, étonnants par la grandeur, le brillant et la variété de leur corolle, et le gracieux de leur fraîcheur.

Quelle étonnante prodigalité dans l'abondance et dans le luxe de la floraison de ces plantes, et dans le nuancé si extraordinaire de leurs fleurs! Quelle ressource il y a dans le règne végétal, et quelle différence on remarque dans les collections des amateurs modernes, comparées à celles de nos pères! Que les nouvelles variétés des types *Pelargonium* laissent loin derrière elles les anciennes variétés que l'on oserait à peine placer aujourd'hui dans la

loge du portier amateur! Les *Rhododendron*, les *Azalea*, les *Kalmia*, ont aussi brillé de la fin de leur éclat; la saison avancée nous avait privés d'une partie de ces jolies plantes, qui sont, entre les mains de nos cultivateurs, extrêmement fécondes en variétés. Les gracieuses *Verveines*, les bizarres *Calcéolaires*, les élégantes *Bruyères*, les séduisants *Polygala*, les jolis *Diosma*, les charmants *Epacris*, les délicieux *Pimelea*, etc. etc., déployaient dans les collections de nos exposants toute la richesse d'une abondante floraison et tout le luxe d'une belle végétation. Les *Roses* occupaient peu d'espace; cependant celles qui s'y trouvaient ont eu leur part d'admiration. Les *Pivoines vivaces*, plantes renouvelées de l'antique, et se présentant de nos jours avec le cachet d'amélioration qui résulte des progrès de l'art, c'est-à-dire variées de couleurs et de port, y figuraient, soit comme espèce, soit comme variété, en assez grande quantité. On voyait aussi une nombreuse collection d'*Iris*, végétaux qui ont également gagné dans ces derniers temps, en variété et en beauté.

Les *Fuchsia*, les *Nerium*, qui sont aussi soumis aux métamorphoses du beau au magnifique; le *Campanula speciosa*, l'*Ornithogalum narbonense*, etc., etc., tenaient aussi leur place dans la série des belles choses. De nombreuses variétés d'Orangers de diverses forces et dans un état de verdeur qui contrastait avec la diversité des couleurs formant zones florales, étaient de véritables richesses pour l'ornement et la décoration de nos salles. On voyait en outre quelques *Dahlia*, cette luxuriante plante qui décore en automne les massifs et les bosquets fleuris, dont la floraison avait été activée, et une superbe collection de *Pensées* exposées en tableau, qui avaient bien leur mérite pour les amateurs. Partout où les regards se portaient on était certain d'apercevoir les fleurs de ces

éclatants *Cactus* qui ornent maintenant les serres et les appartements des amateurs. Enfin, Messieurs, pour terminer cette laconique énumération, nous nous plaisons à vous dire que l'opinion du jury sur ces collections, ne diffère pas de celle qui a été portée par le public appréciateur. Il y avait dans cette série d'objets exposés, du beau, du brillant, du magnifique et de l'éclatant: nous faisons des vœux, dans l'intérêt de la floriculture, pour que les Expositions printanières se réalisent toujours moins tard en saison; le public sera encore plus satisfait, et les exposants se trouveront dans des conditions plus favorables. Nous ne pouvons pas taire la peine que nous avons éprouvée de ne pas trouver au nombre des exposants, plusieurs hommes dont nous apprécions le mérite et les travaux, et que nous affectionnons. Si nous ne nous persuadions pas que la modestie, dans la crainte de n'avoir pas assez à offrir à cause de la saison avancée, les a engagés à s'abstenir, nous aurions un véritable chagrin de ne pas avoir à les nommer aujourd'hui.

Végétaux rares et de Collection.

J'aurai à m'arrêter peu sur les produits de cette série d'objets exposés, qui n'étaient ni très nombreux, ni variés. On le concevra facilement en réfléchissant sur la situation caractéristique de notre époque horticole. Les amateurs ordinaires sont nombreux, et le nombre augmente chaque jour, tandis que les grands amateurs deviennent de plus en plus rares. De nos jours, il est peu d'hommes qui se livrent particulièrement au jardinage, ainsi que l'on en trouve communément en Angleterre, en Belgique et en Allemagne, employant une portion de leur fortune à l'acquisition de nouvelles plantes, et faisant toutes les dépenses nécessaires pour l'entretien de

belles collections, entretien sans doute coûteux, mais qui cause d'indicibles jouissances. Néanmoins, dans cette série, on remarquait quelques espèces nouvelles; d'autres qui sont encore assez rares dans nos cultures, et plusieurs anciennes plantes jadis très connues, qui ne se rencontrent pour ainsi dire plus chez les amateurs qui aiment le changement et la variété. Aujourd'hui on s'arrête plus à une belle Rose, à un beau Pelargonium, qu'à toute autre espèce d'une culture plus minutieuse, et qui ne cause pas à tous les hommes le sentiment qu'éprouve le profond amateur. Il y a bien quelque chose de fondé pour qui aime les nouveautés; car il est bien des plantes qui ne se soumettent pas, comme les Pensées, les Calcéolaires, les Dahlia, à la mutation des formes et des couleurs par la simple industrie horticole. MM. Bertin, Duval, Legeas, Leroux, Deschiens, Jessé aîné, Pajard, Fleury aîné et Fleury jeune, Salter, et Aimé, sont les exposants qui avaient présenté plusieurs de ces végétaux, au nombre desquels on remarquait un *Gewuinia avellana*, espèce encore fort rare, exposée déjà l'an dernier par le Jardin des Plantes de la ville, et dont l'introduction est due au savant chimiste que les Sociétés Savantes du département possèdent et apprécient, M. Colin, qui reçut, il y a trois ans, une quantité de graine de cette plante qu'il distribua, et que nous obtînmes en prenant part à cette distribution; le *Chêne du Mexique* et le *Chêne hétérophyle*, le *Calothamnus villosa*, des *Erica*, le *Cheiranthus tristis*, le *Coronilla glauca variegata*, et plusieurs nouvelles plantes grasses couvrant les sables brûlants et les rochers arides des contrées australes, qui sont si extraordinaires par l'originalité de leur forme, étaient réparties dans plusieurs lots, et se faisaient sur-tout remarquer réunies en collection chez M. Salter. Au nom-

bre de ces plantes se trouvaient des *Echinocactus*, *Lepismium*, *Cereus*, *Protracti*, *Polylophi Repentes*, *Échinopsis*, *Melocactus*, *Mamillaria*, des *Aloès*, des *Stapelia*, des *Euphorbes*, etc. On observait encore le *Protea argentea*, plante si connue autrefois, devenue si rare aujourd'hui à cause de sa difficile conservation, et qui est peut-être une des plus délicates et des plus impressionnables, organiquement parlant, de tout le règne végétal; l'*Artemisia lindleiana*, l'*Helipterum filiforme*, les *Salvia patens* et *involucrata*, le *Fuchsia fulgens splendida*, les *Glauxinia caulescens* et *speciosa*, le *Lasiopetalum purpureum*, le *Juniperus macrocarpa*, les *Clematis bicolor*, *azurea* et *aristata*, l'*Elichrysum fulgidum*, le *Nierembergia filicaulis*, le *Stilidium fasciculatum*, le *Lilium pyrenæicum* en fleurs, les *Amarillis nova species* et *spectabilis*, un *Fraisier* à feuilles panachées, très curieux, etc. A vrai dire, Messieurs, une Exposition d'automne eût été plus riche en collections de ce genre, car il est à peu près convenu qu'une Exposition printanière sera d'autant plus fêtée qu'elle sera fleurie. Plusieurs des exposants ont sacrifié à la floraison beaucoup de végétaux précieux figurant dans leur culture, et qui, apportés, eussent augmenté la masse des produits que nous trouvions trop rarement en parcourant la salle. N'omettons pas non plus de dire que, parmi les *Pelargonium* de M. Panseron, de M. Demanche, de M. Fessart, et sur-tout parmi ceux de M. Salter, il se trouvait plusieurs sujets qui sont encore uniques dans nos cultures de Versailles et du département, et peut-être de la France.

Plantes économiques.

La Société, dans les bases de sa constitution, a pris pour maxime l'*utile dulci* de nos pères; elle n'a pas voulu s'occuper seulement de l'Horticulture de luxe, parce

qu'elle a reconnu que si les fleurs causent de douces jouissances, les fruits, les légumes, procurent de précieuses ressources dans toutes les saisons de l'année, à toutes les classes de la société, en ville et à la campagne. Elle a compris que l'amélioration de ces produits méritait toute sa sollicitude, et que, s'occupant de fructiculture et de culture légumière avec non moins d'empressement que de floriculture, elle devait donner à ces produits la place qui leur est justement acquise, de même qu'elle encourage la propagation de ces précieuses espèces qui fournissent des matières premières à nos fabriques et à nos manufactures.

Pour la plupart des produits de cette série la saison était peu favorable. Après la température de l'hiver dernier et les variations atmosphériques du printemps qui sont venues entraver le cultivateur dans ses prévisions, et le contrarier dans la réalisation des marchandises qu'il était en mesure de livrer à la consommation, il était impossible qu'il en fût autrement.

Il est en culture de ces influences puissantes et redoutables, auxquelles on ne peut réellement pas se soustraire et que l'on ne peut pas même amoindrir; car que peut le cultivateur sur l'état de l'atmosphère qui lui est contraire, quand sur-tout toutes ses opérations se font en plein air? Sans doute son industrie le conduit à être maître du terrain qu'il emblave, suivant que l'intelligence et les principes écononomiques le dirigent; mais son expérience, sa pratique et sa science reculent devant les nombreuses fluctuations climatériques qui modifient le milieu aérien qui a une action si marquée sur les végétaux et sur la végétation. Quant aux produits forcés, les primeuristes ont eu à regretter le retard de l'Exposition, car à l'époque de l'ouverture, beaucoup de mar-

chandises, véritables primeurs, étaient déjà, à cause de la maturité avancée, livrées au commerce. Pour les fruits conservés, il y en avait peu; et on le comprendra, en pensant que jusqu'ici l'industrie de nos horticulteurs a plutôt été dirigée vers l'éducation des arbres fruitiers pour les former, les entretenir et les conserver, que sur la conservation des produits qui résultent de ces arbres.

La conservation des produits est une affaire importante pour la consommation; elle mérite bien de fixer l'attention; mais elle nécessite encore des expériences multipliées et répétées. De toutes parts on s'occupe de ces expériences, et tout fait espérer que les résultats qui ont été obtenus jusqu'ici, conduiront à en obtenir de nouveaux qui profiteront à la consommation, et qui accroîtront le charme et l'utilité des Expositions printanières et erticales.

Parmi les plantes purement industrielles, on remarquait plusieurs beaux pieds de *Lin* de la Nouvelle-Zélande, espèce sans doute précieuse pour une atmosphère plus traitable que la nôtre; l'*Agave* d'Amérique, autre espèce textile peuplant l'Algérie, qui nous fournit la matière qui sert à l'entretien de nos nouvelles fabriques de sparterie. Ces plantes étaient exposées par MM. Leroux et Jessé aîné.

M. Laîné a exposé des épis de *blé de miracle*, aussi nommé *blé de Smyrne*, *blé d'abondance*, *blé composé*, l'une de nos plus anciennes variétés de céréales, abandonnée par l'expérience que l'on avait acquise de sa dégénération trop facile, et du défaut de la parfaite constitution de tous ses grains. Cette variété a été réintroduite en grande culture il y a peu de temps, et était considérée comme une plante merveilleuse par qui ne la connaissait pas. Il a suffi d'une année de sa culture pour reconnaître

que l'on a eu raison de lui préférer en tout temps le blé commun.

M. Jessé avait exposé un superbe *Caroubier* en caisse, espèce fruitière dans l'extrême point méridional de la France, et sur-tout en Italie, en Portugal, en Espagne, où cet arbre s'arborifie dans les champs comme le font nos arbres fruitiers ordinaires, et donne des gousses qui sont longues, épaisses, pulpeuses, sèches et sucrées, que l'on utilise dans le midi de l'Europe pour la nourriture de l'homme, et que les Espagnols donnent aussi à leurs chevaux.

MM. Legeas, Donard, Duval, Dieuzy aîné et Dieuzy André, ont exposé plusieurs variétés d'*Orangers*, de *Citronniers*, de *Cédrats*, de *Limons* à fruits comestibles; l'*Anis étoilé*, dont le fruit employé en médecine, sert aussi à faire de la liqueur de Badiane, et le *Laurier d'Apollon*, ce noble végétal dont l'emploi si différent, mais toujours avantageux, le rend recommandable : le médecin le prescrit, l'art culinaire l'utilise, et dans tous les temps il a servi à couronner le vainqueur.

M. Salter a présenté une *groseille* dite vulgairement à *maquereaux*, qui n'était pas encore à sa grosseur, provenant du *Groseillier épineux*, nouvelle variété anglaise à très gros fruits.

M. Legeas a présenté deux corbeilles de fruits, *poires et pommes*, parfaitement conservés; M. Renaut, jardinier de madame Monnier, a aussi présenté une corbeille de *poires de bon-chrétien d'hiver* et de *pommes*, qui se trouvaient dans un admirable état de conservation.

M. Truffaut a exposé quatre *Ananas* dont deux communs en fruits, et deux autres sans fruits de la variété dite de Cayenne. Il avait en outre un pied de *Prunier de mirabelles* et des *Groseilliers à grappes à fruits rouges*, les

seuls qui lui restassent de ses cultures forcées. L'époque de l'Exposition n'a pas été favorable à M. Truffaut ; ses primeurs étaient épuisées, mais la Société sait combien cet habile jardinier prend de peine pour suivre avec distinction le joli genre de culture auquel il se livre : c'est pendant les glaces, en janvier, février et mars, que les serres de cet horticulteur méritent d'être visitées, et c'est en avril et mai que l'on a plaisir à se rendre le témoin de ses succès : dans les premiers jours de mai il eût brillé d'un plus séduisant éclat à l'Exposition.

M. Madeline, dont nous apprécions le talent, et qui a déjà orné plusieurs fois le bureau de nos séances, avait exposé un *Groseillier à grappes à fruits blancs*, une corbeille de *chasselas* et des *prunes de mirabelle*, fruits en parfaite maturité, provenant de ses cultures forcées. Cet exposant avait aussi parmi ses produits, une corbeille de la belle *fraise de Welton*, nouvelle variété anglaise, unifère.

M. Renaud avait exposé de superbes *cerises anglaises hâtives*, et trois pots de *Fraisiers* couverts de fruits, le *keen seedling*, très belle variété unifère, la *fraise des Alpes*, bien pure de race, et la *fraise à la touffe* ou *sans filets*, excellente variété plurifère, propre aux bordures des jardins.

M. Fagret a présenté de superbes *melons cantaloups*, le *prescott fond blanc*, excellente variété, et préférablement cultivée partout aujourd'hui, en remplacement de l'ancien melon maraîcher brodé, qui n'a pour mérite que l'abondance de sa chair et de son jus sucré; il avait en outre de beaux fruits du *concombre hâtif*.

M. Godat a exposé une suite de légumes qui ont fixé l'attention de tous les visiteurs; son lot se composait d'*artichauts* ordinaires, dits verts de Laon, de beaux *choux*-

fleurs tendres, de *romaine*, la grosse blonde, variété énorme et qui réunit la qualité au volume; des *choux*, le gros d'York, et des *carottes* de Hollande hâtives d'une remarquable pureté.

M. Jessé aîné avait exposé des *artichauts violets*, variété connue par sa hâtiveté, et recherchée sur-tout pour les poivrades comme étant extrêmement tendre.

M. Lavoie a exposé des *pommes de terre* cornichons jaunes hâtifs; un fort joli petit modèle de meule, montée, moulée, gobetée, lardée, et en pleine production. Chaque jour on voyait apparaître, de tous les points de cette petite surface territoriale, une quantité de champignons qui grandissaient à vue d'œil sous les yeux du spectateur; une famille pourrait avec un semblable appareil, d'ailleurs fort original, faire la récolte des champignons nécessaires à la consommation journalière de sa maison.

Nous dirons, en terminant, que nous regrettons vivement que nos horticulteurs-légumiers, dont nous comprenons le savoir et le travail, qui font chaque année de sensibles progrès dans l'art de la culture maraîchère et qui tiennent un rang honorable dans l'échelle horticole, ne se soient pas empressés de venir offrir les produits de leurs pénibles travaux à l'appréciation de la Société qui leur a voué une véritable sympathie, et des amateurs qui leur auraient incontestablement adressé les félicitations et les encouragements qu'ils méritent.

Objets d'Art et de Fabrication se rattachant immédiatement à l'Horticulture.

Si vous appréciez la peine des cultivateurs et si vous rendez justice à leurs efforts, vous désirez aussi que les moyens qu'ils emploient pour arriver à une plus parfaite

production soient également encouragés. L'horticulteur peut tout par son intelligence ; mais il a besoin, pour mettre cette intelligence à profit, de bons instruments qui simplifient le travail et qui atténuent ses fatigues tout en lui permettant de bien opérer. Or, Messieurs, ce fait démontré, vous sentez l'avantage des bons instruments, et vous reconnaissez le mérite de celui qui les fabrique. C'est sous ce point de vue que vous avez voulu que les industriels qui viennent en aide au cultivateur, soit pour l'aider à opérer, soit pour lui fournir les moyens de parer le fruit de ses travaux pour les rendre plus saillants, vinssent prendre leur place près du jardinier dont ils sont pour ainsi dire inséparables. Vous comprenez dans cette spécialité tous les objets d'art, les dessins, les peintures, les fleurs artificielles, les fruits modelés, les outils, les instruments et les machines.

On remarquait parmi ces objets une vaste corbeille remplie de fruits, poires, pommes, prunes, raisins, etc., de diverses variétés, modelés en cire avec une si grande vérité que bon nombre de visiteurs s'y sont trompés. Ce beau travail, dû à un de nos jeunes collègues plein d'avenir, M. Duval fils, a eu une bonne partie des honneurs de l'Exposition.

M. Laumeau, fabricant d'instruments, avait étalé sur une vaste table un assortiment complet d'outils de jardinage d'une très belle exécution. On remarquait sur-tout chez cet exposant une charrue à découper les gazons dont il est l'inventeur, et qui sera soumise à votre examen pratique dans l'une de vos prochaines séances ; un élagueur flamand, instrument si utile pour l'élagage dans les parcs et jardins ; un départoir pour greffer facilement les gros arbres ; un décaissoir, etc.

M. Guyard, Serrurier-Mécanicien à Noisy-le-Roi,

modificateur et inventeur de plusieurs instruments, avait exposé une collection de sécateurs de divers modèles, très ingénieusement combinés. Il avait aussi un modèle de herse roulante pour les allées des parcs, et des piéges propres à divers usages, parmi lesquels se trouvait cet effrayant piége-monstre, dont la vue seule devrait détourner le plus intrépide maraudeur, etc.

M. Duzac, coutelier à Versailles, avait apporté une suite de serpettes, de greffoirs, d'égohines, de sécateurs et d'échenilloirs de divers modèles. Ces instruments avaient l'apparence d'une exécution finie et bien entendue, et nous avons sur-tout remarqué ses égohines à dents renversées, qui paraîtraient avoir le mérite, suivant l'inventeur, de passer plus vivement et de présenter après l'amputation un aire de coupe moins émoussée.

Le jury désire que ce fabricant envoie l'une de ces *égohines* à l'examen *pratique* de *la* Société, qui se prononcera par *expérience* sur *le* mérite de cette modification, qui semble heureuse.

M. Petit, fabricant de pompes, avait offert à la vue des amateurs deux pompes, dont l'une nommée ardo-pompe à jets continus, qui est très avantageuse pour l'arrosement des jardins.

M. Agard, chaudronnier à Paris, avait exposé un assortiment de jardinières pyramidales portatives, à l'usage des tables et des salons, dans lesquelles les fleurs, coupées et disposées en pyramides, ressortent parfaitement et ornent gracieusement.

Nous avons parcouru les salles de l'Exposition, et quoique nous ayons été bien longs dans ce résumé, nous avons omis bien des choses; néanmoins, nous croyons nous être assez étendus pour vous démontrer, Messieurs, que nous avons rempli en conscience la mission que vous

nous aviez donnée, et nous espérons que vous nous accorderez d'avoir suffisamment pénétré dans les détails, pour nous permettre de porter sûrement notre jugement sur le mérite des collections.

Avant de sortir de ces salons fleuris, nous eussions désiré n'avoir à vous faire partager que plaisir et joie; mais nous ne pouvons pas ne pas vous dire que nos jouissances ont été troublées à la vue d'un groupe composé d'un sombre *Olivier* et de deux pieds du triste *Phormion*, disposés par la Société pour honorer la mémoire d'un collègue, le vénérable M. de Jouvencel, qui luttait contre la mort, pendant que nos commissaires nous préparaient du plaisir en disposant les fleurs dans les salles de l'Exposition. Ce pieux hommage rendu à la mémoire d'un membre, démontre jusqu'où s'étendent les liens de notre confraternité.

Opérations du Jury.

Le jury, Messieurs, conformément à votre délibération, s'est transporté, sur la convocation de M. Deschiens, dans le local de l'Exposition, le jeudi 4, jour de l'ouverture, à cinq heures et demie du soir : tous les membres étaient présents. Il s'est immédiatement constitué, et le secrétaire a donné lecture de l'arrêté de la Société qui concerne le jury, relatif à l'Exposition, arrêté ainsi conçu :

« Article vii. Afin d'encourager les progrés dans » chaque branche de l'Horticulture, comme aussi » d'honorer ses succès suivant les facilités et le mérite » de chacun, les exposants seront divisés en quatre » classes:

» 1.° Amateurs et jardiniers en chefs;

» 2.° Pépiniéristes et fleuristes;

» 3.° Maraîchers;

» 4.° Artistes et fabricants d'outils, d'instruments, de » machines et autres objets spéciaux à l'Horticulture.

» Deux médailles, l'une d'argent et l'autre de bronze, » seront décernées, s'il y a lieu, pour chacune de ces » classes. »

Le jury a ensuite procédé à l'examen de chacune des collections spéciales, en commençant par celles des amateurs et des jardiniers en chefs, et en continuant dans l'ordre ci-dessus désigné relatif aux collections. Ici s'est d'abord élevée une difficulté : lequel, du propriétaire ou du jardinier en chef exposant, doit être récompensé? Il a été résolu que l'un et l'autre pourraient l'être; mais que dans tous les cas, ce serait le producteur. Ainsi, soit le propriétaire qui fait par lui-même et qui dirige son jardinier, et le jardinier qui opère de son propre mouvement, sans autre direction que celle qu'il reçoit de son intelligence et de son savoir. Cela décidé, les membres du jury qui se trouvaient exposants, se sont empressés de demander à se retirer pendant tout le temps où le jury resterait devant le lot qui appartient à l'un d'eux, et à s'abstenir de toute observation, et même de se retirer quand il serait question d'émettre une opinion relative à ce lot : cette proposition reconnue juste, a été admise, et le principe a été respecté. Partant de ces décisions, le jury, après avoir vu et revu les collections, après avoir discuté sur le degré de mérite de chacune d'elles, s'est prononcé ainsi qu'il suit et qu'il a l'honneur de vous soumettre la décision, et d'accorder les récompenses dans l'ordre suivant.

PREMIÈRE SÉRIE D'EXPOSANTS.

AMATEURS ET JARDINIERS EN CHEF.

1.er Prix : *Médaille en argent*, à M. Jessé aîné (Gaston), propriétaire-amateur, rue du Jardin-des-Plantes, n.° 14, à Versailles.

Le Jury n'a pas voulu, en désignant cet exposant comme méritant le premier prix, qu'il fût récompensé pour toutes plantes nouvelles ou rares et pour des collections étendues et variées; mais il a reconnu que M. Jessé avait apporté bon nombre de belles plantes ornant bien, d'un bel effet, floribondes, et dans un état de forme et de végétation qui ne laisse rien à désirer, et qu'il avait exposé le lot d'amateur le plus brillant en floraison et contenant plusieurs très bonnes plantes bien cultivées. M. Jessé ayant demandé à être étranger au concours puisqu'il se trouvait être l'un des juges, le Jury a eu à se prononcer sur cette question, intéressant plusieurs autres Membres qui, plus tard, malgré leur bon vouloir, n'ont pu revenir sur la décision prise, le Réglement de la Société ne précisant rien à cet égard. Il a été arrêté par le Jury que l'on ne pouvait admettre ce précédent, qui embarrasserait tous les Membres de la Société ayant droit d'exposer et qui peuvent être élus Membres du Jury par leurs collègues, et que les Membres du Jury exposants se retireraient, ainsi qu'ils en avaient manifesté le désir, et comme cela paraissait de toute justice, lorsque l'on arriverait à leur collection, mais qu'ils auraient à se soumettre aux conséquences de la décision du Jury.

2.e Prix : *Médaille en bronze* à M. Pavard (Alphonse-

Jean), jardinier en chef chez M. Fessart, rue de Noailles, n.° 14. — M. Pavard, jeune jardinier fort habile et très intelligent, avait exposé une collection, sinon nombreuse, du moins brillante par l'éclat des plantes, le choix des espèces et des variétés, la beauté, la richesse, l'éclat et la fraîcheur des fleurs.

Mention honorable et toute spéciale à M. Deschiens (François-Joseph), propriétaire-amateur, rue Champ-la-Garde, n.° 3. — La collection de M. Deschiens présentait, sinon beaucoup de plantes d'ornement, du moins des plantes de collection qui se rencontrent chez peu d'autres amateurs. Le goût prononcé de cet amateur, et son amour bien apprécié pour l'Horticulture et pour les progrès de cet art, méritent cette honorable distinction.

1.re *Mention honorable* à M. Fagret (Lubin-Jean-Baptiste), jardinier en chef chez M. Foucault de Pavant, propriétaire à Glatigny. Le Jury accorde cette mention à M. Fagret pour les produits en beaux fruits légumiers qu'il a exposés. Il a pris en considération les efforts constants que fait ce laborieux praticien.

DEUXIÈME SÉRIE D'EXPOSANTS.

PÉPINIÉRISTES ET FLEURISTES.

1.er Prix : *Médaille en argent* à M. Bertin (Pierre), horticulteur pépiniériste et fleuriste, rue Saint-Symphorien, n.° 1. — L'attention du Jury a été fixée par la quantité de beaux *Rhododendron hybrides*, de *maximum* et de *catesbæi* obtenus de semence par l'exposant ; par la belle collection d'*Azalea*, de *Pimelea*, et en général par toutes les plantes de cet horticulteur, qui étaient belles, fleuries, et dans un admirable état de forme et de végétation.

2.e **Prix** : ***Médaille en bronze*** **à M. Duval (Charles)** père, fleuriste-grainier, rue Duplessis, n.o 14. — Le Jury, qui avait d'abord placé M. Duval et M. Bertin *ex æquo*, après avoir examiné de nouveau, et en détail, les collections de ces deux exposants, a reconnu que celle de M. Duval n'était pas moins belle ni moins bonne que celle de M. Bertin, mais que dans la collection de M. Bertin il y avait des *Rhododendron* et des *Azalea*, précédemment signalés, qui lui méritaient la priorité. Il reste à M. Duval la gloire d'avoir rivalisé avec M. Bertin, dont il était étroitement rapproché : les espèces de *Bruyères*, les espèces et variétés de *Rhododendron*, celles d'*Azalea*, un magnifique *Epacris*, et plusieurs autres belles et bonnes plantes rares, toutes fleuries et bien formées, ont motivé la décision du Jury.

Mention honorable et toute spéciale à M. Salter (John), horticulteur-fleuriste, avenue de Picardie, n.o 32. — Le Jury est resté long-temps dans l'indécision sur le rang que devait occuper cet exposant, ayant un lot d'une remarquable beauté, qui a fixé l'attention de tous les visiteurs. Des *Pelargonium*, dont plusieurs encore tout nouveaux et dans le plus bel état de végétation et de floraison; plusieurs *Fuchsia hybrides* nouveaux, des *roses*, une très riche collection de *Pensées*, une collection considérable de plantes grasses, et plusieurs autres plantes rares, donnaient à cette collection une grande inportance. Le Jury, après avoir bien mûrement réfléchi, et après la discussion qui a dirigé l'opinion de chacun des Membres, s'est décidé à accorder la priorité aux plantes de naissance versaillaise, et à celles qui ont été façonnées toutes dans les établissements des horticulteurs-exposants, et a pris, dans la fixation de son opinion, en considération que les pensées et les plantes grasses de cet exposant qui

figurèrent à l'Exposition d'automne de l'année dernière, avaient mérité à leur propriétaire une médaille en argent. Le Jury, reconnaissant cependant qu'il était de toute justice d'accorder à cet horticulteur étranger, qui nous fait jouir de son savoir et de son goût passionné pour la floriculture, plus qu'une simple mention, s'est déterminé à lui accorder une mention toute spéciale, qui lui est bien acquise par ses magnifiques plantes. — Le Jury, au nom de la Société, doit adresser publiquement à cet habile horticulteur l'expression de sa reconnaissance pour la générosité avec laquelle il a mis à sa disposition plusieurs prix qui consistent en lots de beaux *Dahlias* anglais nouveaux, qu'il livrera aux exposants qui apporteront à l'Exposition automnale les plus belles collections de *Dahlias* provenant de leurs gains. Ce trait de dévouement honore notre confrère, qui est devenu Français de cœur.

1.re *Mention honorable* à M. Legeas (François-Gervais), pépiniériste-fleuriste, rue du Grand-Montreuil, n.° 95, pour les belles plantes marchandes d'ornement et de collection, dont le plus grand nombre fleuries et toutes brillantes de forme et de santé.

2.e *Mention honorable* à M. Leroux père, fleuriste, rue d'Angoulême, pour la réunion de plantes en fleurs dignes des amateurs, pour le choix, la beauté et la variété de ces plantes, et la vigueur qu'elles présentaient.

TROISIÈME SÉRIE D'EXPOSANTS.

MARAICHERS.

1.er Prix : *Médaille en argent* à M. Truffaut (Charles), horticulteur-primeuriste, rue des Chantiers, n.° 34,

pour des fruits forcés. Le lot de cet exposant n'était pas considérable ; mais le Jury a eu égard au retard et à l'incertitude apportés dans la réalisation de l'Exposition. M. Truffaut s'était mis en mesure d'exposer plus tôt ; mais incertains comme nous l'étions de pouvoir faire notre exposition, nous trouvant manquer de local, cet horticulteur, pour ne pas perdre ses produits déjà avancés, s'était vu forcé de les vendre, et a fait preuve de bonne volonté en apportant ce qui restait à sa disposition.

1.re *Mention honorable* à M. Godat (Mathieu), horticulteur-maraîcher, rue de la Bonne-Aventure, n.° 20 *bis*, pour les produits en légumes variés qu'il a exposés avec cet empressement qui le caractérise, et qui lui a acquis l'affection de tous les Membres de la Société, qui se félicitent de posséder dans son sein un maraîcher aussi habile.

QUATRIÈME SÉRIE D'EXPOSANTS.

ARTISTES ET FABRICANTS D'OUTILS, D'INSTRUMENTS, DE MACHINES, ET AUTRES OBJETS SPÉCIAUX A L'HORTICULTURE.

Prix : *Médaille en bronze* à M. Duval (François) fils, horticulteur-grainier, rue Duplessis, chez son père, pour des fruits modelés en cire. La perfection d'exécution qui a fixé l'attention des amateurs, a aussi attiré celle du Jury, qui a reconnu un véritable talent chez l'auteur, qu'il encourage de tout son pouvoir. — Le Jury s'empresse d'offrir à M. Duval les vifs remerciements de la Société pour l'hommage qu'il lui fait de ces fruits, et il le prie, au nom de la Société, de vouloir bien accepter

la mission de modeler les fruits rares ou nouveaux que celle-ci désirerait conserver, soit pour la comparaison, soit enfin comme souvenir.

Le Jury adresse au nom de la Société, des félicitations à M. Laumeau, fabricant d'instruments, rue de la Pourvoirie, à Versailles, pour les outils et instruments dont il est l'inventeur ou le modificateur ; à M. Guyard, serrurier-mécanicien à Noisy-le-Roi, pour ses sécateurs modifiés ; à M. Duzac, pour ses sécateurs et ses égohines à dents retournées ; il approuve l'ardo-pompe de M. Petit, dont il apprécie l'utilité pour l'arrosement des jardins. Il engage les exposants à persévérer dans la voie des améliorations et des perfectionnements qui fixeront toujours l'attention de la Société, qui ne manquera pas, dans l'occasion, de leur offrir des preuves plus immédiates de l'intérêt qu'elle attache aux bons instruments d'une composition simple, et avec lesquels on puisse opérer sûrement, facilement et commodément.

Après la lecture de ce Rapport, le Secrétaire-Général fait successivement l'appel des lauréats, et M. Aubernon, préfet du département, Président d'honneur, en remettant la récompense qui est départie à chacun d'eux, leur adresse les allocutions suivantes.

AMATEURS ET JARDINIERS EN CHEF.

1.er Prix : *Médaille en argent*

A M. Jessé aîné (Gaston), propriétaire amateur, rue du Jardin-des-Plantes, à Versailles.

MONSIEUR,

« Le Jury vous a désigné comme méritant le premier prix d'amateur, pour les beaux produits en plantes fleuries et bien soignées que vous avez mis à l'Exposition.

« Vous avez exposé de belles choses, Monsieur, et vous cultivez vous-même ces végétaux magnifiques qui décorent votre jardin ouvert aux jardiniers et aux amateurs. La Société connaît votre goût pour le jardinage, et apprécie le zèle que vous mettez à encourager les progrès de la culture : je me félicite d'avoir à vous offrir cette Médaille en son nom ! »

2.e PRIX : *Médaille en bronze*

A M. Alphonse PAVARD, jardinier en chef chez M. Fessart, rue de Noailles, à Versailles.

MONSIEUR,

« Le Jury vous a désigné comme méritant le second prix d'amateur-jardinier en chef, pour la belle collection de plantes fleuries et bien soignées, qui composaient vos produits exposés.

« La Société se fait un véritable plaisir de vous offrir cette Médaille ; elle n'ignore pas que le résultat de vos travaux fait les délices du propriétaire qui vous a confié son jardin, et elle sait que vous êtes un horticulteur habile, laborieux et modeste ; continuez en vous dirigeant ainsi que vous l'avez fait jusqu'à présent : de nouveaux efforts vous mériteront de nouveaux succès. »

Mention honorable et toute spéciale

A M. DESCHIENS, propriétaire-amateur, rue Champ-la-Garde, à Versailles.

Monsieur,

« La Société vous décerne la Mention honorable et toute spéciale que le Jury vous a reconnu mériter pour les plantes rares et de collection que vous avez présentées à l'Exposition. J'ai l'honneur de vous l'offrir, et de vous exprimer en son nom le sentiment de sa reconnaissance, pour tout le bien que vous faites à l'Horticulture de Versailles et du département par vos paroles encourageantes, et par vos exemples éclairés. »

Mention honorable

A M. Fagret, jardinier en chef chez M. Foucault de Pavant, à Glatigny, près Versailles.

Monsieur,

« Je vous remets la première Mention honorable de jardinier en chef amateur, que la Société vous accorde sur la proposition du Jury, pour vos produits en fruits légumiers. La Société a la plus grande confiance dans votre expérience; vous l'utilisez à la satisfaction du propriétaire qui vous a préposé à ses intérêts, et vous la ferez tourner au profit de la Société elle-même, à laquelle vous appartenez. »

PÉPINIÉRISTES ET FLEURISTES.

1.er Prix : *Médaille en argent*

A M. Bertin, pépiniériste-fleuriste, rue Saint-Symphorien, à Montreuil, Versailles.

Monsieur,

« Le Jury vous a désigné comme ayant mérité le premier

prix de pépiniériste-fleuriste, pour les belles plantes d'ornement provenant de vos semis. J'éprouve une vive satisfaction en vous remettant cette Médaille, parce que je puis dire avec la Société tout entière, que nous avons admiré vos cultures, suivies avec un goût si remarquable et un savoir si bien entendu, et que nous considérons cette récompense comme justement acquise. »

2.e PRIX : *Médaille en bronze*

A M. DUVAL, fleuriste-grainier, rue de la Paroisse, à Versailles.

MONSIEUR,

« Vous avez été désigné par le jury comme méritant la seconde Médaille, pour vos produits en belles et bonnes plantes marchandes, parmi lesquelles on remarquait plusieurs espèces rares et des variétés provenant de vos semis. Je vous remets au nom de la Société la distinction qui vous est acquise à si juste titre, en me félicitant d'être l'interprète de l'opinion publique, qui vous désigne comme l'un des meilleurs horticulteurs que la Société possède dans son sein. »

Mention honorable et toute spéciale

A M. SALTER, horticulteur-fleuriste, avenue de Picardie, à Versailles.

MONSIEUR,

« Vous aviez à l'Exposition une magnifique collection qui a fixé l'attention de tous les visiteurs, celle de vos confrères et du jury, qui regrette de n'avoir pu vous désigner que pour une Mention honorable. Vos nombreux succès en Angleterre vous ont conduit à en obtenir déjà en France, votre patrie adoptive, et celui d'aujourd'hui

vous montrera notre sympathie pour les cultivateurs habiles de toutes les nations. »

1.re *Mention honorable*

A M. Legeas, pépiniériste-fleuriste, Grande Rue de Montreuil, à Versailles.

Monsieur,

« La Société vous décerne la première Mention honorable, que vous avez méritée pour la quantité de belles plantes marchandes que vous avez exposées, qui toutes se présentaient dans un fort bel état de végétation et d'entretien. Depuis long-temps nous avons acquis l'expérience de votre habileté en culture ; vos travaux sont connus : votre prospérité commerciale vous en est une preuve. Vous pouvez compter sur nous pour encourager vos efforts, ainsi que la Société compte sur votre active collaboration. »

2.e *Mention honorable*

A M. Leroux, fleuriste, rue d'Angoulême, à Versailles.

Monsieur,

« La Société suit avec intérêt vos travaux, et elle est heureuse de voir qu'ils sont couronnés de succès. Vous avez exposé une jolie collection de plantes en fleurs, parmi lesquelles il se trouvait quelques bonnes espèces ; ces plantes vous ont mérité la Mention que j'ai le plaisir de vous remettre. »

MARAICHERS.

PRIX : *Médaille en argent*

A M. TRUFFAUT, primeuriste, rue des Chantiers, à Versailles.

MONSIEUR,

« Le Jury vous a désigné comme méritant le premier prix de culture maraîchère, pour les produits en fruits forcés que vous avez exposés. La saison trop avancée lors de l'Exposition, vous a été défavorable, puisqu'il vous a été impossible d'exposer tout ce que vous aviez préparé. Le Jury a pris votre situation en considération, il s'est trouvé suffisamment éclairé, et il s'est cru en droit de se prononcer en votre faveur.

Nous connaissons, tous, vos travaux, nous apprécions votre mérite, et j'éprouve une vive satisfaction en vous offrant cette Médaille au nom de la Société, qui est flattée de posséder un cultivateur aussi distingué. »

Mention honorable

A M. GODAT, maraîcher, rue Bonne-Aventure, Grand-Montreuil, à Versailles.

MONSIEUR,

« Vous avez exposé d'utiles produits en légumes, qui ont été admirés ; le Jury en a apprécié le mérite, et vous a désigné pour une première Mention honorable. Je vous la remets au nom de la Société, en vous priant d'être persuadé qu'elle porte un grand intérêt à la culture maraîchère, qui présente le double avantage de réunir l'utile et l'agréable. »

ARTISTES ET FABRICANTS.

PRIX : *Médaille en bronze*
A M. DUVAL fils, rue de la Paroisse, à Versailles.

MONSIEUR,

« Les fruits modelés en cire qui figuraient à l'Exposition, et dont vous êtes l'auteur, ont été admirés de tout le monde, et vous font le plus grand honneur. Ils étaient reproduits avec une si grande vérité, qu'ils ont causé une véritable illusion chez beaucoup de curieux. Le Roi les a vus avec intérêt, le Jury les a trouvés dignes de l'encouragement que la Société vous accorde, et que je vous remets, en vous engageant à continuer de vous occuper d'un art si utile aux horticulteurs, aux amateurs et au progrès du jardinage. »

SÉANCE

Publique et Solennelle

DU 8 NOVEMBRE 1840,

POUR LE RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE L'ANNÉE,
POUR LA DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES OBTENUES A LA SUITE DE L'EXPOSITION AUTOMNALE DE 1840,
ET POUR DÉCERNER LES ENCOURAGEMENTS ACCORDÉS AUX AGENTS IMMÉDIATS DE L'HORTICULTURE.

DISCOURS D'OUVERTURE

DE LA SÉANCE PUBLIQUE,

PRONONCÉ

Par M. Demanche,

PRÉSIDENT TITULAIRE DE LA SOCIÉTÉ.

MESSIEURS,

Nous avions espéré que notre Président d'honneur, M. le Préfet, présiderait cette Séance; une circonstance imprévue l'en a empêché: je vais avoir l'honneur de vous donner lecture de la lettre que ce magistrat m'a adressée pour nous exprimer ses regrets.

LETTRE DE M. LE PRÉFET.

« M. le Président, je suis obligé de m'absenter dans la matinée « du dimanche huit de ce mois, et j'ai le regret de ne pouvoir pré- « sider la Séance de la Société d'Horticulture de Seine-et-Oise, « pour la distribution des Médailles de l'Exposition automnale. « J'espère pouvoir me dédommager à la Séance de l'année pro- « chaine, et montrer à une association aussi utile que distinguée, « toute la considération que j'ai pour elle, mon désir de seconder « ses travaux, et ma reconnaissance pour l'honneur qu'elle veut « bien me faire, et que j'attache beaucoup de prix à conserver. « Je suis heureux, aussi, M. le Président, d'avoir auprès de la « Société un aussi précieux interprète de mes sentiments, et je « vous prie d'agréer, etc.

« *Signé* T. AUBERNON. »

Les regrets que nous éprouvons dans cette circonstance seront partagés par vous, Messieurs, et avec d'autant plus de raison, que l'absence de notre digne Président d'honneur, si dévoué aux intérêts de notre Société, nous prive du plaisir d'entendre les paroles qu'il nous eût adressées, et qui révèlent toujours des idées neuves, des pensées profondes, des vues d'intérêt public.

Comme Président titulaire de la Société, et pour remplir l'obligation que m'impose notre Réglement, permettez-moi, Messieurs, de vous adresser quelques mots sur l'Horticulture : je serai bref, afin de ne point abuser de vos moments, et de donner plus vite la parole à M. le Secrétaire-Général, qui doit vous rendre compte des travaux auxquels la Société s'est livrée depuis sa formation.

MESSIEURS,

Aujourd'hui que l'égoïsme, les nécessités du luxe, la

fièvre des honneurs et sur-tout de l'or, les rivalités et les luttes incessantes de la vanité et de l'orgueil, travaillent et divisent la société, n'est-il pas consolant de penser que des associations nombreuses, ayant pour objet de ramener l'homme à des occupations douces et attachantes, s'établissent de toutes parts, qu'elles sont partout en voie de prospérité et de progrès : que livré à l'étude de la nature, à la culture de ses dons les plus précieux, l'homme puise dans cette occupation de douces pensées, des sentiments d'affection et de rapprochement, et qu'au milieu de l'agitation des passions, un sanctuaire paisible, le plus beau temple ouvert à la divinité, les jardins rassemblent une masse active et intelligente de la population, l'occupent et la rendent heureuse.

Ces faits ne démontrent-ils pas, Messieurs, que l'Horticulture peut être envisagée sous un autre point de vue que celui de l'agrément et de l'utilité matérielle, et que, considérée de plus haut, elle peut avoir une action morale, un but élevé par l'influence qu'elle doit exercer sur les mœurs.

Cet examen, Messieurs, est d'un haut intérêt ; il faudrait sans doute, pour traiter ce sujet comme il mérite de l'être, un homme plus capable que moi, mais c'est une indication que je soumets à vos méditations, heureux si je puis faire naître le désir d'approfondir cet examen, et d'en faire ressortir de nouveaux motifs pour rattacher à notre Société naissante, en resserrer les liens, et assurer à toujours son existence et sa prospérité.

Et d'abord, Messieurs, constatons un fait qui vient démontrer l'heureuse influence de l'Horticulture sur les mœurs, c'est qu'au milieu de cette foule innombrable d'ouvriers qui, méconnaissant leurs intérêts et ceux de leur famille, ont jeté, il y a quelques mois, le trouble

dans la capitale, vous n'en avez pas compté un seul appartenant à la classe des ouvriers jardiniers.

N'est-ce pas déjà une preuve que ce genre d'occupation attache l'homme à son travail, l'intéresse à ses résultats, et le met en dehors des agitations politiques ; et pourquoi ? parce que l'homme peut ébranler la base de l'état social, mais qu'il ne saurait empêcher la terre de produire, les eaux du ciel d'arroser, le soleil de féconder, et qu'il se trouvera toujours des êtres sensibles aux impressions que font éprouver les beautés de la nature, si riche dans ses produits, si féconde et si variée dans ses résultats.

La culture des plantes est un lien qui unit les hommes, qui les rend bons et humains : ceux qui ont parcouru nos campagnes peuvent en porter témoignage ; un rosier sur une fenêtre, un chèvrefeuille à la porte d'une chaumière, sont toujours d'un bon augure pour le voyageur fatigué ; la main qui cultive des fleurs ne se ferme ni à la prière du pauvre, ni aux besoins de l'étranger. Si nous envisageons l'Horticulture sous le point de vue des ressources morales qu'elle peut offrir à l'homme dans les différentes situations de la vie, nous reconnaîtrons, Messieurs, que son influence est immense et précieuse pour notre pauvre humanité.

Il est une époque dans la vie de l'homme qui, pour beaucoup, est funeste : c'est le passage de la vie active à la vie de retraite. Que d'individus ne pouvant supporter ce passage, cette inaction, ce désœuvrement, sont tombés dans un état d'ennui et de marasme, qui auraient trouvé au contraire une existence pleine de charmes s'ils s'étaient adonnés à la culture des fleurs ! Si l'ame est en proie à la tristesse, à des chagrins réels, la vue de belles plantes, les soins continuels qu'elles réclament, viennent

adoucir la peine en amenant une distraction forcée : on s'attache à ses fleurs comme à ses enfants, elles forment une famille sur laquelle se répand un intérêt de tous les jours.

Si nous considérons au contraire la position d'un homme jeune encore, comblé des dons de la fortune, et n'apportant à la Société le tribut ni de son travail, ni de ses méditations, nous le voyons, pour se distraire, se jeter dans le tourbillon des plaisirs qui détruisent à la fois ses mœurs et sa santé; la satiété arrive bientôt, tout est éteint chez lui, plus d'émotions, plus de douceur; qu'il s'adonne au goût des fleurs, toute son existence aura bientôt changé; des jours d'ennui seront convertis en jours de bonheur; la nature, si riche dans ses productions, viendra toujours offrir à ses désirs de nouveaux aliments, et son existence monotone, fatiguée, deviendra pour lui la source de jouissances qui se renouvelleront sans cesse.

Après avoir envisagé l'Horticulture sous le rapport de l'influence qu'elle peut exercer sur les mœurs, examinons celle qu'elle peut avoir sur les arts et sur les sciences. Nous verrons que dans les brillantes harmonies des couleurs que présentent les fleurs, le peintre vient puiser des inspirations qui se reproduisent sur sa toile, que dans la forme des feuilles, des fleurs et des fruits, l'architecte vient étudier de nouvelles formes, qui donnent à ses rosaces, à ses chapiteaux, à ses décorations une nouveauté et un charme qui séduisent les yeux, et agrandissent son art; que dans ses produits, la médecine et la chimie y trouvent, l'une des moyens curatifs pour soulager l'humanité souffrante, l'autre des éléments dont elle fait usage pour la prospérité et le développement des arts industriels.

Ainsi, Messieurs, sous quelque point de vue que nous considérions l'Horticulture, nous voyons qu'en dehors de l'intérêt matériel qui s'y rattache, et qu'il est superflu de démontrer d'après tout ce qui a déjà été dit à ce sujet, tout concourt à prouver l'utilité de cette science, les avantages qu'elle présente à ses adeptes, et répétons avec Delille, ce chantre inspiré des jardins et des champs :

« Heureux, qui dans le sein de ses dieux domestiques,
« Se dérobe au fracas des tempêtes publiques,
« Et dans de frais abris trompant tous les regards,
« Cultive ses jardins, les vertus et les arts ! »

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

Du Département de Seine-et-Oise,

Depuis le 1er Mars 1840, époque de sa Création, jusqu'à la Séance du 3 Novembre 1840,

Par M. Fr. Philippar,

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

Vous n'êtes encore qu'au début de votre carrière, et déjà vous avez à rendre compte de votre existence au pays qui doit profiter de vos utiles travaux.

Présenter un résumé rapide et clair de vos œuvres pendant l'année qui vient de s'écouler, sans oublier aucun des faits importants, et sans atténuer le mérite de ces faits, me paraît une tâche difficile à remplir.

Je vais l'entreprendre, Messieurs, dans la persuasion que le fond sur lequel je compte pour intéresser, puisqu'il est l'ouvrage de tous, sauvera la forme, qui eût acquis bien plus d'éclat et de valeur si cet historique vous eût été présenté par un écrivain plus habile que je ne le suis.

Toutefois, Messieurs, je fais preuve de bonne volonté, en cherchant à justifier votre trop bienveillante confiance dans mon zèle qui m'assure, j'ose le croire, votre indulgence, dont je vais avoir le plus grand besoin dans cette occasion.

Constitution de la Société le 22 Mars 1840.

Sur la convocation d'un ami dévoué de l'art horticole, M. Demanche, vous vous êtes réunis le 1.er mars 1840, pour échanger vos idées sur l'utilité d'une Société d'Horticulture à Versailles et sur l'opportunité de sa fondation, afin de continuer les expositions semblables à celle qui eut lieu en 1839, dans cette ville, par les soins de l'administration et du conseil municipal.

Vous chargeâtes une Commission composée de cinq membres, d'approfondir cette question et de vous en faire un Rapport. Cette Commission présenta son travail le 22 mars, et M. Deschiens, qui en était l'organe, après avoir résumé toutes les ressources que procure l'Horticulture considérée dans ses détails, après avoir fait ressortir tous les avantages qui découlent de cette industrie bien dirigée, et après avoir indiqué le genre d'instruction qu'il est nécessaire qu'un jardinier acquière pour devenir capable de faire prospérer son art, fit comprendre que l'utilité des Sociétés d'Horticulture ne peut être mise en doute. Il rappela que de semblables Sociétés existent, pour ainsi dire, dans tous les Etats de l'Europe, et même en Amérique, et que depuis long-temps plusieurs villes de France sont dotées d'une semblable institution. Il vous dit que Versailles, si heureusement situé, au milieu d'une atmosphère favorable, sur un sol fécond, présentant un grand nombre d'établissements et de jardins entretenus par des cultivateurs habiles et des amateurs

zélés, ne pouvait rester plus long-temps privé d'une Société de ce genre, qui doit directement conduire à l'amélioration d'une industrie qui entretient un grand mouvement commercial, le seul qui présente un véritable caractère dans cette cité. Cet honorable Rapporteur s'exprimant avec conviction dans un Rapport plein de faits, d'intérêt et de persuasion, ébranla les incertains, et entraîna la conviction de toute l'assemblée, qui prononça à l'unanimité la constitution de la Société, sauf l'approbation de l'autorité.

Cette constitution, par les soins de M. le Maire de Versailles, qui usa des moyens que lui donne sa situation administrative, et par M. le Préfet, ne tarda pas à être approuvée par M. le Ministre de l'Agriculture et sanctionnée par M. le Ministre de l'Intérieur.

M. le Préfet ne se borna pas à cette officieuse démonstration; car, sentant tout le bien qui peut résulter de votre existence pour le département, et comprenant qu'une Société naissante, qui a de nombreux besoins, trouverait utilement l'emploi d'une subvention ministérielle, il s'empressa, et de son propre mouvement, de la demander pour vous. Son désir ne se réalisa pas, car le Ministre de l'Agriculture lui répondit qu'il fallait attendre que vous fissiez preuve de labeur, afin qu'il pût reconnaître si vos travaux devaient être de nature à mériter que vous prissiez part aux encouragements que le gouvernement accorde à l'Agriculture. La démarche n'en fut pas moins faite, et M. le Préfet, qui a déjà donné tant de preuves de sa sollicitude pour tout ce qui est progrès et amélioration, n'en a pas moins mérité la reconnaissance que vous lui avez vouée à si juste titre.

Vous nommâtes votre bureau aussitôt la constitution; vous commençâtes dès-lors vos travaux, et votre Prési-

dent, M. Demanche, en venant occuper le fauteuil, prononça une allocution toute paternelle et bien encourageante, dans laquelle il rappela avec cette expression de vérité qui le caractérise, que votre Société était appelée à concourir dans sa spécialité au bien-être de la ville et du département, mais que, pour atteindre ce résultat, il était indispensable que la bonne confraternité régnât dans vos rangs, que le praticien timide pût y trouver un accès facile et la sympathie qu'il mérite en venant apporter le fruit de son expérience de chaque jour, de même que le modeste amateur se trouverait encouragé en offrant le résultat que ses observations lui ont fait obtenir.

M. le marquis de Kersalaun, amateur éclairé, vous a, dans le même temps, à l'occasion de vos travaux, présenté quelques réflexions empreintes du même caractère, et son esprit pénétrant avait une grande puissance sur le vôtre, quand il vous disait que ce département, qui offre déjà tant de ressources précieuses en objets horticoles, pouvait devenir le théâtre de l'industrie du jardinier, développée dans tous ses détails d'utilité et d'agrément.

Expositions.

Nous ne pouvons oublier, Messieurs, que la Société a pris naissance dans une exposition que l'Horticulture doit à l'administration municipale de la ville ; aussi, les expositions étaient-elles pour vous la condition première de votre existence, car ce prélude devait tout naturellement vous faire concevoir de belles espérances pour l'avenir. Vous avez compris que ce n'était que dans les associations spéciales que les expositions devaient prospérer, et que vous ne pouviez espérer de voir leur continuation certaine dans une administration qui a beaucoup fait en donnant l'élan, et qui ne pouvait réellement faire

plus, puisque d'autres besoins non moins pressants réclament son concours. Persuadé que les expositions des produits du jardinage sont à l'Horticulture ce que les séances des comices bien administrés, comme l'est celui de Seine-et-Oise, sont à l'Agriculture, ce que les courses sont pour l'éducation des chevaux de luxe, ce que les expositions des différents produits des arts et des manufactures sont à l'industrie, vous vous êtes déterminés à consacrer par année deux expositions, qui auraient lieu à différentes époques, afin de mieux encourager les différents genres de produits, conséquemment de faire progresser l'industrie dans tous ses détails. Ce qui fait que, deux mois après votre existence, vous aviez une exposition printanière, et quelques mois ensuite celle d'automne, qui ont l'une et l'autre outre-passé nos espérances.

Il vous souvient sans doute encore que celle du printemps était admirable par une floraison brillante, qui a mérité des récompenses que vous avez décernées dans une séance publique présidée par M. le Préfet, et sur laquelle vous avez entendu le Rapport développé du Jury. L'exposition d'automne, dont le souvenir est encore récent, n'avait pas moins de mérite, tout en présentant un autre caractère, parce que des fruits variés et magnifiques en faisaient l'ornement. Vous allez, d'ailleurs, Messieurs, entendre le Rapport du Jury sur cette exposition, et vous reverrez avec plaisir les belles collections dans la personne de leurs propriétaires, qui vont recevoir les récompenses qui leur sont accordées.

Réglement.

Une Société, quelle qu'elle soit, ne peut marcher et prospérer que quand elle est appuyée sur des bases soli-

des. Ces bases, Messieurs, ne sont pas d'abord aussi faciles à établir que l'on pourrait le supposer ; car souvent celles qui paraissent satisfaire le mieux, sont celles qui se font le plus tôt reconnaître vicieuses ou insuffisantes aux nombreux besoins que l'expérience fait acquérir. Je veux parler du Réglement à la rédaction duquel vous avez consacré plusieurs séances, parce que vous y êtes revenus plusieurs fois, car on peut dire qu'une grande partie de votre année horticole a été réglementaire. Le premier Réglement laissant trop à désirer, vous avez trouvé qu'il était indispensable de le modifier, et pour y parvenir vous avez appelé le concours de tous et les lumières de chacun ; les uns vous ont donné des notes qui ont été utilisées, les autres vous ont aidés de leur opinion. Vous vous êtes mutuellement éclairés dans l'exécution de ce travail, par une discussion approfondie, et il est résulté, de ce concours de communications écrites et verbales, les matériaux d'un Réglement que vous avez adopté définitivement, et sous l'empire duquel vous devez procéder. Le temps que vous avez employé pour cet objet n'est assurément pas perdu ; il vous a fait apprécier vos membres, il a rapproché les hommes qu'un régime sage doit maintenir unis et laborieux, et il a assuré votre avenir, qui sera désormais tout horticole.

Situation financière.

Si la réputation d'une Société dépend du zèle et du labeur de ses membres, et si la bonne constitution est la conséquence d'un bon Réglement, son existence est subordonnée au bon emploi de ses ressources pécuniaires. A cet égard, vous devez à votre trésorier, M. Bertin, un rapport financier extrêmement exact, et qui vous a appris que, malgré les dépenses auxquelles vous avez dû

faire face, votre caisse est dans un état satisfaisant. A la suite de ce Rapport M. Bertin vous a présenté de judicieuses réflexions, et vous a donné de sages conseils qu'il était plus à même que personne de formuler, sur la marche qui a été suivie, et que l'on devra suivre à l'égard des dépenses. C'est dans un but d'économie que vous avez retardé jusqu'à présent votre installation dans le local que vous devez au généreux empressement du conseil municipal; la salle dans laquelle vous vous teniez et dont vous jouissiez par l'obligeance de M. le Maire, ne vous ayant pas permis de vous placer convenablement, vous avez accepté avec reconnaissance l'offre qui vous a été faite par les Sociétés des Sciences Naturelles et des Sciences Morales, de l'emploi de leur local dans lequel vous tenez provisoirement vos séances. Cette preuve de bonne confraternité vous unit étroitement, et de cœur, aux Sociétés qui se sont montrées si généreusement vos amies.

Si jusqu'ici vous avez ressenti les bienfaits qui résultent du dévouement et de l'appui que vous accordent l'autorité et les Sociétés vos sœurs pour vous aider dans vos débuts, vous avez pu apprécier aussi la générosité d'un de vos membres, qui s'est empressé de mettre à votre disposition une somme qui doit élever le total de votre caisse : madame Sitivaux, fille d'un savant botaniste allemand et botaniste elle-même, est l'auteur de ce don qui a justement mérité votre reconnaissance.

Relations avec les Sociétés savantes.

Les relations des Sociétés entre elles offrent ce grand avantage qu'il y a concours d'efforts pour atteindre le même but; aussi avez-vous reçu avec un grand intérêt tous les programmes des expositions qui vous ont été adressés

par plusieurs Sociétés horticoles et agricoles de France et de l'étranger. Vous vous en êtes fait rendre un compte exact, afin de profiter de l'expérience de vos prédécesseurs, et afin de suivre la marche de ces Sociétés dans leurs progrès. La Société royale d'Horticulture de Liége, celle d'Agriculture, d'Histoire naturelle et des Arts utiles de Lyon, celle d'Horticulture de Meaux, de Saint-Omer, et des Conférences horticoles pratiques de Meulan, vous ont adressé le programme de leurs expositions, et quelques-unes de celles-ci leur catalogue et le résumé développé des objets exposés. M. Deschiens, qui a été chargé de l'analyse de ces travaux, vous en a rendu un compte fidèle, et a en fait ressortir tout ce qui lui a paru avantageux, en vous conseillant de l'adopter. Les Rapports précis et lumineux de cet honorable membre, vous ont quelquefois dirigés dans la marche que vous aviez à suivre dans l'intérêt d'une plus parfaite exécution, et vous avez déjà pu apprécier combien la collaboration d'un tel membre vous était précieuse.

Les Rapports de quelques-uns de vos membres avec la Société d'Horticulture de Meaux, vous ont conduits à entrer en relation avec cette Société. Vous vous félicitez d'autant plus de cet échange de communications, que le résumé qui vous a été fait sur l'exposition automnale de cette association, vous a permis de juger du mérite de cette Société, et d'apprécier le degré d'influence qu'elle doit acquérir dans le monde horticole.

La Société des Conférences horticoles pratiques de Meulan, composée en grande partie de praticiens zélés, travaillant sans éclat et sans bruit, a désiré que vous allassiez encourager ses efforts. L'un de vos membres, M. Philippar, qui se rendit à Meulan un jour de séance, a pu reconnaître combien cette Société possédait d'élé-

ments d'avenir. Ce fut un bonheur pour votre collègue de voir l'ordre qui régnait dans cette association, la nature des travaux auxquels elle se livrait, et la simplicité et l'empressement avec lesquels chacun venait, sans prétention, apporter le fruit de ses observations, et prendre part aux discussions. Pénétré de ce qu'il voyait et de ce qu'il entendait, il porta dans cette assemblée, en votre nom, des paroles d'encouragement, des félications, et se rendant votre interprète, il assura que vous professiez pour cette Société beaucoup de sympathie. Le président exprima au nom de l'assemblée, qu'il était reconnaissant, et qu'il désirait que des liens très étroits s'établissent entre deux Sociétés qui opèrent sur le même terrain, et qui doivent s'unir de volonté, de pensées et d'action. Cette manifestation spontanée donna l'idée à ce même membre, de vous proposer la création de Sociétés cantonnales, dont votre Société serait le point de centre. Il appuya cette proposition de réflexions qui lui furent suggérées par l'appréciation de l'avantage d'une exploration plus facile et plus détaillée de tous les points de notre département, par les Sociétés cantonnales qui s'élèveraient de la Société mère et tiendraient leur essence de ce centre commun. Cette ramification de votre souche, lui a paru un élément nouveau d'une prospérité plus générale, et par cela même plus également répartie. Les travaux de la Société de Meulan vous sont encore plus connus, depuis qu'une Commission nommée dans votre sein fut chargée d'aller visiter l'exposition automnale de Meulan, qui avait lieu à la même époque que la vôtre, et qu'elle eut la mission de vous représenter à la séance publique, dans laquelle on distribua des médailles aux exposants. M. Casse, organe de cette Commission, vous a présenté un Rapport détaillé sur cette exposition; il a signalé à

votre attention les objets les plus importants qui y figuraient.

Il vous a fait connaître l'esprit de cette Société et la marche de ses travaux. Enfin, il vous a rendu compte de la séance publique à laquelle vos commissaires assistaient. Il vous a appris que, dans cette séance solennelle, vous aviez eu votre part d'honneur en témoignages de reconnaissance pour le haut intérêt dont vous faites preuve à son égard; votre Rapporteur, président de la Commission, a justement trouvé très convenable d'y répondre en votre nom, et après la lecture de l'allocution qu'il avait prononcée, vous lui avez adressé des félicitations pour avoir aussi dignement rempli sa mission, et vous avez ordonné le dépôt de ce Rapport et de l'allocution qui en est le complément, dans les archives.

Généralités horticoles.

Les discours de vos deux présidents, de M. le Préfet, président d'honneur, et de M. Demanche, président titulaire, sont encore présents à votre mémoire. Celui de M. le Préfet, qui est venu encourager vos travaux en présidant votre première séance publique, était empreint de cette expression de bonté qui caractérise ce magistrat, que l'on trouve partout où il faut donner une douce impulsion d'avenir. Après vous avoir fait connaître qu'il comprenait le but de vos travaux et leur portée sur l'amélioration du département, il vous a assuré que l'administration ne resterait jamais indifférente à vos efforts, et qu'en suivant vos pas elle emploierait tous les moyens qui sont en son pouvoir pour les affermir.

Celui de M. Demanche, prononcé à l'occasion de l'exposition, éloquent et fleuri, simultanément gracieux et didactique, était le résumé parfait de tout ce que

l'Horticulture présente de douceur pour toutes les classes de la société; la poésie et l'érudition donnaient à ce morceau un caractère tout spécial, et on peut dire que jamais discours ne fut mieux approprié au sujet. Vous n'avez pas oublié que des noms fameux y ont été rappelés à votre mémoire, et ces noms justement cités pour électriser vos cœurs et pour entretenir le feu sacré du jardinage, vous ont été d'autant plus agréables à entendre, qu'ils se rattachent à l'histoire horticole de cette ville et de votre département, et qu'ils vous ont rappelé des hommes qui ont exercé leur savoir dans la circonscription départementale que vous explorez, et que plusieurs points de notre département ont été le théâtre de leurs œuvres, dont il reste encore aujourd'hui quelques traces. En explorant toutes les branches de l'Horticulture pour vous faire parcourir l'étendue de ce beau domaine, il vous a rappelé les jouissances physiques, intellectuelles et morales que procure l'Horticulture. Il n'a pas négligé d'appeler votre attention sur la faveur que vous avez eue, dont peu d'autres Sociétés horticoles ont été jusqu'à présent en position de jouir, celle de recevoir, au milieu de vos produits exposés, le Monarque qui gouverne notre France, et qui, il y a peu de temps encore, pour entretenir les délices d'une vie simple et patriarcale, traçait et plantait les jardins de Neuilly, avec l'un de nos premiers jardiniers français, M. Jacques, dont il ne se séparait toujours qu'avec regret. Il a pris acte de ce fait, qui lui a semblé être une première récompense de vos efforts, qui couronnent ceux qui découlent de votre longue pratique dans les beaux jardins et les riches établissements de votre ville et du département. Vous avez prouvé à cet honorable président, aussi zélé pour la Société que conciliant pour les membres, qu'il s'était acquis des droits à

votre reconnaissance. Dignité, sagesse et modération, composent l'ensemble du caractère qu'il apporte au milieu de vous; aussi, avez-vous voulu, son année finie, au moment où il devait se retirer pour laisser jouir des honneurs de la présidence un autre membre, que par exception on dérogeât au Réglement pour qu'il exerçât pendant un an encore sa salutaire influence à votre tête.

M. l'abbé Caron nous a transportés successivement dans toutes les contrées de l'Europe où ce savant confrère porte, dans une brochure pleine d'intérêt et de profondeur, ses recherches investigatrices, afin de constater l'état des cultures et les moyens qui sont employés dans les différents Etats pour faire prospérer l'agronomie. Il reconnaît, en thèse générale, que plus les obstacles sont puissants par rapport à l'influence des milieux, plus les efforts sont grands pour les vaincre; que plus la nature se montre prodigue dans ses dons, moins l'art se montre intelligent et la volonté persévérante. Par opposition, il démontre que, là où les moindres efforts seraient couronnés de succès, plus la station et le retard font sentir leur désastreux effet. Il résulte de ce fait que, généralement parlant, les populations septentrionales marchent rapidement vers le progrès, tandis ques les populations méridionales ont tout au plus la velléité de ce progrès, et il en est qui n'ont même pas l'idée du mieux. Il fait remarquer que, partout où les progrès sont sensibles, l'instruction est développée et les mœurs adoucies. Relativement à l'instruction culturale, il parle des Ecoles agronomiques, des Sociétés agricoles et horticoles. Il fait observer, que dans plusieurs Etats de l'Allemagne, l'enseignement de la culture a pris rang dans les écoles primaires et même dans les séminaires.

Dans ces contrées, l'instituteur des campagnes n'est étranger ni aux travaux des champs, ni à ceux des jardins; il peut donner de sages conseils et développer peu à peu l'intelligence des enfants, fils de cultivateurs et devant cultiver un jour, de manière à les préparer insensiblement à aimer mieux la profession de leur père, à prendre goût aux occupations de la campagne, et à se fixer là où leur instruction les fera vivre plus heureusement. Il compare la situation culturale des différents Etats de l'Europe avec celle de la France, et fait justement observer que, quels que soient nos avantages sous tous les rapports, et quels que soient les progrès que l'on se plaît à signaler, notre territoire ne produit pas encore, en quantité et en choses variées, assez pour satisfaire les besoins de toutes les classes de consommateurs. Ce travail est d'une haute importance; il serait à désirer qu'il fût répandu partout, afin que chacun se pénétrât bien de l'influence que la culture exerce sur la prospérité sociale. En un mot, cette notice de M. Caron est tout un vaste enseignement résumé dans un étroit espace : ce travail fait honneur à cet auteur, qui a été entraîné dans ces recherches par son amour pour le bien public, amour que nous lui connaissons, et qui le fait chérir et vénérer de tous ses concitoyens.

M. le marquis de Kersalaun, en nous donnant la traduction de l'introduction d'un ouvrage anglais, sur toutes les parties du jardinage, *Abercramby*, qui est à sa 24.e édition et qui correspond à notre *Bon Jardinier*, nous a fait le résumé rapide de la situation du jardinage en Angleterre, qui a acquis un notable développement. La naturalisation des végétaux exotiques, la culture légumière par l'introduction d'une quantité d'espèces et de variétés, la culture des arbres fruitiers, celle des primeurs, la cul-

ture de nouvelles espèces de végétaux à fruits des tropiques, comme objets de produit, la culture des végétaux de serre, etc., etc., sont passés en revue dans ce travail, et démontrent l'étendue des opérations horticoles qui sont suivies dans la Grande-Bretagne. L'architecture des jardins dans les différents genres, les constructions de serres mises en rapport avec les végétaux à y cultiver, et en général tout ce qui se rattache aux constructions d'utilité et d'agrément y est passé en revue. Cette introduction est terminée par l'indication des connaissances qui sont nécessaires à acquérir pour devenir un jardinier capable de suivre avec avantage un art qui s'appuie sur une pratique de tous les instants, éclairée par les sciences exactes et d'observation. Les progrès de l'Horticulture en Angleterre, dit le modeste traducteur, sont dus aux lumières du jardinier, aux nombreuses associations horticoles, et à la quantité d'amateurs qui se livrent avec goût aux dépenses qu'il est nécessaire de faire pour procurer aux horticulteurs les moyens d'exercer avec facilité leur savoir.

Cette introduction est fort intéressante; elle donne en quelques pages le résumé exact de l'état des cultures horticoles anglaises.

Tout en rendant justice à nos voisins d'outre-mer, un de vos collègues, M. Philippar, pense que nous ne pouvons pas ne pas reconnaître notre incontestable supériorité dans quelques parties; car, si les Anglais nous surpassent pour la culture des plantes exotiques qu'ils possèdent en quantité et qui se renouvellent sans cesse chez eux par la facilité de leurs communications, leurs continuelles explorations et leurs possessions outre-mer, ils nous sont inférieurs pour la culture légumière comme potager et marais, culture qui commence seulement à

prendre de l'extension chez eux. On ne trouve pas en Angleterre de ces beaux potagers qui caractérisent les jardins des amateurs français ; de ces beaux vieux potagers-fruitiers qui font l'admiration des horticulteurs modernes à l'avantage de notre ancienne horticulture. Ces anciens potagers que nous retrouvons çà et là dans des propriétés dont la création est historique, et dont le Potager du Roi, à Versailles, est le type. Ces marais bien couverts sans perte du moindre espace de terrain, ainsi qu'on les trouve dans cette ville, dans plusieurs autres localités du département, dans les faubourgs de Paris, dans ceux de plusieurs autres villes de France, et sur-tout dans les hortulages d'Amiens, caractérisent chez nous ce genre qui ne peut trouver de rivalité qu'en Hollande, pays essentiellement horticole. La quantité de végétaux exotiques de toutes les contrées du globe que les Anglais possèdent et qui ont des besoins différents, les a conduits à acquérir un talent remarquable pour la construction des serres qu'ils savent, sans toujours tenir, et à dessein, à l'élégance et au luxe, approprier à la nature des plantes qui doivent y vivre. Nous avons quelques serres en France, mais nous sommes loin de les égaler sous le rapport de la disposition de ces habitations végétales, et cela se comprend, en pensant que les amateurs qui se livrent à cette spécialité deviennent de plus en plus rares. Mais en échange, les Anglais nous envient justement notre fructiculture ; leur climat humide et brumeux ne convient pas à ces végétaux ; les raisins n'y mûrissent pas ou y mûrissent mal ; les fruits à noyaux ne peuvent y prospérer : tant d'autres fruits sont dans le même cas ; les poires et les pommes pourraient seules leur offrir des résultats s'ils s'étaient adonnés à cette sorte de culture ; mais ce n'est que dans ces derniers

temps qu'ils se sont occupés de ces précieux végétaux. Sans doute la culture des fruits de primeurs y à acquis une notable amélioration et y est développée beaucoup plus en grand que chez nous, et on le comprend, car, pour obtenir ce que la nature leur refuse, l'art doit faire de grands frais, et les besoins les ont conduits à une pratique dans laquelle ils excellent, d'autant mieux qu'ils ont des difficultés climatériques à vaincre. Les nombreux amateurs ne redoutent aucun sacrifice; des sommes assez considérables sont employées pour réaliser à grands frais ce qu'ils ne sauraient produire sans faire de semblables dépenses, et que nos jardiniers français peuvent offrir, riches de qualité et de beauté, obtenus sur des arbres que l'acclimatation et une bonne direction ont prédisposés contre la rigueur des saisons. Ici, nos arbres fruitiers sont très dociles à la volonté réfléchie de ceux qui les entretiennent. Disons aussi que, si la culture des primeurs est moins étendue de nos jours qu'elle ne l'était autrefois, là où elle est suivie elle ne laisse rien à désirer sous le rapport de la disposition et de la production; et nous dirons même que, pour réaliser ces produits par anticipation sur l'époque réelle, nos primeuristes ont tellement simplifié les moyens, que le système économique qu'ils emploient est un véritable progrès que nous devons enregistrer.

Si en Angleterre on aime à admirer le type des jardins anglais qui se présente dans toute la pureté de l'art, nous pouvons offrir une imitation parfaite de ce genre, et il est tels jardins anglais en France, qui ne le cèdent en rien à ceux qui sont renommés en Angleterre comme type du genre. Dans tous les cas, nous pourrions leur montrer avec une sorte d'orgueil nos majestueux jardins français, la gloire de Le Nôtre, et nos jardins publics qui

ont le caractère de noblesse et de grandeur qui convient à leur situation.

Vous avez vu sans doute avec intérêt, Messieurs, les Rapports qui vous ont été faits sur la situation des cultures étrangères par MM. Caron, de Kersalaun, Philippar, et le Résumé rapide de vos cultures françaises par votre honorable président, M. Demanche; mais vous n'êtes pas restés indifférents à celui de la situation des pépinières fruitières, des pépinières forestières, et des jardins maraîchers de notre département, qui vous a été offert par l'un de vos membres. Ce Rapport, qui a été fait à la Société royale d'Agriculture de Seine-et-Oise, par une Commission composée de MM. Deschiens, de Pronville, Jourdain, Leduc et Philippar, qui avait été chargée de visiter les établissements de Versailles et des environs, de constater l'état des cultures, et de signaler à l'attention de la Société les horticulteurs qui se distingueraient dans ces parties, pour leur accorder des médailles d'encouragement, prouve la sollicitude de cette ancienne et laborieuse Société en faveur de l'Horticulture et des horticulteurs. Elle se proposait de répandre successivement des encouragements dans toutes les branches de l'Horticulture; ne pouvant le faire pour toutes à la fois, elle a commencé par les parties les plus importantes, la pépinière et le marais. Ces explorations horticoles et la distribution des récompenses qui en étaient la conséquence, ont naturellement cessé depuis votre constitution.

Explorations horticoles.

Voulant mieux apprécier les richesses florales de nos amateurs versaillais aux travaux desquels vous vous intéressez si étroitement, vous avez nommé une Commis-

sion qui a été chargée de faire la visite des collections de *Tulipes*, de *Primevères*, d'*Auricules*, de *Pensées*, d'*Anémones* et de *Renoncules*. M. de Reboul Berville, rapporteur de cette Commission, vous a présenté un travail qui vous a charmés, par la forme gracieuse que cet honorable membre avait employée pour vous conduire au milieu des cultures qui lui ont fourni les éléments d'un Rapport qui vous a instruits.

Dans les jardins de ces amateurs, votre Commission a trouvé chez les uns toutes les fleurs printanières réunies, chez quelques autres seulement un genre, et chez tous des collections curieuses non-seulement dans l'espèce recherchée, mais encore dans les divers ordres de culture.

Les *Geranium* de MM. Salter et Fessart ont fixé l'attention de la Commission, par la magnifique floraison, la beauté des variétés et la belle végétation des plantes; chez le premier, elle a sur-tout remarqué *miss Herbert* et l'*Empereur d'Occident*.

Les *Tulipes* peuplent le territoire horticole de Versailles, non ces *Tulipes* qui se rencontrent partout, mais bien celles des collections modernes que nos floriculteurs recherchent pour le port de la plante, et la disposition des fleurs dans tout ce qui caractérise leur périanthe : la forme bien relevée en gobelet à divisions obtuses, à couleurs brillantes, et à nuances vives et bien dessinées sur un fond lacté. Nos collections versaillaises sont nommées et ordonnées; les plantes sont placées suivant leur hauteur, dans des plates-bandes dont la terre, spécialement préparée, forme le sol où elles croissent aussi bien que dans les cultures hollandaises; elles sont disposées suivant les couleurs, pour produire des oppositions de nuances, à l'aide desquelles chaque variété fait ressortir son bril-

lant. Pour prolonger la jouissance d'une belle floraison, quelques-uns de nos amateurs se servent d'une tente, dont la toiture est mobile, pour satisfaire au besoin des plantes selon l'état du ciel. La Commission a été dans l'admiration de ces riches collections qui attirent au printemps des amateurs de tous les lieux. C'est chez MM. Prévost, Dubourg, Deschiens, de Rongé, Likson, Coquel et Fessart, que se trouvent ces magnifiques *Tulipes*, et c'est chez MM. Prévost et de Rongé que l'on peut aller prendre un modèle de tente, dont le mécanisme est aussi ingénieux que cet abri est commode. M. le Rapporteur cite parmi les nombreuses variétés qui ont fixé l'attention de la commission, le *Maxime* de chez M. Deschiens, les *Tancrède*, *Suwaroff, ma Clochette, Henri IV, Phœbus*, etc., de chez M. Dubourg.

Les *Jacinthes* étaient passées partout lors de l'exploration de votre Commission; aussi, le Rapport est-il resté muet sur les collections de ce genre.

La *Pensée*, cette ancienne plante de nos parterres, a acquis dans ces derniers temps par les semis nombreux qui se font, une notable amélioration. C'est une fleur qui de nos jours est devenue magnifique. Plusieurs amateurs possèdent des collections de *Pensées*, mais aucune ne peut rivaliser en France, et peut-être même en Angleterre, avec celle de M. Salter, qui a fait les charmes de notre exposition printanière.

Les *Auricules* et les *Primevères*, ces innombrables variétés qui sont plus remarquables les unes que les autres par la richesse et l'éclat de la couleur de leurs jolies petites fleurs, ne se rencontrent plus guère en collections spéciales et ordonnées. Ces plantes existent dans tous les jardins de Versailles, mais la Commission a particulièrement signalé la collection de M. Fessart.

Les *Anémones* deviennent de plus en plus rares, et on en trouve à peine chez les amateurs; il n'y en a même qu'un petit nombre d'entre eux qui les cultivent. M. Deschiens est peut-être le seul qui en posséde une collection digne d'être citée. On n'est pas plus heureux à Versailles à l'égard des *Renoncules*. Cette magnifique plante asiatique, qui était répandue partout autrefois, se rencontre rarement aujourd'hui, cultivée comme collection bien ordonnée. Autrefois, on en possédait beaucoup à Versailles, et il y en avait sur-tout une, appartenant à M. Féburier, qui attirait pendant sa floraison, tous les curieux floriculteurs. Cette collection s'est perdue comme tant d'autres, car la renoncule est peut-être la plus capricieuse de toutes les plantes; elle satisfait pendant plusieurs années successives son propriétaire, et tout à coup elle se trouve détruite sans espoir de retour, quelques soins que l'on prenne pour l'entretenir. M. de Reboul voit avec peine les *Renoncules* devenir de plus en plus rares dans nos cultures versaillaises, et il manifeste le désir, dans l'intérêt de la décoration des parterres et des fleuristes, de voir revenir le goût de cette fleur que l'on pourrait peut-être conserver, en employant quelques moyens particuliers. Il rappelle l'origine de cette plante qui, dit-il, a été introduite en France par les ambassadeurs d'Europe en Turquie, sous Mahomet IV; elle arriva d'abord à Marseille, d'où elle fut ensuite répandue sur tous les autres points de la France.

Dans l'intérêt de l'accroissement, de l'approvisionnement de vos marchés aux légumes, aux fruits et aux fleurs, un membre, M. Philippar, vous fit la proposition de nommer une Commission qui resterait en fonctions pendant une année, qui aurait la mission de visiter les marchés, et de vous signaler les horticulteurs qui auraient ap-

porté de leur culture la plus grande quantité de produits, et les produits les plus variés et les plus beaux. Ceux de ces horticulteurs fournissant aux besoins de la consommation qui se seraient distingués, auraient reçu dans la séance publique une médaille d'encouragement. L'auteur de cette proposition était dirigé par trois considérations : la première, celle d'encourager l'Horticulture en récompensant les horticulteurs; la seconde, celle d'augmenter les ressources de la consommation afin de concentrer dans notre ville des produits qui en sortent; et la troisième, celle d'être suffisamment éclairés sur les besoins des marchands, pour engager la Société d'Horticulture à présenter à l'autorité municipale quelques améliorations sur les marchés de produits comestibles, et sur les marchés aux fleurs, améliorations qui seraient favorables au vendeur et à l'acheteur, en même temps qu'il y aurait avantage pour la ville. Que peut un homme ou quelques hommes isolés sur une administration qui comprend qu'il y a tant de besoins à satisfaire de tous côtés, en comparaison d'un corps représentant le principal commerce de Versailles, le seul même, et qui représente aussi les intérêts de la principale partie de la population? Cette proposition vous parut offrir des obstacles pour sa réalisation, et vous vous décidâtes en l'ajournant, à nommer une Commission qui serait chargée de visiter tous les établissements d'Horticulture et tous les jardins de la ville et de la banlieue, pour apprécier la véritable situation horticole de l'arrondissement de Versailles.

Cette Commission a commencé à remplir la mission que vous lui avez confiée, et M. Jaquelin, qui en est l'organe, vous a lu un premier Rapport sur le commencement d'une exploration qui présente de grandes difficultés pour satisfaire vos intentions. Néanmoins, cette

Commission a fait preuve d'une grande bonne volonté et d'un zèle extrême, et elle a visité vingt à vingt-cinq pépinières et fleuristes, quarante-sept à cinquante marais, et quatorze jardins d'amateurs. Cette première visite est pour ainsi dire automnale, car elle a eu lieu à la fin de la saison horticole. M. le Rapporteur vous a fort intéressés dans sa description qu'il a su rendre agréable, par le caractère facile et gracieux de la rédaction.

Instruments.

Si le savoir et l'attention du cultivateur conduisent à l'amélioration de la pratique horticole, l'intelligence et la précision éclairent le fabricant d'instruments et de machines aratoires qui vient en aide au cultivateur. En effet, il est incontestable que pour bien opérer, il faut de bons instruments, et que les instruments seront d'autant plus parfaits qu'ils permettront d'exécuter les travaux avec plus de célérité, plus de commodité, et moins de peine. Tout en reconnaissant que la serpette est le meilleur instrument pour la taille des arbres, que le sécateur ne peut lui être substitué, sur-tout pour certaines essences fruitières, vous n'abandonnez pourtant pas le sécateur, et vous voulez au contraire voir cet instrument s'améliorer, parce qu'il peut rendre des services dans un grand nombre de cas; c'est ce qui fait que toutes les modifications que l'on fera subir à cet instrument fixeront votre attention. En conséquence de cette disposition, vous avez entendu avec intérêt M. Coudret, au nom d'une Commission, vous parler des sécateurs qui ont été soumis à votre examen, par M. Guyard, serrurier-mécanicien à Noisy-le-Roi, et par M. Parent, mécanicien à Saint-Germain-en-Laye. Les premiers, nommés sécateurs composés, vous ont paru d'une ingénieuse in-

vention : ils comportent une égohine, et souvent même outre l'égohine la serpette, et quelques-uns même le greffoir muni de son écussonnoir. Votre Commission, tout en approuvant ces instruments, qui peuvent rendre service dans quelques circonstances, a fait quelques objections contre la forme et la direction des dents qui s'engorgeaient trop facilement, engorgement qui empêchait la scie de passer. M. Guyard a profité des avis qui lui ont été donnés, au point qu'aujourd'hui ces égohines sont disposées de manière à ne rien laisser à désirer sous ce rapport. Quant aux sécateurs de M. Parent, ils ont été approuvés par votre Commission comme étant légers et commodes, en même temps qu'ils sont d'une forme très élégante.

M. l'abbé Caron vous a rendu compte de deux pompes qui avaient été soumises à votre examen par M. Petit, fabricant breveté, et que vous aviez renvoyées à une Commission, pour vous en rendre compte. La première de ces pompes est désignée sous le nom d'*Ardo-pompe* ou *Pompe d'arrosement*, qui est à jet continu; et la seconde, sans nom spécial, est à jets intermittents. Ces petites machines, telles que M. Petit vous les a présentées comme résultant d'améliorations dont il est l'auteur, auxquelles votre Commission reconnaît des avantages incontestables, et dont le prix très raisonnable les rend facilement accessibles aux horticulteurs et aux amateurs, ont reçu votre approbation. Vous avez reconnu qu'elles pouvaient rendre de grands services pour les arrosements, les bassinages, les lotions dans les jardins et dans les serres. Vous avez apprécié le Rapport de M. Caron qui contient une description détaillée et exacte de ces instruments, et l'explication relative de leur mécanisme.

Arbres fruitiers.

Une bonne nomenclature des vignes est un objet bien important pour aider à débrouiller le chaos qui existe par la synonymie bizarre et compliquée qui sert à désigner ces précieux végétaux. Vous devez apprécier tous les travaux qui tendent à simplifier cette nomenclature, à rapporter celle-ci à une dénomination généralement consacrée qui puisse aider et guider le propriétaire planteur de vignes et le vigneron. Cette nomenclanture fixée, permettrait aux cultivateurs spéciaux d'arrêter leur choix sur les variétés les plus avantageuses, soit comme produisant de bon vin, soit comme étant préférables dans tel ou tel climat, dans telle ou telle situation, et dans tel ou tel terrain. Ce résultat ne peut être atteint que par les collections dont l'établissement devient de plus en plus important. Plusieurs collections existent en France, et on cite sur-tout celles de MM. Bouchereau, à Bordeaux, le comte Odart, à Tours, les frères Audibert, à Tarascon. Il en existait une anciennement au Luxembourg qui a été en partie abandonnée, et que M. Hardy, jardinier en chef du Luxembourg, par les soins de M. le duc Decazes, a commencé à rétablir depuis quelques années et qui est actuellement considérable. C'est à l'occasion de ce rétablissement, et pour sa réalisation, que M. le Grand Référendaire de la Chambre des Pairs a adressé à tous les préfets des contrées viticoles de la France, l'invitation de réunir les différents cépages de leurs départements, et d'en faire l'envoi au Luxembourg. Notre honorable collègue, M. Charles Mandel, président de la Société d'Horticulture de Nancy, à qui la lettre de M. le duc Decazes fut renvoyée par M. le Préfet de la Meurthe, a fait preuve d'une admirable bonne volonté,

en adressant une copie de cette lettre à tous les viticulteurs de la contrée, précédée d'une invitation pressante de sa part, leur faisant comprendre l'utilité d'une collection de ce genre à l'établissement de laquelle il veut concourir, en réunissant tous les cépages de sa localité. Vous avez reçu un exemplaire de cette circulaire, qui vous a permis d'apprécier le dévouement de M. Mandel pour la réalisation des choses utiles, et vous avez vu dans cette circulaire, que votre département l'intéresse, puisqu'il engage les viticulteurs de la Meurthe à faire une double collection, afin de satisfaire à la même demande qui lui a été adressée par M. Philippar, qui réunit à Versailles une collection du même genre. Si les collections générales bien classées par ordre de contrées, sont importantes pour l'étude de la synonymie, les collections partielles ne le sont pas moins, puisqu'elles doivent procurer les moyens de grouper tous les cépages d'un département, et de connaître les différentes variétés de vignes qui peuplent ce département. Ces collections départementales auront en outre le grand avantage de compléter les collections générales, et de commencer à simplifier le travail synonymique en simplifiant d'abord la nomenclature locale.

Les fruits ont aussi captivé notre attention; leur culture et leur amélioration ont été le sujet de vos recherches. Vous avez reçu de M. Sageret, notre grand carpologue français, un travail plein de faits sur les fécondations naturelles et artificielles des arbres fruitiers, et à l'aide desquelles on obtient, par les semis des graines provenant de cette fécondation, des variétés mixtes, des hybrides, qui peuvent devenir des porte-graines précieux pour l'amélioration des races; puis ensuite, de nouveaux porte-greffes pour en faciliter la plus prompte

propagation. Sans pénétrer dans tous les détails de ce lumineux travail qui est le fruit d'une expérience consommée, qu'on ne peut malheureusement acquérir dans cette partie qu'avec l'âge, nous dirons que l'opinion de l'auteur, appuyée de faits, mérite confiance. La croyance vulgaire, trop généralement partagée, et qui se propage d'âge en âge, qu'il y a dégénération par le semis, doit être bien ébranlée par les expériences de M. Sageret, par les résultats de Van Mons, en Belgique, de Gallésio, en Italie, et de Knight, en Angleterre; mais il importe, pour le succès des résultats, de prendre des fruits sur les arbres qui en produisent de bonne qualité, ou sur ceux qui ont été soumis à la fécondation artificielle bien dirigée, ou à une fécondation naturelle, aidée par le placement des individus qui doivent entrer en contact. M. Sageret pense justement que nos fruits de table et nos fruits à cidre doivent, par ce moyen, augmenter en nombre et s'améliorer. Il est persuadé que nous possédons tous les éléments de cet accroissement, qui sera d'autant plus certain, que l'on opérera le croisement sur des natures d'arbres qui se prêtent au mariage. Vous vous rappelez sans doute que M. Legeas vous a donné des preuves de ce fait, outre celles que vous avez pu acquérir ailleurs. Ce confrère a déjà obtenu dans ses pépinières plusieurs variétés de pommes, au nombre desquelles il s'en trouve de fort bonnes. Vous vous rappelez que vous avez dédié un de ces fruits à chacun de nos administrateurs municipaux, en reconnaissance de leur sympathie pour l'Horticulture en général, et pour vos intérêts en particulier. Ainsi, par votre confrère M. Legeas, le commerce possède les pommes *Remilly*, *Fricotté* et *Demanche*, qui pourront bientôt être livrées aux planteurs. MM. de Pronville et Philippar vous ont présenté, le premier des fruits de *Ma-*

lus baccata améliorés, et d'une grosseur quadruple du fruit type qui y était joint; ces fruits provenaient des cultures de M. Firmin Cardès, amateur distingué à la Ferté-sous-Jouarre. Le second, trois variétés de la semblable pomme de grosseurs diverses, et une variété du *Malus spectabilis*, avec le type comme point de comparaison. Ces fruits étaient tous sensiblement et même remarquablement plus gros que les types; ils provenaient des cultures d'hybridation de M. Sageret. M. Sageret pense que la *Corme* et *l'Alise*, essences fruitières sauvages, pourraient être améliorées par leur croisement avec le *Poirier;* que l'*Azerole* et la *Nèfle* pourraient s'améliorer par des croisements du même genre, ou par des combinaisons à peu près semblables, et que ces fruits, tels que nous les possédons, sont loin d'être au point où ils peuvent arriver. Il examine les fruits à noyaux et les fruits à pépins sous le même point de vue, et il reconnaît que des croisements d'espèces différentes sont très possibles, et qu'ils produiront de très bons résultats à ceux qui les tenteront. Ce que M. Sageret conseille de faire, il peut en partie le montrer; car, dans le grand terrain qu'il possède à Paris, couvert d'arbres fruitiers de toute nature, il lui est facile de prouver l'effet du croisement par les fécondations naturelles ou artificielles.

Si la nomenclature des vignes dont nous parlions il y a un moment est bien embrouillée, celle des différentes variétés de chaque espèce de fruits ne l'est pas moins. Quel chaos embarrassant pour l'amateur qui plante et pour le jardinier qui soigne, que l'interminable nomenclature des poires, des pommes, etc.! Il serait bien important que l'on s'occupât de faire des collections d'étude qui réunissent les variétés avec les différents noms qu'elles portent, afin de les comparer entre elles, et de réduire

la synonymie à une expression telle, qu'il en résultât une nomenclature qui fût généralement admise, ainsi que cela existe pour tout ce qui est soumis à l'étude et aux classifications. Il vous souvient que des fruits vous ont été présentés dans plusieurs de vos séances, et que souvent plusieurs l'étaient sans noms, afin que vous ayez à appliquer celui qui leur convenait. Il ne faut pas se dissimuler qu'il y a bien peu d'hommes qui puissent se flatter d'une connaissance parfaite dans cette matière, car le nombre et le peu de dissemblance permettent facilement la confusion. Ajoutons encore que la difficulté de trouver des points de comparaison et des éléments d'étude pour acquérir cette connaissance, qui est d'un très haut intérêt pour la propriété et pour la consommation, contribuent à nous entretenir dans cette situation. Sentant tout l'avantage qu'il y aurait à préparer des matériaux d'étude dans ce genre, vous avez adopté la proposition qui vous a été faite par l'un de vos membres, M. Philippar, d'utiliser la bonne volonté et le beau talent d'un de nos jeunes collègues, M. Duval fils, talent qui serait bien envié dans toutes les sociétés comme la vôtre, et dont il vous fait jouir avec tant de désintéressement, en mettant à la disposition de ce jeune horticulteur, une somme à l'aide de laquelle il pourra nous modeler en cire une collection de fruits. Cette collection, bien classée et placée convenablement, sera consultée avec utilité et intérêt par les membres de la Société et par tous les horticulteurs.

Pour récolter de beaux fruits il faut de beaux arbres ; et de beaux arbres ne s'obtiennent que par les soins d'une culture attentive et raisonnée. A cet égard, M. le comte Lelieur vous a offert un Mémoire dans lequel il traite, pratiquement et physiologiquement, du rajeunissement

des arbres fruitiers qu'il recommande comme moyen infaillible pour raviver les arbres épuisés, et pour obtenir de beaux fruits. Il part d'une pratique qu'il a observée dans le jardin de M. le directeur de la manufacture de Sèvres, confié aux soins de M. Briffaut, jardinier. Cet horticulteur rajeunit ses arbres à l'aide de greffes pratiquées à chaque point amputé pour le ravalement, selon la forme qu'il veut redonner à ces arbres. La greffe dont il fait usage est une sorte de greffe en couronne, qui diffère un peu de celle qui se pratique ordinairement, mais qui paraît offrir plus de facilité sous le rapport de l'opération. Les réflexions de M. Lelieur sur le rajeunissement des arbres fruitiers par la greffe, qu'il regarde comme infaillible, sont très judicieuses, et en raisonnant le développement qui résulte de l'opération, il fait sentir tous les avantages d'une taille comprise par laquelle on obtient une régulière répartition de la sève de laquelle résulte le développement, la vigueur, la forme et la fécondité. En effet, le développement est subordonné à la direction des ramifications, et cette direction l'est au mode de taille que l'on pratique pour disperser également la sève, afin d'en tirer le meilleur parti possible au profit d'une belle végétation, d'une forme analogue à l'avenir de l'arbre, à un développement, et à la fécondité continue et durable. Sans doute ce mode de rajeunissement, comme le dit M. Lelieur, n'est pas nouveau; les anciens le pratiquaient, les auteurs le prescrivent, et les modernes l'appliquent, mais trop rarement il est vrai. On ne saurait trop le répéter et encourager à le faire. Souvent des arbres épuisés sont ravalés ainsi qu'on le voit fréquemment opérer sur les plein-vent, et on attend de ce ravalement la sortie de jeunes ramifications qui surgissent de toutes parts, et sur lesquelles on compte

pour rétablir l'arbre. Ces ramifications sont abandonnées à leur développement et à leur nombre; elles encombrent l'arbre, l'épuisent promptement, et n'acquièrent aucun avenir, et souvent même ces sorties, qui ne proviennent que d'une récrudescence de sève, n'ont pas de durée. Dès que la pousse est faite, l'arbre meurt; ou bien encore il peut durer quelques années, et les extrémités périssent. Par la greffe on évite tous les inconvénients, et on peut rétablir promptement la vie et la production chez des arbres éteints. M. Lelieur pense que le rajeunissement peut être pratiqué plusieurs fois sur le même arbre, et il appuie son opinion sur ce qui se passe en forêt, dans les taillis, où les souches, vieilles comme le temps, jettent toujours des brins qui n'acquièrent pas moins de développement que ceux qui caractérisaient celui des coupes précédentes. Cette communication vous a présenté une quantité de faits très bien analysés, et l'ensemble de ce Mémoire vous a offert un grand intérêt sous le rapport pratique et physiologique.

Plantes économiques.

M. de Pronville, en nous faisant le résumé d'une visite horticole dans quelques jardins d'amateurs et d'horticulteurs marchands de l'arrondissement de Meaux, vous a dit qu'il avait trouvé cultivé le Petsé, ou Chou chinois, *Brassica sinensis*, l'Igname, *Dioscorea alata*, et le Scolyme d'Espagne, *Scolymus hispanicus*, espèces que l'on ne rencontre encore que peu ou pas dans notre département, et qui ne sont sans doute pas très répandues dans la localité visitée par notre honorable collègue. A l'occasion du *Scolyme d'Espagne*, qui est un légume-racine nouvellement préconisé, et qui est à peu près de la nature économique du *Scorzonère* et du *Salsifis*, M. Pajard vous

a présenté plusieurs pieds de cette plante pour vous faire remarquer l'étendue en longueur et en grosseur que sa racine peut prendre, et il a manifesté l'opinion que cette nouvelle flosculeuse ne remplacera jamais avec avantage le *Scorzonère* et le *Salsifis*, parce qu'elle présente plus de difficultés dans les détails de la culture, et qu'elle occupe une grande surface de terrain, par l'abondance et les dimensions que prennent ses feuilles.

Dans le nombre des plantes économiques légumières, on a fixé notre attention sur une plante voisine du *Potiron*, sorte de *Giraumont*, qui vous a été présentée sous le nom de *Courgeron*, et que l'on nomme aussi *Palourde* dans quelques parties de la France. Cette cucurbitacée a occupé l'un de vos membres, qui s'est empressé de vous offrir une note fort intéressante sur ce fruit légumier que l'on rencontre peu dans nos jardins. Il résulte de la Notice de M. Gerdole, qui vous a donné la description de la plante, que le *Courgeron* ne demande pas plus de soins que le *Potiron*, qu'il occupe moins d'espace que ce dernier, parce qu'il ne s'étend pas autant, et qu'il fournit successivement pendant plus de deux mois de l'année de jeunes fruits de la grosseur d'une moyenne pomme, que l'on cueille, que l'on assaisonne, et qui deviennent, bien préparés, un mets délicieux.

La *Renouée* des teinturiers, *Polygonum tinctorium*, plante tinctoriale très précieuse, a été l'objet de vos soins et de vos recherches, et vous avez pris le plus grand intérêt à des expériences qui ont été faites par M. Crouzet, et qui ont fourni à ce zélé confrère l'objet d'une Notice par laquelle il vous a fait connaître les moyens qu'il a employés pour obtenir la graine de cette espèce, qui en fournit assez difficilement dans le climat au milieu duquel nous nous trouvons. En effet, l'abondance de la

végétation continue de cette plante et son impressionnabilité au moindre abaissement de la température qui l'anéantit instantanément, rendent sa fructification difficile. M. Crouzet a remarqué que ce ne sont pas les plantes les plus vigoureuses qui sont dans le plus parfait état fructifère. Il a reconnu au contraire que ce sont celles qui ont souffert, celles dont la végétation a été retardée, qui présentent le véritable caractère de fécondité séminale. Il résulterait de ce fait qu'il y aurait deux genres de culture à opérer sur la même plante dans les climats tempérés ; le premier, culture pour obtenir des produits en feuilles, pour la production de la matière colorante, et par laquelle on pousserait la plante à la plus active végétation possible ; et le second, pour obtenir des graines pour la reproduction de l'espèce, et par laquelle on retarderait ou on amoindrirait la végétation. On comprend la manière d'opérer dans l'un et l'autre cas, dans les climats où les froids d'automne font sentir trop tôt leur influence. Dans les climats septentrionaux on ne peut espérer de graines, quoi que l'on fasse, en laissant la plante à l'air libre ; mais les produits en feuilles sont assurés, si on ne sème pas trop tôt à cause de l'action du froid printanier sur les jeunes plants. Dans les climats méridionaux la réalisation des deux produits, même simultanément recherchés sur le même plant, est indubitable. Ce moyen, praticable dans les régions tempérées et *à fortiori* dans les régions chaudes, serait nul dans les régions froides. M. Crouzet l'appréciant, a été conduit comme le physiologiste, par l'examen de la nature de la plante qui est douée d'une radicance extrême, d'une vie facile là où la température ne descend pas trop bas, a été conduit, dis-je, à user d'un moyen qui lui a parfaitement réussi pour obtenir des graines. Voici comment il pro-

cède : dès que les premiers froids se font sentir, avant que la plante soit atteinte de la moindre désorganisation, il coupe rez-terre un nombre de tiges subordonné à ses besoins, il dépouille ces tiges de leurs feuilles en conservant les sommités et les rameaux axillaires fleuris. Il a préalablement pratiqué dans une cave, un cellier, ou tout autre lieu abrité du froid, une couche de terre ou de sable; dans cette couche il fiche toutes ces boutures qui continuent leur végétation, qui nouent leurs fleurs, et qui donnent des graines. Il résulte de ces faits, que la *Renouée* des teinturiers, qui est d'une réussite certaine partout pour les produits foliacés, et qui ne présente pas les mêmes avantages pour ses produits en graine, ce qui est un obstacle pour la propagation de cette espèce, pourrait, par les moyens indiqués par M. Crouzet, s'étendre sous une plus grande latitude, et je dirai même dans les lieux septentrionaux.

A l'occasion de cette précieuse plante, qui l'emporte sur le *Pastel*, puisque celui-ci ne peut fournir qu'à plus grands frais la couleur bleu indigo que l'on obtient de la *Renouée* des teinturiers, dont l'acclimatation nous met à l'abri de ressentir la privation de l'indigo des colonies, ainsi qu'on y a été exposé sous l'Empire, au préjudice de notre industrie manufacturière, vous vous rappelez sans doute l'indigo qui nous a été présenté? Vous savez, Messieurs, que M. Fleury, qui n'est ni chimiste, ni manufacturier, vous a envoyé un morceau d'indigo qu'il a extrait par un procédé très simple des pieds de *Polygonum* qu'il cultivait, et pour vous mettre à même de juger la qualité de cette matière colorante, telle qu'il vous la présentait, il a teint avec, une petite pièce d'étoffe qui faisait partie de son envoi. Vous avez d'autant plus apprécié ce résultat complet de culture et d'industrie, que

M. Fleury vous assure par ses essais que si l'indigo, tel qu'il l'obtient et à peu de frais, ne peut rivaliser avec le bel indigo des colonies, la *Renouée* des teinturiers peut du moins nous fournir une matière dont nos fabriques ne doivent plus être privées, quelque chose qu'il arrive. Notre collègue, M. Labbé, a fait conjointement avec le savant professeur que nous possédons dans cette ville, M. Colin, de beaux et d'utiles essais d'extraction de la même matière. De sorte qu'il est peu d'endroits où la culture et la technologie se soient, autant que dans ce département, exercées sur le *Polygonum tinctorium;* car nous devons, en vous rappelant ce qui s'est fait ici à l'égard de cette plante, citer les travaux de culture de MM. Rabourdin et Philippar, et le Mémoire détaillé dont ce dernier est l'auteur, et qui est le résultat d'observations culturales et physiologiques très assidues.

Les plantes oléagineuses ont aussi leur mérite, et vous le reconnaissez en pensant qu'une immense quantité de la population consomme ordinairement des huiles blanches, au défaut d'huile d'olives, qui devient d'autant plus chère que la culture des oliviers se réduit de plus en plus, dans les bassins méridionaux de la France, sans qu'on songe à la raviver, et depuis qu'il semble que la température s'abaisse dans la seule contrée où les oliviers prospèrent réellement. S'occuper de la recherche de plantes devant fournir une huile supérieure à celle qui entre dans le domaine de la consommation journalière, et sur-tout des plantes qui puissent entrer dans une combinaison de rotation de culture, est un objet fort essentiel.

A cet effet l'horticulture a préparé une espèce qui prend rang parmi les plantes agricoles, je veux vous parler du *Madia*, cultivé dans le nord de l'Europe avant

de pénétrer en France. Le *Madia sativa* a été l'objet de l'attention de quelques agronomes, et il est maintenant reconnu que l'huile qu'il rend, sans avoir cette qualité supérieure de l'huile d'olive, est préférable à toutes nos huiles blanches du commerce. M. Philippar nous a offert un Mémoire dans lequel la culture, la partie descriptive, historique et économique de cette espèce se trouvent traitées. Les résultats obtenus cette année par MM. Rabourdin et Philippar sont tous en faveur de la propagation de cette nouvelle espèce oléifère.

Plantes d'ornement.

Les plantes qui décorent les plates-bandes fleuries ont aussi fixé votre attention; c'est ainsi que le beau Lupin changeant, *Lupinus mutabilis*, qui ne cesse de produire son effet que lorsque les froids le détruisent, a été l'objet d'une communication de M. Crouzet, qui vous a appris que pour l'entretenir en fleurs sans discontinuité, on devait couper les épis défleuris jusqu'aux points de l'insertion du pédoncule, au fur et à mesure de la défloraison des rameaux. Par cette opération la sève, refoulée, se reporte latéralement, et il en résulte un développement continuel qui entretient une floraison abondante et sans interruption jusqu'aux gelées. Il est tout naturel de penser qu'en procédant de cette sorte on ne peut espérer d'obtenir de graines; mais alors M. Crouzet pourvoit à la reproduction de l'espèce en abandonnant à leur développement naturel quelques pieds qui sont ses porte-graines. Ce moyen, que l'on s'explique facilement, peut être appliqué avec succès à une infinité d'autres plantes d'ornement

M. Fleury aîné, de Meulan, vous a envoyé une fort jolie petite *Labiée* dont il fait hommage au Jardin-des-

Plantes de la ville, et qui est encore de récente introduction en France. Elle a été importée d'Angleterre en 1838 par M. le comte de Molineu; M. Fleury, qui en a obtenu une bouture, l'a multipliée avec une grande facilité pour la propager comme une espèce méritant de figurer dans nos parterres. Cette plante, qui n'était pas nommée, vient de l'être dernièrement par M. Adolphe Brongniart, qui l'a appelée Origan faux sypéléum : *Origanum sypeleoïdes*; ce sont sur-tout les *Bractées* qui donnent à ce petit *origan*, comme à toutes les autres espèces de ce genre, l'éclat et l'élégance qui doivent le faire rechercher, et qu'il conserve pendant plusieurs mois de l'année.

L'ancienne *Violette marine* des jardins a acquis de nos jours de nouveaux honneurs par les floriculteurs. Ce n'est plus la fleur campanulée à simple corolle; c'est au contraire une corolle doublée de plusieurs autres, remplissant parfaitement la capacité florale. M. Breton, en vous présentant un bouquet et des pieds de cette superbe plante, vous a dit qu'il cultivait depuis plus de vingt ans la *Violette marine* dans l'espoir de la faire doubler, et toujours en travaillant pour arriver à ce résultat. En vous la présentant, il vous a fait connaître les différents ingrédients qui entraient dans un compost terreux, à l'aide duquel il dit être parvenu au point de perfection où se trouve la plante. Il possède plusieurs variétés qui ne sont pas moins belles les unes que les autres: ces variétés sont caractérisées par la couleur des fleurs. Il vous a montré la violette foncée, la violette tendre, la jaspée, la blanche et la grise. M. Fagret vous a présenté la même plante, tout aussi double, qu'il dit tenir de Nogent. La *Violette marine* de M. Fagret paraissait être à corolle plus courte et plus globuleuse.

Insectes nuisibles.

Le cultivateur a sans cesse à lutter avec les difficultés sans nombre qui l'environnent, et c'est assurément de tous les producteurs celui qui peut le moins compter sur l'avenir de sa possession. En effet, à la veille d'une magnifique récolte, le temps lui est contraire : la grêle, la gelée, les brouillards, les orages, la grande humidité, l'extrême sécheresse, les coups de soleil, etc., viennent en un instant entraver ses travaux ou détruire ses espérances. Ce ne sont pas les seuls ennemis qu'il ait à redouter; il en est une foule d'autres, les animaux de toutes espèces et les insectes sur-tout qui viennent l'accabler, et qu'il combat souvent sans succès, trop heureux quand il peut trouver quelques moyens pour atténuer le mal, pour éloigner ces ennemis, ou pour se garantir des désordres qu'ils causent. La science, très avancée sous le rapport de la connaissance des insectes nuisibles, nous donne des détails très intéressants sur leurs habitudes et sur leurs mœurs, mais elle reste souvent silencieuse sur les moyens de les détruire. Trop rarement quelques hommes zélés, tels que M. Leduc, notre collègue, MM. Audouin et Dagonet, entomologistes très distingués, cherchent à adoucir les maux qui accablent l'industrie au préjudice des intérêts du laborieux industriel. A l'occasion de ces insectes nuisibles, je rappellerai à votre souvenir le Rapport de M. Blondel sur un Mémoire dont M. Leduc est l'auteur, et qui a pour objet la description d'un insecte de la famille des hyménoptères, le *Némate* du groseillier, dont la larve ravage le groseillier à grappes et le groseillier épineux, en détruisant toutes les feuilles de cet arbrisseau. M. Leduc, en élevant des larves de cet insecte

pour connaître ses mœurs et ses habitudes, a observé que sa femelle était décrite par les auteurs sous le nom de *Nematus maculatus*, et le mâle sous celui de *Nematus affinis*, conséquemment que le même insecte composait deux espèces, ce qui l'a conduit à le nommer *Nematus ribis*. M. Leduc, avec une description très détaillée accompagnée d'une planche coloriée, indique, comme meilleur moyen de destruction, la cueillette des feuilles à trois époques de l'année, afin d'opérer sur les œufs, qui sont toujours fixés sur les nervures foliacées où les femelles vont faire leur ponte, ces œufs donnant naissance aux larves qui dévorent dès leur naissance les feuilles. Il pense qu'il serait bien que la loi sur l'échenillage, qui est en vigueur, fût strictement observée, et que ce moyen de destruction s'étendît jusqu'au némate, qui fait un tort considérable partout où le groseillier est cultivé en grand, ainsi qu'on a pu le voir les années dernières à La Celle, Bougival, Marly, Louveciennes, etc., où l'on trouvait les groseilliers complétement dépouillés. M. Blondel vous a fait remarquer que cette année le désastre était sensiblement moindre, et M. Leduc vous a dit qu'il croyait devoir l'attribuer à ce que les cultivateurs n'avaient pas négligé la cueillette des feuilles, cueillette qui a détruit une quantité de couvain.

C'est afin de préserver le *Dahlia* que M. Fleury a imaginé d'ingénieux piéges aussi simples que peu coûteux pour se débarrasser de la quantité de perce-oreilles, ou *Forficules auriculaires* qui ravagent cette belle plante automnale. Cet insecte se dérobe aux recherches pendant le jour en se cachant dans toutes les cavités qu'il rencontre sur la plante, soit dans les tiges tubulées dans lesquelles il pénètre en se pratiquant une entrée, soit sous les feuilles roulées. Le meilleur moyen de le saisir est de

l'aider à se caser dans les lieux où on va le surprendre; à cet effet, M. Fleury prend des chaumes du roseau de Provence, *Arundo donax*, qu'il divise par parties en laissant à chacune d'elles un nœud. Il passe un fil de fer en forme d'anneau auprès du nœud et suspend ces réceptacles, sorte d'étui, au tuteur des *Dahlias*. Cet insecte trouvant un réduit facile, pénètre dans ces étuis qui sont autant de piéges dans lesquels on détruit les insectes, soit en y enfonçant un bâton de la grosseur de la capacité des tubes pour les écraser avec soin, soit en les vidant une ou plusieurs fois par jour pour écraser chaque fois les insectes.

Ici se termine l'analyse de vos travaux, moins le résumé des nombreuses communications verbales qui vous ont été faites dans le courant de l'année, qui vous ont offert un véritable intérêt et qui sont consignées ou développées dans le registre de vos procès-verbaux. Il en est de même de la quantité d'objets qui ont été, dans chacune de vos séances, déposés sur le bureau et qui ont intéressé soit par leur rareté ou leur nouveauté, soit par leur beauté ou par le degré d'utilité qu'ils présentaient. Ces objets étaient quelquefois en si grand nombre, que vos séances auraient pu être considérées comme de véritables expositions horticoles. Enfin ce que vous avez fait, Messieurs, dans un aussi court espace de temps, pendant les huit mois qui viennent de s'écouler, après avoir employé un certain nombre de séances à ordonner et à arrêter votre réglement, vous fait entrevoir ce qu'il vous sera possible de faire dans une année horticole bien remplie. Avec un commencement aussi plein d'avenir, vous devez espérer de prendre rang parmi les associations utiles dont les travaux méritent la reconnaissance publique.

NOTICE NÉCROLOGIQUE SUR M. DE JOUVENCEL.

Si j'ai éprouvé un véritable plaisir en vous rappelant, dans cette séance solennelle, ce que vous avez fait dans le silence de vos réunions ordinaires, je me sens animé d'un autre sentiment en venant remplir le devoir qui m'est imposé, celui de vous tracer rapidement la vie du collègue que vous avez perdu dans le cours de l'année qui vient de s'écouler. Veuillez m'accorder encore un moment d'attention et me permettre de remplir cette douloureuse tâche.

Il vous souvient sans doute que notre exposition printanière possédait un groupe disposé à la mémoire d'un membre que nous venions de perdre, et ce membre, Messieurs, c'était M. de Jouvencel que nous avons possédé trop peu de temps au milieu de nous. Je ne vous rappellerai pas la vie active et laborieuse de M. de Jouvencel et les droits qu'il s'est acquis à la reconnaissance de ses concitoyens; car personne de vous n'ignore les services immenses qu'il a rendus à la ville de Versailles, services qui ont immortalisé son nom et qui rendront à jamais chère sa mémoire à tous les Versaillais, qui lui doivent incontestablement la vie. Sans lui que serait devenue cette belle ville et ses habitants qui étaient menacés par les étrangers lors de l'invasion en 1815, époque de douloureuse mémoire par la circonstance qui la caractérise! Il était alors Maire, et c'est avec un véritable courage, et plusieurs fois au péril de sa vie, qu'il en a rempli les fonctions et qu'il a supporté le fardeau de ce pénible honneur. Je ne suivrai pas cet honorable et bien digne concitoyen dans la carrière politique où il avait été entraîné par ce sentiment qui honore ceux qui l'ont en-

vironné de leurs suffrages. Comme Député il fut dévoué aux intérêts de ses mandataires et consciencieux à remplir des devoirs qu'il regardait comme sacrés pour le pays. Je ne résumerai pas sa vie agricole, qui appartient tout entière à une Société qui se glorifiait de le posséder et qui a souvent profité de ses sages avis, de ses lumineux conseils et de son expérience. De nombreuses et utiles communications faites à cette Société, de bons mémoires imprimés dans ses recueils, et des travaux pratiques connus de tous, démontrent son aptitude pour les choses utiles et positives. Je ne le surprendrai pas au milieu de sa famille où, bon mari et bon père, il était chéri et vénéré ; au milieu de ses amis, qui appréciaient son cœur façonné aux tendres affections qui ne se démentaient jamais, et dans les relations ordinaires où on trouvait en tout et partout l'homme de bien par excellence, le père du pauvre, le protecteur de l'infortuné, l'ami de la jeunesse, aux lumières de laquelle il s'intéressait en y concourant par des moyens qui lui ont mérité bien des reconnaissants souvenirs. Je n'ai à vous parler de M. de Jouvencel que comme membre de cette Société qu'il a à peine connue, mais qu'il aimait, qu'il voulait encourager et qu'il désirait suivre dans ses travaux. Dès qu'il apprit votre formation, il fut un des premiers à se faire inscrire sur la liste des Sociétaires, en vous écrivant qu'il voulait concourir à la fondation d'une association qu'il reconnaissait devoir être utile. S'il lui eût été accordé encore quelques années, il vous eût prouvé qu'il désirait, comme à la Société d'Agriculture dont il était aussi un des fondateurs, payer son tribut de laborieuse confraternité ; et il est pénible de penser que nous ne jouirons plus d'un tel membre qui fut un homme de bien par excellence. Si nous trouvons sur la

liste des fondateurs un nom muet, nous aurons la consolation de penser que nous avions un bon et dévoué confrère, et ce nom, qui figurera sur le tableau des Sociétaires-fondateurs, nous rappellera l'homme de cœur, dévoué à tout ce qui lui paraissait bon et utile, et perpétuera la mémoire d'un membre qui a honorablement rempli sa vie, et qui l'a achevée comme il l'avait commencée, en faisant le bien.

RAPPORT

DU JURY DE L'EXPOSITION AUTOMNALE

De l'Année 1840,

FAIT A LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DANS LA SÉANCE
DU 6 OCTOBRE,

Par M. Philippar,

RAPPORTEUR DU JURY;

Lu dans la Séance publique du 8 *Novembre* 1840.

Messieurs,

Le Jury que vous avez nommé dans la séance du 15 septembre dernier, après avoir rempli la mission que vous lui avez confiée, vient vous communiquer officiellement ce qu'il a fait. Avant de vous faire la lecture du procés-verbal de la séance qu'il a tenue pour procéder à l'examen des objets exposés et pour se prononcer sur le mérite de ces objets, il doit vous exprimer son opinion sur l'exposition, et il croit utile, dans l'intérêt de la Société, de vous signaler plusieurs inconvénients qu'il a

rencontrés pendant l'exercice de ses fonctions, inconvénients qu'il lui paraît indispensable d'éviter dans les expositions subséquentes.

L'exposition automnale a été brillante, c'est la plus belle que nous ayons eu à Versailles, et il est à remarquer que vous avez su donner, dès le début, à ces sortes d'institutions, un cachet d'utilité que l'on apprécie. Les produits était beaux, nombreux et variés; il y avait peu de médiocrité dans la quantité d'objets. Tous les exposants méritent des éloges pour leurs belles plantes et pour le bel état dans lequel on les admirait.

Un grand inconvénient pour l'effet, c'est le manque d'espace. Les plantes sont toujours trop entassées et les autres objets trop étroitement rapprochés; ce resserrement nuit beaucoup à l'effet. Avec ce qui remplissait les salles, en disposant l'ensemble de manière à faire distinguer facilement les détails, on aurait pu occuper moitié plus d'espace. Le Jury éprouve de grandes difficultés à porter son jugement quand les collections se confondent et que les objets sont aussi entassés. Dans cet état de choses il y a un double inconvénient, l'exposant ne montre pas aussi bien ses richesses, et le Jury voit mal ce qu'il est est important qu'il apprécie. Nous manifestons le désir d'obtenir, pour les expositions prochaines, un emplacement plus vaste, toutes les salles de la Mairie, par exemple, si l'autorité municipale était disposée à nous les accorder en considération de notre situation, puisque nous ne pouvons obtenir un autre emplacement moins gênant pour l'administration municipale et plus convenable pour cet objet.

Toutefois, le Jury ne peut pas ne pas se prononcer sur le rangement des objets, qui a été parfait cette annéc·

Tout a été placé avec goût et ordre, et sous ce rapport la Commission de l'Exposition mérite la reconnaissance de la Société.

Malgré les conditions expresses imposées par le programme aux exposants, il n'est venu que fort peu de catalogues au secrétariat ; toutes les collections sont arrivées la veille, et beaucoup seulement le soir de la veille de l'ouverture. Le jour de l'ouverture, à dix heures du matin, les Commissaires étaient encore occupés à placer les plantes. Le programme avait pourtant tout prévu, aussi les difficultés, par le défaut de se conformer au Réglement, ont-elles été grandes pour les Commissaires et pour la confection du catalogue, qui devient plus difficile à établir, outre qu'il est impossible de repasser les collections pour vérifier la nomenclature et le numérotage des plantes. Indépendamment de cela, le Jury n'a pas assez de temps pour remplir ses fonctions, il est obligé de procéder à la hâte, et la précipitation avec laquelle il opère, trouble le calme qu'il est indispensable de conserver pour tout voir, pour bien voir et pour pouvoir être parfaitement éclairé. A sept heures le Jury était dans la salle, et à dix heures il attendait encore que le rangement s'achevât, et ce n'est pas seulement aprés le placement de quelques objets qu'il attendait, mais bien aprés celui de collections étendues. Nous reconnaissons que le Jury ne peut être suffisamment en mesure de se prononcer quand il pénètre dans la salle et qu'il ne distingue les collections que dans une simple et rapide indication. Nous pensons qu'il serait bien que le Jury fût préalablement conduit devant les objets exposés par le Président de la Commission, qui se serait borné à la surveillance générale, à la séparation des

collections, afin de bien faire connaître ces collections au Jury, qui repasserait ensuite de nouveau avant de procéder à l'examen définitif.

Un autre inconvénient, c'est la prétention des retardataires qui n'apprécient pas leur situation et qui mettent le Jury dans une fausse position, puisque celui-ci ignore ce qu'il ne peut réellement connaître, étranger qu'il est à la position des exposants.

Sans doute l'ordre le plus parfait régnait dans les salles, et les commissaires ont eu bien du tracas pour s'en tirer comme ils l'ont fait dans cette presse; mais cet ordre qui fait honneur à la Commission, ne pouvait faire disparaître les difficultés au milieu desquelles le Jury s'est trouvé placé.

Votre Jury, Messieurs, a rigoureusement suivi le programme; il ne s'en est pas écarté sciemment, et si on avait à lui reprocher de s'être prononcé sur toutes les collections exposées, c'est qu'il a été abandonné à l'ignorance de ce qu'il ne pouvait connaître. Il a pensé dans la distribution des récompenses, que la prodigalité serait plus nuisible qu'utile à la Société. Il a distribué chaque fois qu'il reconnaissait le mérite incontestable, en se concentrant dans la loi que vous aviez établie; et pour tout ce qui était abandonné à sa discrétion, il a cru qu'il était de son devoir de ne pas abuser. En suivant les termes du programme donnant à chaque concours un caractère qui permettait de prononcer avec connaissance de cause, il y avait nécessairement de la sévérité à exercer envers les concurrents qui ne remplissaient pas exactement les conditions imposées. Si le Jury eût opéré pour son propre compte, il eût pu user d'indulgence envers les concurrents qui étaient dans un état très voisin des conditions, mais auxquelles il manquait quelque chose pour les remplir complètement. Il n'a pas oublié un seul moment qu'il était votre manda-

taire, et il a été justement sévère là où vous eussiez très bien pu vous montrer indulgents. C'est avec beaucoup de regret que le Jury a vu MM. Duval, Bertin, Madeline, Jessé aîné, s'abstenir de tous concours, et M. Legeas qui n'a voulu concourir que pour les fruits. Ce respect pour la Société, ce sentiment de délicatesse à l'égard des exposants, et cette sévère détermination pour le calme de leur conscience, fait honneur à ces jurés, et leur méritera sans doute votre reconnaissance. Cette abstraction d'eux-mêmes pour procéder avec plus de dignité et par amour pour la justice et pour la vérité, les met à l'abri de toute critique pour le présent, pour le passé et pour l'avenir. Le Jury regrette beaucoup, et a même souffert de n'avoir pas pu reconnaître le mérite de la magnifique collection de Meudon, se distinguant par de belles et bonnes plantes qui se trouvaient dans le plus bel état de végétation, venant d'aussi loin, et ayant dû coûter beaucoup de soins, pour le transport, à leur propriétaire, qu'il considère comme un très habile horticulteur. Il n'a pas ressenti moins de douleur vis-à-vis de la belle collection de Rocquencourt, qui est le fruit d'un travail assidu et éclairé. Il aurait voulu récompenser chacun selon son mérite; car, Messieurs, vous l'avez vu et reconnu, tous les exposants avaient le leur. S'il a accordé deux Médailles au même lot pour deux concours différents, il a souffert de ne pas trouver de concurrents assez marqués pour arriver à la dispersion des récompenses. Mais vous le savez, Messieurs, la loi était là, et celui des exposants qui eût mérité toutes les récompenses, le Jury était disposé à les lui accorder, et il ne pouvait pas ne pas le faire. Enfin, Messieurs, le Jury espère que vous approuverez la sévérité avec laquelle il a procédé dans vos intérêts, afin qu'on n'accuse pas la Société d'Horticulture du département de

Seine-et-Oise d'être prodigue de récompenses. Les étrangers, Messieurs, ne viendront qu'avec plus d'empressement, parce qu'en mettant qnelque gloire à exposer de belles choses, ils espéreront obtenir une récompense, qui leur fera d'autant plus d'honneur qu'elle sera bien acquise, et qu'aucune considération d'indulgence, de sympathie ou de haine, ne sera à craindre dans un corps qui tout d'abord se montre ce qu'il veut toujours être, difficile, sévère, mais vrai et juste, quelle que soit l'opinion qu'on ait de lui.

Nous arrivons, Messieurs, à la désignation des lauréats, en passant successivement en revue chacun des concours dans l'ordre du programme.

Le 26 septembre 1840, à sept heures du matin, le Jury s'est réuni à l'Hôtel-de-Ville, dans les salles de l'Exposition. Le rangement des collections n'étant pas encore terminé à cause de l'apport continuel des objets à exposer, le Jury a attendu jusqu'à dix heures pour commencer ses opérations.

Étaient présents : MM. Jessé aîné, président; Truffaut père, Bertin, Madeline, et Philippar, secrétaire-rapporteur, Jurés titulaires.

MM. le marquis de Kersalaun, Jaquelin, le général Michaut, Legeas et Pajard, jurés suppléants.

M. le Président a lu successivement, avant l'examen des collections de chaque concours, l'article spécial à ce concours; puis il a demandé aux membres du Jury, avant de procéder à l'examen de chacun de ces concours, si l'un ou plusieurs des jurés y prenaient part. MM. Bertin,

Madeline, Jessé aîné, jurés titulaires, ont déclaré s'abstenir de tout concours, ainsi que l'a aussi déclaré M. Duval père, juré suppléant. M. Legeas a fait connaître à M. le Président, qu'il concourait pour les fruits et qu'il s'abstenait pour les fleurs.

Le Jury a procédé ainsi qu'il suit :

MÉDAILLES EN ARGENT.

Premier Concours. — « A la plus belle collection de « plantes en fleurs. On s'arrêtera sur-tout aux végétaux « les plus rares, les plus éclatants par une belle floraison, « et les plus intéressants pour l'ornement des plates-« bandes et des massifs fleuris, et pour la décoration des « jardins d'amateurs. — Les collections de ce Concours « devront contenir au moins vingt espèces. Les variétés « ne pourront être comprises dans ce nombre. »

Le Jury a déclaré que les conditions de ce concours n'étaient pas remplies, et qu'il n'y avait pas lieu de décerner de Médaille ; mais ayant reconnu que le lot de M. Leroux fils se rapprochait le plus des conditions imposées, il lui a été accordé une première mention honorable.

Second Concours. — « A la plus belle collection de « plantes de serre cultivées par un amateur. — Les col-« lections de ce Concours devront contenir au moins qua-« rante plantes rares ou nouvelles, et dans le cas où les « *Camellias* y figureraient, ceux-ci devraient être fleu-« ris. »

Le Jury a déclaré qu'il n'y avait pas lieu de décerner de Médailles, parce que les conditions de ce Concours n'étaient pas remplies.

Troisième Concours. — « A la plus belle collection de

« plantes marchandes caractérisant la culture du com-
« merce horticole de Versailles. »

Le lot de M. Lebrun, horticulteur-pépiniériste à Buc, ayant offert au Jury toutes les conditions désirables, la Médaille a été accordée à cet horticulteur.

Quatrième Concours. — « A la plus belle collection de « fruits, considérée en même temps sous le rapport de la « variété, de la quantité, de la beauté et de la qualité. Le « nombre des espèces et des variétés, comprenant les « *Poires*, les *Pommes*, les *Raisins* de table et les *Raisins* « de vignes, les *Ananas* et les autres fruits, devra être de « soixante au moins. Dans ce nombre, les *Poires* et les « *Pommes* domineront : il n'y en aura pas moins de « quarante. La bonne nomenclature des variétés de cha- « cune des espèces exposées devra être prise en considé- « ration par le Jury. »

Le lot de M. Fagret, jardinier en chef chez M. Foucault de Pavant, à Glatigny, ayant présenté au Jury toutes les conditions désirables, la Médaille a été accordée à cet horticulteur.

Il est accordé une première Mention honorable dans ce Concours à M. Legeas, horticulteur-pépiniériste, Grande Rue de Montreuil ; et une seconde Mention honorable à M. Lottin Réné, jardinier au Port-Marly, chez M. Blacque Bellair.

Cinquième Concours. — « A la plus belle collection de « légumes et de fruits légumiers de consommation jour- « nalière, considérée sous le rapport de la variété, de la « beauté et de la quantité. Le nombre des espèces et des « variétés qui composeront les collections de ce Concours, « sera de vingt au moins. Le Jury s'arrêtera sur-tout

« à la pureté des races et à la franchise des variétés. »

Le lot de M. Lottin Réné, jardinier en chef chez M. Blacque Bellair, au Port-Marly, ayant présenté au Jury les conditions désirables, la Médaille a été accordée à cet horticulteur.

Une Mention toute spéciale a été accordée à M. Lavoie, horticulteur, rue des Chantiers, pour son modèle de meule de champignon, qui décèle l'habileté de cet horticulteur dans ce genre de culture.

Sixième Concours. — « A la collection venant du « point le plus éloigné de Versailles. Les collections de « ce Concours, qui seront soumises à la comparaison si « plusieurs d'entre elles se trouvaient venir du même « point, contiendront au moins trente plantes offrant « de l'intérêt sous le rapport de la rareté, de la nou- « veauté, de la beauté et de l'utilité. »

Le Jury a déclaré que les collections de ce Concours ne réunissaient pas les conditions de nombre, et qu'il n'y avait pas lieu d'accorder la Médaille; mais qu'ayant apprécié le mérite des collections de M. Pelvilain, de Meudon, et de M. Delaunay, de Rocquencourt, et n'ayant rien voulu prendre sur lui à cet égard, il a décidé que la Société serait appelée à se prononcer sur ces collections. Toutefois, le Jury pense que M. Pelvilain a mérité une Mention toute spéciale, et M. Delaunay une Mention honorable.

Septième Concours. — « A la collection d'outils, d'in- « struments et de machines qui offriront le plus d'avan- « tages dans l'application. »

Le Jury a déclaré que les collections exposées n'offraient pas suffisamment de caractère pour remplir ce

Concours, et qu'en conséquence il n'y avait pas lieu à accorder de Médaille.

MÉDAILLE EN BRONZE.

Premier Concours. — « A la plus belle collection de « plantes, composée de toutes variétés obtenues de se- « mence par l'exposant. Le nombre de ces variétés sera « de dix au moins. »

Le Jury a déclaré que ce Concours n'était pas rempli, et qu'en conséquence il n'y avait pas lieu à accorder de Médaille.

Second Concours. — « A la collection présentant la « plus grande quantité de végétaux considérés dans leur « rapport avec l'économie domestique et industrielle. »

Le Jury a déclaré que ce Concours n'était pas rempli et qu'il n'y avait pas lieu d'accorder de Médaille.

Troisième Concours. — « A la collection qui présentera « les plantes les mieux cultivées, celles qui se trouveront « dans le plus bel état de végétation, de forme et d'en- « tretien. »

La collection de M. Lebrun, déjà couronné, ayant présenté au Jury toutes les conditions désirables, la Médaille a été accordée à cet horticulteur.

Quatrième Concours. — « Pour les objets d'art qui se « rattachent à l'Horticulture. Le Jury s'arrêtera sur-tout « aux objets qui offriraient quelque importance sous le « rapport de la prospérité horticole. »

La collection de fruits, modelés en cire par M. Duval fils, ayant offert au Jury toutes les conditions précisées

dans le Programme, la Médaille a été accordée à l'auteur de cette collection.

Le Jury accorde une Mention toute spéciale à M. Bourdier pour ses tableaux de fruits.

Et il accorde une première Mention honorable à M Fleury aîné, horticulteur à Meulan pour l'indigo qu'il a obtenu de la *Renouée des teinturiers*, *Polygonum tinctorium*.

Messieurs,

Je quitte ma position de Rapporteur du Jury pour vous faire connaître, comme Secrétaire-Général, la décision de la Société relativement aux collections de MM. Pelvilain et Delaunay, que le Jury n'a pas cru pouvoir prendre sur lui de récompenser, bien qu'il ait proposé d'accorder une Mention à chacun de ces exposants. La Société, considérant avec le Jury que ces deux collections offraient un grand intérêt, la première pour les beaux *Ananas* en fruits d'une grosseur peu commune, et pour les beaux pieds de *Bananiers de la Chine*, nouvelle plante fruitière pour nos serres chaudes; et la seconde pour les belles plantes de serre chaude, les *Ananas*, les fruits et les fleurs montées; que ces deux collections sont venues d'assez loin, l'une de Meudon, l'autre de Rocquencourt, pour démontrer le zèle de ces exposants qui ont apporté ces plantes avec une certaine difficulté, sans qu'elles présentassent la moindre altération, accorde deux Médailles d'argent, l'une à M. Pelvilain, et l'autre à M. Delaunay, en comprenant ces exposants dans le concours des collections venant du point le plus éloigné.

Après la lecture du Rapport du Jury, M. le Secrétaire

fait l'appel des lauréats ; et M. le Président, en leur remettant la récompense qui leur est départie par le Jury, fait à chacun l'allocution suivante :

Mention honorable

A M. Leroux fils, horticulteur-fleuriste, rue d'Angoulême, à Versailles.

Monsieur,

« Les plantes fleuries que vous avez exposées vous ont mérité une mention honorable, que le Jury vous accorde; je vous en remets le titre en conservant l'espoir d'avoir à vous offrir plus tard, au nom de la Société, une Médaille que vos travaux vous feront sûrement obtenir. »

Médaille en argent

A M. Lebrun, horticulteur-pépiniériste à Buc (Seine-et-Oise).

Monsieur,

« Les plantes marchandes que vous avez exposées ont été reconnues par le Jury, dignes d'une récompense; je vous remets la Médaille qui vous est acquise, en vous félicitant d'avoir honorablement représenté, par votre collection, le commerce horticole de Versailles. »

Médaille en argent

A M. Fagret, jardinier en chef chez M. Foucault de Pavant, à Glatigny.

Monsieur,

« Votre collection de fruits a été admirée ; le Jury en a apprécié le mérite, et il a reconnu juste de vous accorder le prix de ce Concours. La Société vous offre cette

Médaille, avec d'autant plus de plaisir, qu'elle sait qu'elle s'adresse à un horticulteur laborieux et intelligent. »

1.° *Mention honorable*

A M. Legeas, horticulteur-pépiniériste, à Montreuil.

Monsieur,

« Je vous offre cette première Mention honorable que le Jury vous accorde, pour la nombreuse et belle collection de fruits que vous avez exposée. La culture des arbres fruitiers dont vous vous occupez avec succès, et qui vous a déjà valu une Médaille que la Société d'Agriculture vous a décernée il y a peu de temps, vous méritera sûrement une nouvelle récompense, que la *Société* d'Horticulture est désireuse de vous offrir. »

Mention honorable.

A M. Lottin Réné, jardinier en chef chez M. Blacque Bellair, au Port-Marly (Seine-et-Oise.)

Monsieur,

« Vous avez obtenu la seconde Mention honorable pour les fruits; je vous la remets avec empressement, parce que la Société n'ignore pas qu'elle est destinée à un horticulteur zélé et laborieux. »

Médaille en argent

A M. Lottin Réné, déjà nommé.

Monsieur,

« Vos fruits vous ont mérité une Mention honorable, et vos légumes ont été jugés dignes d'une récompense plus élevée. Je vous l'offre, Monsieur, avec d'autant plus de satisfaction, que vous remportez le prix d'un Concours auquel la Société attache le plus grand intérêt, et qu'elle

eût désiré voir disputé par un plus grand nombre de concurrents. »

Mention toute spéciale

A M. LAVOIE, horticulteur, rue des Chantiers, à Versailles.

MONSIEUR,

« Vous excellez dans la culture du champignon; les meules que vous avez exposées, et qui vous ont acquis bien des félicitations, ont fixé l'attention du Jury, qui vous accorde une Mention toute spéciale. Se trouvant dans l'impossibilité de vous accorder une Médaille, le Jury s'est fait un devoir d'appeler l'attention de la Société sur un praticien aussi habile que vous. »

Médaille en argent

A M. Gabriel PELVILAIN, jardinier en chef du Palais royal de Meudon (Seine-et-Oise).

MONSIEUR,

« Votre magnifique collection d'*Ananas*, vos beaux *Bananiers de la Chine*, ont fixé l'attention du Jury qui ne pouvait vous accorder de récompense, puisque le Concours dans lequel vous deviez être compris, imposait des conditions que vous n'aviez pas entièrement remplies. La Société rendant justice à votre empressement à venir d'assez loin pour orner son Exposition, reconnaissant que fort peu de plantes vous manquaient pour être en droit de concourir, et ayant apprécié toute l'importance de la beauté de votre lot, vous accorde une Médaille que je vous offre avec un grand plaisir en son nom. »

Médaille d'argent.

A M. DELAUNAY, jardinier en chef chez M. Fould, au château de Rocquencourt.

MONSIEUR,

« Le Jury, obligé de se soumettre aux termes du programme, n'a pas pu vous accorder la récompense que vous lui paraissiez mériter, parce qu'un certain nombre de plantes manquaient à votre collection; la Société qui pouvait seule modifier la rigueur des conditions de ce programme, vous a accordé une Médaille pour les belles plantes de serre chaude que vous avez exposées en les amenant de Rocquencourt. Elle a voulu, dans cette circonstance, récompenser le zèle que vous avez mis à concourir à l'embellissement de notre Exposition, et votre habileté dans le jardinage. »

Médaille en bronze

A M. LEBRUN, déjà nommé.

MONSIEUR,

« Vos plantes ont été reconnues par le Jury comme étant dans le plus bel état de végétation, ce qui indique une bonne culture. Vous avez donc bien mérité la Médaille que le Jury vous a accordée, et que je vous remets avec empressement. »

Médaille en bronze

A M. DUVAL fils, horticulteur, à Versailles.

MONSIEUR,

« Vous avez un beau talent que la Société apprécie et qu'elle veut utiliser, en profitant de votre bonne volonté, pour former une collection d'étude. La Société vous remercie, Monsieur, de l'hommage que vous avez bien voulu lui faire de la collection que vous avez commencée, et je vous offre, en son nom, avec plaisir, cette Médaille que vous méritez à juste titre. »

Mention spéciale

A M. Bourdier, peintre, professeur de dessin, rue Satory, à Versailles.

Monsieur,

« La peinture peut rendre de grands services à l'Horticulture ; et, pour s'en convaincre, il a suffi d'examiner les tableaux de fruits peints que vous avez exposés, et qui ont été admirés. Le Jury n'avait pas le moyen de vous prouver, autrement que par une Mention toute spéciale, combien il apprécie vos ouvrages. Je vous offre cette Mention, qui est pour vous un gage de l'intérêt que la Société prend à vos œuvres. »

Mention honorable

A Fleury aîné, horticulteur à Meulan (Seine-et-Oise).

Monsieur,

« Le Jury a vu avec intérêt l'échantillon d'indigo que vous avez obtenu du *Polygonum* provenant de vos cultures, et il a pensé que cette substance vous méritait une Mention honorable, que je vous offre à la satisfaction de la Société. »

RAPPORT

DU JURY

Sur les Récompenses à accorder

AUX AGENTS IMMÉDIATS DE L'HORTICULTURE.

M. Fr. PHILIPPAR,

RAPPORTEUR.

MESSIEURS,

Vous avez consacré par votre Réglement, un principe auquel vous attachez le plus grand intérêt, celui d'accorder à titre d'encouragement, des récompenses aux agents immédiats de l'Horticulture; en cela, vous imitez la Société royale d'Agriculture de Seine-et-Oise, qui accorde des récompenses aux agents immédiats de l'Agriculture, et la Société des Sciences morales et littéraires de ce département, qui récompense les bons et loyaux services dans la personne des serviteurs à gages.

En prenant cette détermination, vous avez voulu attacher plus étroitement l'ouvrier à son maître, à ses travaux, à sa famille, et vous avez désiré encourager le dévouement, le zèle et l'habileté des ouvriers et des garçons jardiniers. Par ces récompenses, vous voulez faire com-

prendre à l'homme qui travaille en sous-ordre, que des devoirs intelligents et bien remplis, méritent l'estime, la considération et la reconnaissance publiques.

Ce sont, Messieurs, les premières récompenses de ce genre, que vous allez offrir avec un véritable bonheur, puisqu'elles vont ouvrir une voie qui doit vous offrir de véritables douceurs.

Cette année trois candidats vous ont été présentés; ce sont le sieur Fleury aîné, horticulteur établi à Meulan; Masson, jardinier du Collége royal; et Lévêque, dit Réné, premier garçon jardinier chez M. Margat jeune, à Versailles.

Vous avez reconnu que les deux premiers candidats ne pouvaient pas être compris dans la catégorie des agents immédiats qui doivent être de simples ouvriers, exécutant en sous-ordre, tandis que le troisième se trouve dans la situation exigée par votre Règlement.

Le sieur Lévêque Urbain, jardinier depuis son enfance, a travaillé dans plusieurs établissements, où il s'est toujours fait remarquer par un zèle soutenu, par un grand dévouement, et par une intelligence peu commune. Dans chaque place, qu'il a occupée pendant un certain nombre d'années, il ne s'est séparé de ses maîtres, que parce que la défaite de leur établissement l'y obligeait. Ce qui parle en faveur de ce garçon jardinier, c'est qu'il n'a jamais quitté ces établissements en décadence qu'à la dernière extrémité; incertain du payement, deux fois à la veille de perdre un arriéré de gages, il restait encore fidèle à ceux qui l'occupaient, qu'il voyait dans le malheur, et qu'il ne pouvait se décider à abandonner. Attaché à ses travaux, il ne connaît d'autre plaisir que celui de vivre au milieu de ses plantes, dont il ne s'éloigne que pour aller jouir dans son intérieur des douceurs conju-

gales et du bonheur paternel, qu'il goûte en bon mari et en bon père. Lévêque est un bon jardinier, très intelligent pour la multiplication des végétaux ; les greffes et les boutures ne lui sont jamais rebelles, car, à une grande dextérité dans la manipulation, il joint l'avantage d'être extrêmement soigneux. Ses élèves, qui se trouvent par milliers dans les établissements où il a travaillé, ont été tellement bien conduits, que dans un très court espace de temps il prennent le caractère de plantes marchandes. Partout où Réné a travaillé, il a toujours opéré comme s'il l'eût fait pour son propre compte, et rien ne lui coûte pour que tout soit bien fait et arrive à bien.

En conséquence, vous avez décidé que Lévêque, dit Réné, avait mérité, comme agent immédiat de l'Horticulture, la Médaille d'encouragement.

Voulant rendre un témoignage public de votre intérêt à M. Fleury aîné, horticulteur à Meulan, en reconnaissance du zèle qu'il apporte à vous faire de fréquentes communications, et sachant qu'il est le créateur de la Société des conférences horticoles de Meulan, dont il dirige les travaux, vous avez arrêté que M. Fleury serait reçu membre correspondant de la Société, et que sa lettre de nomination lui serait remise dans cette séance publique.

Après la lecture de ce Rapport, M. le Président remet à M. Lévêque la médaille en lui adressant l'allocution suivante :

Monsieur Lévêque,

« Vous êtes un bon serviteur attaché à vos devoirs et à

vos maîtres; vous êtes un ouvrier intelligent et très habile dans la multiplication des végétaux; vous êtes bon mari, et tout assure que vous continuerez à être bon père; ce sont des qualités que la Société se plaît à reconnaître en vous, et qu'elle aime à encourager chez tous les sujets qui, comme vous, travaillent à la satisfaction de leurs maîtres pour l'amélioration de la culture des jardins.

« Recevez cette Médaille que je vous offre au nom de la Société d'Horticulture de Seine-et-Oise, et n'oubliez en aucun temps qu'il est une autre récompense qui ne peut pas vous fuir, si vous ne déviez pas de la voie dans laquelle vous êtes heureusement entré, celle de l'estime générale et de la considération publique que l'homme de bien ne peut manquer d'acquérir. »

MONSIEUR FLEURY,

« Sans doute la Médaille accordée aux agents immédiats de l'Horticulture honore tous les hommes qui se sont rendus dignes de recevoir cette marque d'encouragement; mais le Jury qui avait à se prononcer après avoir examiné les demandes et les titres qui en fondaient la valeur, n'a pas cru devoir vous comprendre au nombre des agents immédiats de l'Horticulture, parce que vous avez un établissement horticole à Meulan, que vous dirigez en maître avec une rare intelligence. Le Jury reconnaissant votre zèle pour les progrès de l'Horticulture, et voulant rendre un hommage public au fondateur d'une association toute pratique, dans l'intérêt du jardinier et du propriétaire, et à l'avantage de la prospérité de l'art des jardins, a saisi l'occasion de la demande qui était faite en votre faveur, pour vous désigner comme méritant le titre de correspondant de la Société. La Société, Monsieur, a adopté à l'unanimité cette proposition, et

j'éprouve le plus grand plaisir à vous offrir votre nomination, qui est la récompense la plus brillante et la plus honorable que la Société puisse offrir aux hommes qui, comme vous, se vouent par amour et avec désintéressement au bien public. »

RÉGLEMENT

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DU

Département de Seine-et-Oise.

PRÉLIMINAIRE.

La Société a pour but :

1.° Le perfectionnement de la culture des jardins potagers et d'agrément, des parcs, des pépinières fruitières et forestières, des arbres à fruits, des arbres, arbustes et fleurs propres à embellir les jardins, des plantes d'orangerie et de serres, des primeurs de toute nature, et des végétaux utiles dans les arts et métiers; la Société embrasse également tout ce qui, dans les sciences naturelles, peut concourir à ce but;

2.° De propager toutes les bonnes méthodes et les pratiques nouvelles que l'expérience aurait fait reconnaître utiles au progrès de l'Horticulture ;

3.° De s'occuper de la recherche des bonnes théories et d'en faire l'application à la pratique ; de signaler et de combattre les erreurs que l'habitude consacre, et de substituer des pratiques éclairées, basées sur l'expérience des faits.

4.° D'employer tous les moyens à sa disposition, pour naturaliser sur le sol de la France, les végétaux exotiques qui peuvent offrir quelque intérêt d'utilité ou d'agrément ;

5.° De s'occuper de l'architecture horticole, soit sous le rapport de la décoration des parcs et jardins, soit sous celui des constructions qui s'y rattachent, ainsi que de celles des serres, des bâches, etc., etc. ;

6.° L'adoption et le perfectionnement des outils, instruments et machines employés dans l'Horticulture;

7.° De rechercher les moyens de développer l'intelligence, de former l'instruction et d'améliorer le sort des agents immédiats de l'Horticulture ;

8.° De faire connaître par des Expositions publiques les produits du département en plantes, arbustes, fleurs, fruits et légumes remarquables par leur nouveauté, leur beauté, ou leur utilité, les outils, instruments et machines utiles à l'Horticulture, et en outre, les objets d'art qui s'y rattachent ;

9.° De décerner des Médailles d'encouragement à la suite des Expositions ;

10.° De publier à la fin de chaque année les Mémoires, Rapports ou Notices qu'elle aura jugés utiles à la Société ou aux progrès de la science horticole.

La Société s'interdit toute discussion sur des objets au-

tres que ceux mentionnés aux dix paragraphes précédents.

ORGANISATION.

Art. Ier. 1.er §. — La Société se compose de Membres { Titulaires. Associés. Honoraires. Correspondants.

2.e §. Les dames sont admises dans la Société sous le titre d'Associées.

3.e §. Pour être reçu membre Titulaire, ou Associé, il faut être domicilié dans le département.

4.e §. Le nombre des Titulaires est fixé à deux cents ; celui des Associés est illimité.

5.e §. Le nombre des Titulaires est complété, en cas de vacances, par les Associés choisis parmi ceux qui se sont fait remarquer par leur zèle et leurs travaux.

6.e §. La Société choisit ses Correspondants parmi les Français et les Etrangers.

7.e §. Les membres Honoraires pourront être choisis indistinctement parmi les Français et les Etrangers qui auront rendu de grands services à l'Horticulture, bien qu'ils n'aient fait partie de la Société à aucun titre ; leur nombre est fixé à vingt.

8.e §. MM. le Préfet de Seine-et-Oise et le Maire de Versailles, sont membres Honoraires.

Art. II. 1.er §. — Les membres Titulaires, Associés et

Honoraires, ont voix délibérative dans toutes les réunions de la Société.

2.e §. Les Correspondants ont voix consultative seulement.

Art. III. — Pour être reçu membre Titulaire, Associé, Honoraire ou Correspondant, il faut être présenté, en séance générale, par deux membres Titulaires, qui font connaître par une Notice, les noms, demeure, qualités du Candidat, et les différents motifs qui peuvent déterminer les suffrages de la Société. La Notice est lue le jour de la présentation ; cette lecture est renouvelée le jour de l'élection.

Art. IV. 1.er §. — Les élections des Candidats ont lieu quatre fois par an, dans les Séances de Janvier, Avril, Juillet et Octobre ; elles se font au scrutin, à la majorité absolue des suffrages des Membres présents, qui doivent être au moins au nombre de vingt pour la validité de chaque élection.

2.e §. S'il se trouve moins de vingt Membres, le scrutin est remis à la Séance suivante.

3.e §. Dans les lettres de convocation pour les Séances où les élections ont lieu, on indique les noms des Candidats.

Art. V. 1.er §. — Les membres Titulaires et Associés acquittent une cotisation annuelle de douze francs, qui sera payée par moitié au commencement de chaque semestre ; elle est due à dater du premier jour du trimestre dans lequel a lieu l'admission.

2.e §. Tout Membre qui, après l'avis du Trésorier, aura laissé passer six mois sans acquitter sa cotisation, sera réputé démissionnaire, à moins que, sur sa demande, appuyée par deux Membres de la Société, il ne soit maintenu, en justifiant du payement de la cotisation échue.

Art. VI. 1.er §. — Les membres Titulaires et Associés sont tenus de prendre un diplôme; les membres Correspondants le reçoivent sur leur demande.

2.e §. Le Diplôme est payé cinq francs par les membres Titulaires, Associés et Correspondants. La Société en fait hommage aux membres Honoraires.

Art. VII. 1.er §. — La Société a pour Président d'honneur, M. le Préfet, qui préside toutes les fois qu'il assiste aux Séances.

2.e §. Ses Fonctionnaires ordinaires, sont : Un Président Titulaire, un Vice-Président, un Secrétaire-Général, un Secrétaire-Adjoint, un Trésorier, un Trésorier-Adjoint, un Bibliothécaire-Archiviste, un Bibliothécaire-Adjoint, plus cinq Membres sans fonctions désignées, qui, avec les fonctionnaires ci-dessus, forment le *Conseil d'administration* de la Société; ces divers emplois ne se cumulent pas, et ne peuvent être remplis que par des membres Titulaires.

3.e §. Pendant les Séances les fonctionnaires Titulaires seuls et le Vice-Président, siégent au Bureau, sauf le cas d'absence de l'un d'eux, où il est remplacé par son adjoint.

4.e §. Le Président et le Vice-Président ne sont rééligibles, et ne peuvent être élus à une fonction quelconque du Bureau, qu'après une année d'intervalle.

5.e §. Tous les autres Membres du Conseil d'administration peuvent être réélus sans interruption, mais en obtenant au premier tour de scrutin les deux tiers des suffrages des Membres présents; dans le cas contraire ils ne peuvent être réélus qu'après une année d'intervalle.

Art. VIII. 1.er §. — Le Président régle l'ordre du jour et maintient le Réglement; il met les questions en délibération, il recueille les voix, il en proclame le ré-

sultat, et dans le cas d'urgence, il convoque extraordinairement la Société; il peut, en outre, assister à toutes les Séances des Commissions, il correspond avec les autorités administratives.

2 e § En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'application du Réglement, le Président se concerte, Séance tenante, avec le Bureau, et proclame la décision prise.

Art. IX. 1.er §. — Le Secrétaire-Général tient registre de chaque Séance, en rédige le procès-verbal, le lit dans la Séance suivante, et le signe avec le Président après qu'il a été adopté.

2.e §. Il représente la Société dans sa correspondance journalière, et lui en rend compte à chaque Séance.

Art. X. 1.er §. — Le Trésorier ou son Adjoint, en cas d'absence, est chargé des intérêts immédiats de la Société; il est autorisé à suivre tous les recouvrements, à donner quittance, à payer tous les frais et dépenses de la Société, après la décision de celle-ci ou du conseil d'administration.

Art. XI. — Le Bibliothécaire-Archiviste est chargé de la conservation du mobilier de toute nature, des archives, de la bibliothèque et de toutes les collections appartenant à la Société : il en donne communication aux membres Titulaires ou autres, soit sans déplacement, soit avec déplacement, mais sur leur récépissé.

Art. XII. 1.er §. — Le Conseil d'administration se réunit sur la convocation du Président toutes les fois qu'il le juge nécessaire, ou sur la demande écrite et motivée de trois de ses Membres, ou enfin quand des propositions sont renvoyées à son examen.

Il régle la marche des travaux de la Société (l'ordre du jour excepté) sans préjudice du droit qui appartient à tout Sociétaire de faire des propositions sur tout ce qu'il

croira devoir être utile à la Société et soumis à ses délibérations.

Art. XIII. — Aucun Mémoire et Notice biographique ne peuvent être publiés sous le sceau de la Société, sans un examen et un rapport préalable du Conseil d'administration ou de la Commission, qui aurait été nommée à cet effet.

Art. XIV. — Il ne sera statué sur aucune demande, afin de dépense que sur un rapport préalable du Conseil d'administration, et après avoir pris connaissance de l'état de la caisse ; néanmoins, les dépenses urgentes jusqu'à concurrence de quarante francs, pourront être autorisées par le Bureau qui en rendra compte dans la Séance qui suivra immédiatement.

La Société ne peut voter de dépense pour une somme supérieure à ce qu'elle a en caisse, à moins qu'un Membre ne se porte caution pour le payement.

Art. XV. 1.er §. — Le Conseil d'administration, règle et ordonne les dépenses votées par la Société; il vérifie et arrête provisoirement les comptes du Trésorier, que celui-ci est obligé de présenter tous les six mois, en Janvier et en Juillet, en Assemblée Générale.

2.e §. Il vise les états du mobilier, de la bibliothèque et des archives, que le Bibliothécaire-Archiviste est également tenu de mettre aux mêmes époques sous les yeux de la Société.

Art. XVI. — Toutes les résolutions du Conseil d'administration ne sont que provisoires; elles sont, sauf le cas d'urgence prévu par l'article XIV, soumises à la sanction de la Société avant de recevoir leur exécution, pourvu que les Membres présents soient au nombre de vingt au moins. Elles sont consignées dans un registre particulier, tenu par le Secrétaire-Adjoint, et il en est donné lecture

à la Sociétédans la Séance qui suit la réunion du Conseil.

Art. XVII. 1.er §. — Lorsqu'il y aura lieu à nommer des Commissions, le Bureau consultera la Société pour savoir si elle veut y procéder elle-même, ou si elle consent à lui déléguer ce soin; dans ce dernier cas, la nomination émanée du Bureau sera définitive.

2 e §. Le Secrétaire-Général adresse à tous les Membres des Commissions spéciales, un extrait de la délibération qui les a nommés; il remet les pièces au premier désigné, et celui-ci convoque ses collègues pour la première réunion, dans laquelle chaque Commission se constitue en nommant son Président et son Rapporteur.

Art. XVIII. — Les Rapports des Commissions, les Mémoires et Notices lus en Séance, sont remis au Secrétaire-Général et déposés aux archives, empreints du cachet de la Société.

Art. XIX. — Les Membres de la Société sont invités à présenter dans les Séances mensuelles, les Mémoires ou Notices qu'ils croiront utiles, ainsi que les plantes nouvelles provenant de leurs semis ou de leurs acquisitions, autant que possible en état de floraison, avec les observations dont ils croiront devoir les accompagner.

Art. XX. — Les écrits adressés à la Société, sont distribués s'il y a lieu, selon leur importance et leur nature, à des Membres choisis par le Bureau, suivant leur spécialité, pour en faire un Rapport à la prochaine Séance. Le procés-verbal fait mention de cette distribution et des noms de ceux qui les ont reçus; les Rapports sont mis à l'ordre du jour, et successivement jusqu'à ce qu'ils aient été présentés.

Art. XXI. 1.er §. — Les Séances de la Société ont lieu le dernier vendredi de chaque mois, à une heure; la durée en fixée à trois heures. Si le vendredi se trouve

un jour férié, la Séance est remise au lendemain samedi.

2.e §. Des lettres de convocation sont adressées aux Membres par le Secrétaire-Général.

Art. XX. 1.er §. — Les élections annuelles des Fonctionnaires et du Conseil d'administration, ont lieu dans la Séance du mois de Juillet; trente Membres au moins doivent y concourir; si le nombre de Membres est inférieur, ces élections seront remises à la Séance suivante. Elles ont lieu à la majorité absolue des suffrages.

2.e §. Les nouveaux élus ne peuvent siéger qu'après la Séance publique qui suit leur nomination.

3.e §. Dans les deux cas, la lettre de convocation indiquera l'objet de la réunion.

Art. XXIII. — La Société sera divisée en sections pour faciliter la nomination des Commissions, chacun des Membres fera partie d'une ou de plusieurs des ces Sections, à son choix.

Art. XXIV. 1.er §. — Il y aura chaque année, au mois de Juin, une Séance extraordinaire, dans laquelle on statuera sur les propositions qui auraient été faites de modifier le Réglement.

2.e §. Ces propositions devront être remises au Bureau dans la Séance du mois de Mai, et renvoyées à l'examen d'une Commission qui en fera son Rapport à la Séance extraordinaire de Juin.

Art. XXV. 1.er §. — Sur la proposition motivée du Conseil d'administration, la Société détermine deux Expositions publiques par année, des Produits de l'Horticulture : l'une au Printemps, l'autre à l'Automne.

2.e §. Un Programme fixera pour chacune des Expositions, les dispositions arrêtées, soit pour l'Exposition, soit pour le nombre de Médailles qui seront accordées, et les conditions auxquelles elles seront décernées.

3.e §. Immédiatement après chaque Exposition, la Société publiera le programme de l'Exposition suivante.

4.e §. La Société considérera comme titres à l'obtention des Médailles, la fabrication des outils et instruments d'Horticulture, les objets d'art et les services signalés rendus par les agents immédiats de l'Horticulture, dans les établissements publics ou particuliers dans lesquels ils auraient servi pendant un long espace de temps.

Art. XXVI. — La Société tient chaque année, une Séance publique et solennelle après la seconde Exposition: le jour en est fixé par elle. Le but de cette Séance est de faire connaître les travaux dont la Société s'est occupée pendant l'année. Le Secrétaire-Général en présente l'analyse à la suite du discours d'ouverture prononcé par le Président qui termine son année. Après le Compte-Rendu des travaux de l'année, lecture est faite, s'il y a lieu, des Mémoires et des Notices biographiques autorisés par la Société.

Un Membre du Jury de chacune des deux Expositions donne lecture du Rapport du Jury, et désigne les lauréats.

La Séance sera terminée par la distribution des Médailles obtenues aux deux Concours.

Art. XXVII. — Dans la Séance qui précédera chaque Exposition, la Société nommera un Jury spécialement chargé de juger du mérite des objets soumis au Concours. Le nombre et le choix des Jurés sera fixé au scrutin et à la majorité absolue des suffrages.

Art. XXVIII. 1.er §. — A la fin de chaque année, la Société publiera un Recueil contenant le discours prononcé par le Président dans la Séance publique, le résumé des travaux de l'année par le Secrétaire-Général, les Rapports, Mémoires et Notices dont elle a ordonné

l'impression, et enfin les jugements du Jury pour la distribution des Médailles.

2.e §. Le Conseil d'administration est chargé de surveiller l'impression et de faire délivrer gratis, aux auteurs, vingt-cinq exemplaires de leurs Mémoires ou Notices.

Art. XXIX. — Le présent Réglement sera imprimé et distribué aux Membres de la Société.

Certifié conforme à la minute.

Le Secrétaire-Général,
Fr. PHILLIPAR.

Le Président,
L. DEMANCHE.

Division de la Société

EN SECTIONS.

Conformément à l'Article XXIII de son Réglement, la Société d'Horticulture est divisée en Sections qui se lient étroitement et doivent présenter un ensemble parfait, un tout homogène de la science et de l'art du jardinage.

Ces Sections sont ainsi conçues et adoptées ; chaque Membre est invité à s'inscrire sur le tableau qui reste déposé sur le Bureau dans l'une d'elles, ou dans plusieurs d'entre elles, selon sa propre volonté.

1.re Section. *Des cultures légumières, divisées en*	1° Marais. 2° Potager.
2.e Section. *Des pépinières d'arbres, d'arbustes, d'arbrisseaux, et de sous-arbrisseaux, divisées en*	1.° Pép. d'arbres à fruits. 2.° — d'arbres économiques. 3.° — d'arbres de plantation. 4.° — forestière. 5.° — d'arbres d'ornement.
3.e Section. *Des cultures fruitières, divisées en*	1.° Jardin fruitier proprement dit. 2.° Verger. 3.° Plantations fruitières. { Figuerie. Noyeraies. Châtaigneraies. Olivettes.
4.e Section. *De la culture des végétaux économiques, et des plantes usuelles, divisées en*	1.° Des mûriers (muraie). 2.° Des osiers (oseraie). 3.° Des chênes liége (corcerie). 4.° Des pins (pinières). 5.° Des diverses plantes économiques en général. 6.° Des plantes officinales.

5.e SECTION. *Du fleuriste, divisé en*
- 1.o Feuriste proprement dit.
- 2.o Des parterres, des plates-bandes et des massifs fleuris.

6.e SECTION. *Des cultures forcées (primeurs), divisées en*
- 1.o De légumes.
- 2.o De fruits.
- 3.o De fleurs.

7.e SECTION. *Des serres, divisées en*
- 1.o Serres chaudes.
- 2.o Serres tempérées.
- 3.o Baches.
- 4.o Conservatoires.
- 5.o Serres froides (orangeries).

8.e SECTION. *Des cultures d'étude, divisées en*
- 1.o Ecole de botanique.
- 2.o Ecole dendrologique.
- 3.o Ecole de plantes économiques.
- 4.o Des collections.

9.e SECTION. *Des jardins d'ornement, divisés en*
- 1.o Parcs.
- 2.o Jardins anglais, paysagers et autres genres spéciaux de jardins.
- 3.o Jardins publics.
- 4.o Boulevards, lieux plantés.
- 5.e Jardins d'amateurs.
- 6.o Jardins de ville.
- 7.e Jardinets.
- 8.o Jardins de pays ou jardins ruraux.

10.e SECTION. *De la composition des jardins, architecture horticole.*

11.e SECTION. *De la confection des outils, des instruments et des machines horticoles.*

12.e SECTION. *Des objets d'art se rattachant à l'Horticulture.*

13.e SECTION. *Des expériences horticoles, des cultures et des pratiques nouvelles, et des procédés nouveaux.*

14.e SECTION. *Des sciences appliquées à l'Horticulture.*

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES ET DES CORRESPONDANTS.

Membres Honoraires,

MM.

Aubernon, Pair de France, Préfet de Seine-et-Oise, Commandeur de la Légion-d'Honneur.

Remilly, Membre de la Chambre des Députés, Maire de Versailles, Membre de la Légion-d'Honneur.

Féburier, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Pontivy (Morbihan.)

Michaux (François-André), Correspondant de l'Académie des Sciences, Membre de la Légion-d'Honneur et de la Société royale et centrale d'Agriculture, à Paris, quai aux Fleurs, n.° 19.

Sageret, Membre de la Société royale et centrale d'Agriculture, à Paris, rue de Montreuil, n.° 141.

Membres Titulaires.

A.

MM.

ALAINE, Jardinier en chef de l'Institut royal agronomique de Grignon (Seine-et-Oise.)

AMADIEU, Chef d'Institution, rue de la Pompe, n.° 1.er.

AMAURY, Propriétaire, rue de la Pompe, n.° 44.

ANTIER, Jardinier en chef chez madame la marquise de Sémonville, rue Satory.

ARMAND Fils, boulevard de la Reine, n.° 24.

ASTIER (Baron d'), Membre de la Légion-d'Honneur, Inspecteur divisionnaire des Ponts-et-Chaussées, rue de la Paroisse, n.° 10.

B.

BALLAN, Percepteur, avenue de Saint-Cloud, n.° 5.

BALZAC (BAUDRY de), Docteur en médecine, Professeur d'Histoire naturelle au Collége royal, Membre de plusieurs Sociétés savantes, Secrétaire-perpétuel de la Société des Sciences morales de Seine-et-Oise, avenue de Paris, n.° 3.

BATTAILLE, Docteur en médecine, Membre de plusieurs Sociétés savantes, boulevard de la Reine, n.° 101.

BARBIER, Sous-Intendant militaire, rue des Réservoirs, hôtel du Gouvernement.

BARBIER, Marchand de bois, rue Montbauron, n.° 14.

BELIN, Pharmacien, Professeur de Chimie, Membre de plusieurs Sociétés savantes, rue de la Paroisse, n.° 19.

BELLAIRE, Jardinier en chef à l'École Normale.

BERGER, Médecin-Vétérinaire, Membre de la Légion-d'Honneur et de plusieurs Sociétés savantes, rue de l'Orangerie, n.° 27.

BERTIN, Horticulteur-Pépiniériste, rue Saint-Symphorien, à Montreuil.

BERTRAND, Jardinier en chef chez M. Mauguin, à Marly-le-Roi (Seine-et-Oise.)

BLONDEL Fils, Architecte, Membre de plusieurs Sociétés savantes, rue de la Pompe, n.° 11.

BOUCHEMAN (E. de), Concierge de Trianon, Membre Titulaire de la Société des Sciences naturelles et de celle des Sciences morales de Seine-et-Oise, à Trianon.

BOUCHITTÉ, Professeur au Collége royal, Membre de plusieurs Sociétés savantes, avenue de Paris, n.° 3.

BOULLAY, Membre de la Légion-d'Honneur et de l'Académie royale de Médecine, etc., rue du Helder, n.° 5, à Paris.

BOURDIER, Professeur de Dessin, rue Satory, n.° 28.

BOURLOTTE, Propriétaire, rue de la Pompe, n.° 16.

BRETON, Professeur de Danse, rue du Hazard, n.° 12.

BRIONNE, Jardinier en chef chez M. Jouanne, avenue de Paris.

C.

CARON (l'abbé), Docteur ès-sciences et ès-lettres, Membre de la Légion-d'Honneur et de plusieurs Sociétés savantes, boulevard du Roi, n.° 1.

CASSE, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise.)

CAZES (le Vicomte de), Membre de la Légion-d'Honneur, Propriétaire du château de Villeneuve-l'Étang, à Marne.

CIZOS, Pharmacien, Membre de la Société des Sciences naturelles de Seine-et-Oise, rue Satory, n.° 33.

CHESNEL (de), Lieutenant-Colonel, Botaniste, Membre de la Légion-d'Honneur et de plusieurs Sociétés savantes, rue de la Paroisse, n.° 2.

COQUELLE, Propriétaire, rue de Lafayette, n.° 11.

COSSONET, Maire de Longpont (Seine-et-Oise.)

COUDRET, rue Maurepas, n.° 11.

CRÉPIN, Jardinier en chef à la fabrique de Jouy, à Jouy (Seine-et-Oise.)

CHRISTOPHE (le Général, Baron de la Motte-Guery), Membre de la Légion-d'Honneur, rue des Réservoirs, n.° 22.

CROUZET, Propriétaire, rue Champ-la-Garde, n.° 1.

D.

DAMONVILLE, Propriétaire, boulevard de la Reine.

DELAUNAY, Jardinier en chef, au château de Rocquencourt (Seine-et-Oise).

DEMANCHE, Sous-Intendant militaire en retraite, Officier de la Légion-d'Honneur, Adjoint au Maire de Versailles, avenue de Saint-Cloud, n.° 83.

DEMAY, Propriétaire, Membre de la Société des Sciences morales de Seine-et-Oise et du Conseil-général du département, rue de l'Orangerie, n.° 38.

DESCHIENS, Propriétaire, Membre de la Société royale d'Agriculture de Seine-et-Oise et du Conseil-général du département, rue Champ-la-Garde, n.° 3.

DERONGÉ, Propriétaire, rue Maurepas, n.° 31.

DELORME, Propriétaire, avenue de Paris, n.° 16.

DELORME (Gustave), Propriétaire, rue Saint-Louis, n.° 44.

DECRET, rue d'Angivilliers, n.° 8.

DERCHEU, Tailleur, rue au Pain, n.° 7.

DIDIER (de Saint-), Receveur-Général du département, Membre de la Légion-d'Honneur, boulevard de la Reine.

DIEUZY Père, Horticulteur, rue d'Artois, n.° 10.

DIEUZY (Amédé), Horticulteur-Fleuriste, avenue de Paris, près la barrière.

DONARD, Horticulteur-Fleuriste, rue Saint-Martin, n.° 3.

DOUBLET, Négociant, rue Hoche, n.° 15.

DOUCHAIN, Architecte du département, rue de Savoie, n.° 1.

DOUFFET, chef de Comptabilité, Professeur de comptabilité agricole, à l'Institut royal agronomique de Grignon (Seine-et-Oise.)

DUBOURG, Propriétaire, boulevard du Roi, n.° 14.

DUBOURG-FRILOUX, Propriétaire, rue Napoléon, n.° 31, à Paris.

DUBOURG, Membre de la Légion-d'Honneur, Propriétaire à Bretigny, par Linas (Seine-et-Oise.)

DUFAURE, Imprimeur, rue de la Paroisse, n.° 21.

DUNDAS-BOYD, impasse des Chevau-Légers, avenue de Sceaux.

DUTARTRE, Conseiller de préfecture, rue de Mouchy, n.° 2.

DUVAL, Horticulteur-Fleuriste, Grainier, rue Duplessis, n.° 14.

DUVAL Fils, Horticulteur, rue Duplessis, n.° 14.

DUVAL, Propriétaire-Horticulteur, Adjoint au Maire, à Montmorency (Seine-et-Oise.)

E.

EDWARDS, Doct. en méd., Membre de la Lég.-d'Honn. et de l'Acad. des Sciences morales et politiques, etc., rue de Savoie, n.° 2.

ERAMBERT, Ingénieur des mines, Professeur à l'École royale militaire de Saint-Cyr et à l'Institut royal agronomique de Grignon, rue de Bonn-Aventure, n.° 3.

F.

FAGRET, Jardinier en chef chez M. Foucault de Pavant, à Glatigny, près Versailles.

FAURE, Professeur de mathématiques au Collége royal, Membre de la Société des Sciences naturelles de Seine-et-Oise, avenue de Saint-Cloud, n.° 21.

FESSARD, Propriétaire, rue de Noailles, n.° 14.

FOURNIER (le Général), Membre de la Légion-d'Honneur, impasse des Gendarmes.

FRANCOLIN, Propriétaire, boulevard de la Reine, n.° 57.

FREMY, Propr., Memb. de la Lég.-d'Honn., Secr. perp. de la Société royale d'Agr. de Seine-et-Oise, etc., rue de la Paroisse, n.° 11.

FRESQUIENNE (le Baron de), Membre de la Légion-d'Honneur Propriétaire, place d'Armes, n.° 9.

FREVILLE LE VINGT, rue des Caves, à Sèvres (Seine-et-Oise).

FRICOTTÉ, Membre de la Légion-d'Honneur, Propriétaire, rue des Réservoirs, n.° 23 *bis*.

G.

GAUGUIN, Receveur municipal, avenue de Saint-Cloud, n.° 71.

GERDOLLE, Rentier, rue Saint-Louis, n.° 21.

GODAT, Horticulteur-Maraîcher, rue de Bonne-Aventure.

GONDOUIN, Horticulteur-Pépiniériste, Grainier, rue de la Paroisse

GUÉRIN, Sous-Inspecteur des Forêts de la Couronne, à la Lanterne, près la Ménagerie.

GUILLEMIN, Docteur en médecine, rue du Marché-Neuf, n.° 7.

GUILLAUMOT, Économe de l'École royale militaire de Saint-Cyr, Membre de la Légion-d'Honneur et de la Société royale d'Agriculture de Seine-et-Oise, à Saint-Cyr (Seine-et-Oise.)

GUYART, Serrurier-Mécanicien, Maire de Noisy, à Noisy-le-Roi (Seine-et-Oise.)

H.

HAUMÉ (Pierre), Professeur de comptabilité commerciale, avenue de Saint-Cloud, n.° 52.

HAUMÉ, rue de Noailles, n.° 31.

HOUSSEAU, Chef de Bataillon, rue de Montreuil, 44.

HUOT, Bibliot. de la ville de Versailles, Membre de plusieurs Sociétés savantes nationales et étrangères, rue de Gravelle, n.° 4.

J.

JAQUELIN, ancien Conservateur des forêts de l'État, rue d'Angivillers, n.° 19.

JESSÉ aîné, Propriétaire, rue du Jardin des Plantes, n.° 24.

JOURDAIN DE MUISON, Propriétaire, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n.° 24, à Paris.

JOUVENCEL (le chevalier de), Membre de la Lég.-d'Honn. et de la Société royale d'Agriculture de Seine-et-Oise, rue Maurepas.

KERSALAUN (le Marquis de), Colonel, Membre de la Légion-d'Honneur, rue des Tournelles, n.° 21.

L.

LABBÉ, Pharmacien, Membre de la Société des Sciences naturelles de Seine-et-Oise, rue de la Paroisse, n.° 117.

LABORIE (le chevalier), Membre de la Légion-d'Honneur, Chef d'Escadron, rue du Potager, n.° 1.

LACROIX, Agent-Voyer en chef du département, Membre de plusieurs Sociétés savantes, rue Neuve, n.° 47.

LAGARDE, Propriétaire à Louveciennes (Seine-et-Oise.)

LANGLOIS, Chef de bureau des Contributions à la Mairie, rue d'Anjou, n.° 80.

LAUMEAU, Taillandier, rue de la Pourvoirie, n.° 11.

LAURENT, Propriétaire, place du Vieux-Marché, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise.)

LAVOIE, Horticulteur, rue des Chantiers.

LEBRUN, Directeur de l'École Normale de Versailles.

LEBRUN, Horticulteur-Pépiniériste, à Buc (Seine-et-Oise.)

LECOCQ, Jardinier en chef de la Société d'Horticulture de Paris, rue Taranne, n.° 10, à Paris.

LEDUC, Pharmacien, Naturaliste, Membre de plusieurs Sociétés savantes, rue de la Paroisse, n.° 33.

LEFEBVRE, Pharmacien, Membre de la Société des Sciences naturelles de Seine-et-Oise, rue Royale.

LEFEBVRE, Propr. à Vaujours, canton de Gonesse (Seine-et-Oise.)

LEFEBVRE Père, Propriétaire, rue de Pologne, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise.)

LEGEAS, Horticulteur-Pépiniériste, rue de Montreuil.

LELIEUR DE VILLE-SUR-ARCE (le Comte), Membre de la Légion-d'Honneur, ancien Administrateur des Parcs et Jardins royaux, rue Saint-Martin, aux Étangs-Gobert.

LE ROI, Docteur en médecine, Membre de plusieurs Sociétés savantes, rue de la Paroisse, n.° 1.

LEROUX, Horticulteur-Fleuriste, rue d'Angoulême.

LESIEUR, ancien Avoué, Propriét., avenue de Saint-Cloud, n.° 48.

LIXON, Officier supérieur au Corps royal du Génie, Membre de la Légion-d'Honneur, rue de Vergennes, n.° 10.

LUCOT DE HAUTERIVE, Propriét, boulevard de la Reine, n.° 111.

M.

MADELINE, Jardinier en chef chez M. Boursault, rue Porte-de-Buc.

MATHIEU, Colonel d'artillerie, Membre de la Légion-d'Honneur, boulevard du Roi, n.° 15.

MEMBRÉ, chef d'Instit., avenue de Saint-Cloud, carrefour Montreuil.

MERLIN DE THIONVILLE (Baron), Membre de la Légion-d'Honneur, Général, rue Montbauron, n.° 8.

MICHAUX, Maréchal-de-Camp du Génie, Membre de la Légion-d'Honneur, rue de Vergennes, n.° 6.

MICHEL, Colonel, Commandeur de la Légion-d'Honneur, rue Sainte-Victoire, n.° 6.

MONTALANT-BOUGLEUX, Imprimeur, Membre Titulaire de la Société des Sciences morales, avenue de Sceaux, n.° 4.

MORLIÈRE, rue des Missionnaires, n.° 5.

MULLER, rue Sainte-Victoire, n.° 4.

N.

NÉGLET, Architecte, Membre de plusieurs Sociétés savantes, avenue de Saint-Cloud, n.° 48.

NOBLE, Médecin en chef de l'Hospice royal de Versailles, Membre de la Légion-d'Honneur et de plusieurs Sociétés savantes, rue de la Paroisse, n.° 1.

NOBLE Fils, Docteur en médecine, rue de la Paroisse, n.° 119.

P.

PAJARD, Jardinier en chef du Jardin des Plantes de Versailles, rue de Jouvencel, n.° 11.

PANSERON, Horticulteur-Pépiniériste, rue Porte-de-Buc.

PASQUIER Fils, Propriétaire-Cultivateur, Membre de la Société royale d'Agriculture et Secrétaire du Comice agricole de Seine-et-Oise, à Guyancourt (Seine-et-Oise.)

PETIT, Propriétaire, ancien Pharmacien, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Corbeil (Seine-et-Oise.)

PHILIPPAR (Fr.), Professeur de culture à l'Institut agronomique de Grignon et à l'École Normale de Versailles, Directeur du Jardin des Plantes de Versailles, etc., à l'École Normale.

PIOT, Jardinier en chef chez M. Leger, Propriétaire à Ville-d'Avray (Seine-et-Oise.)

POISSON, Marchand de Farine, place du Vieux-Marché, n.° 3, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise.)

PRÉVOST, avenue de Paris, n.° 48.

PRÉVOST, Jardinier chez M. Francœur, Maire de Châtillon-Viry, par Fromenteau (Seine-et-Oise).

PRONVILLE (de), Membre de plusieurs Sociétés savantes, rue Saint-Antoine, n.° 24.

R.

RABOURDIN (Antoine), Propriétaire-Cultivateur, Membre de la Société royale d'Agriculture de Seine-et-Oise, à Villacoublay, près Velizy (Seine-et-Oise).

RABOURDIN, Propriétaire-Cultivateur, Membre de la Société royale d'Agriculture de Seine-et-Oise, à Buc (Seine-et-Oise.)

RAISON (Sulpice), Jardinier en chef chez madame Jouet, à Ville-d'Avray (Seine-et-Oise.)

RASTIGNAC (le comte de), Membre de la Légion-d'Honneur, de la Société d'Horticulture de Paris et de la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, rue de Maurepas, n.° 6.

REBOUL-BERVILLE (de), ancien Magistrat, Membre de la Légion-d'Honneur, Propriétaire, rue de Gravelle, n.° 2.

REMILLY, Membre de la Chambre des Députés, Maire de Versailles, place Hoche, n.° 3.

ROCH, Sous-Intendant militaire, Membre de la Légion-d'Honneur, rue des Réservoirs, hôtel du Gouvernement.

ROBIN, Directeur du Mont-de-Piété, à la Bibliothèque.

ROTTANGER, Maire de Rueil (Seine-et-Oise.)

S.

SALTER, Horticulteur-Fleuriste, Membre de plusieurs Sociétés horticoles, avenue de Picardie.

SAINTE-JAMES (de), Avocat, rue Royale, n.° 60.

SEGUI, Architecte du Roi, Inspecteur des Eaux, rue des Bons-Enfants, n.° 1.er.

SOMMESSON, Propriétaire, avenue de Paris, n.° 9.

SYLVAIN-CAUBERT, Propriétaire, Membre de la Légion-d'Honneur, de la Commission administrative des Hospices civils de Paris, etc., boulevard Saint-Martin, n.° 9, à Paris.

T.

TAPHINON, Conseiller de Préfecture, Membre de la Légion-d'Honneur, Propriétaire, aveuue deParis, n.° 55.

TATIN, Propriétaire, rue de Montreuil, n.° 34.

TAVERNIER, Membre du Bureau de Bienfaisance, rue des Réservoirs, n.° 19.

THÉRY, Officier de l'Université, Proviseur du Collége royal de Versailles, Memb. de la Lég.-d'Honn., et Memb. Titulaire de la Société des Sciences morales, etc., au Collége royal de Versailles.

THÉVENOT, Membre de la Légion-d'Honn., avenue de Paris, n.° 55.

THIBAUT, Docteur en médecine, place Hoche, n.° 6.

THIROUX, Memb. de la Lég.-d'Honn., Capitaine d'artillerie, Prof. de mathém. à l'École royale militaire de Saint-Cyr (Seine-et-Oise.)

THUÉ DE BEAUVOIS, Propriétaire, rue des Condamines.

THUREAU, Propriétaire à Louveciennes (Seine-et-Oise.)

TRUFFAUT, Horticulteur-Primeuriste, rue des Chantiers, n.° 34.

TRUFFAUT Fils, Horticulteur, rue des Chantiers, n.° 34.

USQUIN, Propriétaire, Membre de la Lég.-d'Honn. et de la Société royale d'Agriculture de Seine-et-Oise, rue Montbauron, n.° 18.

V.

VARINOT, Membre de la Légion-d'Honneur, Secrétaire en chef de la Mairie de Versailles, à l'Hôtel-de-Ville.

VIARD, Propriétaire, rue Sainte-Adélaïde, n.° 11.

VIDAL, Entrepreneur de maçonnerie, rue des Réservoirs, n.° 8.

WATHIEZ (le Général), Membre de la Légion-d'Honneur, avenue de Sceaux, impasse des Chevau-Légers, n.° 2.

WORS, Pasteur, rue des Réservoirs, n.° 19.

Membres Associés.

MM.

FROMAGEOT, Amateur, rue Maurepas, n.° 17, et à Paris, rue Grange-aux-Belles, n.° 4.

LAFFAY, Horticulteur à Bellevue (Seine-et-Oise.)

LASERRE, Jardinier en chef chez madame la Comtesse de Bonneval, avenue de Paris, n.° 36.

RAISON (Sulpice) Fils, Jardinier à Enghien-les-Bains, près Montmorency (Seine-et-Oise.)

Dames Membres Associées.

CANILLAC (madame la Comtesse de), avenue de Sceaux, n.° 9.

DIDIER (madame de SAINT-), boulevard de la Reine, n.° 17.

DOUMERC (madame), Propriétaire, rue Bon-Conseil, n.° 2.

DUTOT (madame), boulevard du Roi.

FURTADO (madame de), Propriétaire, au château de Rocquencourt (Seine-et-Oise.)

HOCQUART (madame la Comtesse de), Propriétaire à Louveciennes (Seine-et-Oise.)

HOUDOUARD (madame), avenue de Paris, n.° 18.

HUBBARD (madame), rue Saint-Lazare, n.° 90, à Paris.

LECHAUDIETTE (madame), Propriétaire, avenue de Paris, n.° 22.

MACHADO (madame), avenue de Paris, hors barrière.

MALLET (mademoiselle) aînée, Propriétaire à Louveciennes (Seine-et-Oise.)

MALLET (mademoiselle) jeune, Propriétaire à Louveciennes (Seine-et-Oise.)

NAU (madame), Propriétaire, rue Duplessis, n.° 85 *bis*.

SITIVAUX (madame), Botaniste, avenue de Saint-Cloud, n.° 87 *ter*.

Correspondants.

MM.

BEAUCANTIN (Émile), Conservateur du Jardin Botanique d'Evreux, Professeur de botanique et d'horticulture à Évreux (Eure.)

BERIGNY (A.-L.), Docteur en médecine, Membre de plusieurs Sociétés savantes, Médecin de l'Hôtel-Dieu de Meulan, à Meulan (Seine-et-Oise.)

BONNAFOUS (Mathieu), Memb. de la Lég.-d'Honn., Corresp. de l'Inst. de France, Directeur du Jardin royal de Turin, à Turin (Savoie.)

CAMUZET, Jardinier en chef des Pépinières au Jardin du Roi, à Paris.

CHAUVIÈRE, Horticulteur-Fleuriste, Membre de la Société royale d'Horticulture de Paris, rue de la Roquette, n.° 104, à Paris.

DAGONET, Docteur en Médecine, Directeur de la maison des Aliénés du département de la Marne, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Châlons-sur-Marne.

DELAIRE (F.), Jardinier en chef du Jardin Botanique d'Orléans, Membre de plusieurs Sociétés horticoles, à Orléans (Loiret.)

DUFLOT, Conservateur du Jardin des Plantes d'Amiens (Somme.)

FLEURY aîné, Horticulteur, Secrétaire de la Société des Conférences horticoles pratiques de Meulan, à Meulan (Seine-et-Oise.)

GIRARDIN (J.-P.-L.), Chevalier de la Légion-d'Honneur, Professeur de chimie agricole et industrielle de la ville de Rouen, Membre de plusieurs Sociétés savantes, rue du Duc-de-Chartres, n.° 12, à Rouen (Seine-Inférieure.)

LECOQ, Directeur du Jardin des Plantes et Professeur d'histoire naturelle de la ville de Clermont, Membre de plusieurs Sociétés savantes à Clermont (Puy-de-Dôme.)

MACIET, Notaire honoraire, Secrétaire de la Société d'Horticulture de Meaux, Membre de la Légion-d'Honneue et de plusieurs Sociétés savantes, Propriétaire à Meaux (Seine-et-Oise.)

MANDEL (Ch.), Avocat de la Cour Royale de Paris, Président de la Société d'Horticulture de Nancy, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Nancy (Meurthe.)

MASSÉ, Jardinier en chef du Jardin des Plantes de Rochefort, à Rochefort.

MILLET, Secrétaire de la Société d'Agriculture et des Arts d'Angers, Président du Comice horticole de Maine-et-Loire, Membre de plusieurs Sociétés savantes, Propriétaire à Angers (Maine-et-Loire.)

PÈRE (Alexis), Horticulteur à Montreuil (Seine.)

PINSAR, Graveur, Membre de la Société royale d'Horticulture de Liége, à Liége (Belgique.)

PREVOST, Horticulture-Pépiniériste, Membre de plusieurs Sociétés

savantes, au Bois-Guillaume, près Rouen (Seine-Inférieure).

RAFFENEAU DE LILE, Membre de la Légion-d'Honneur, Docteur en médecine, Directeur du Jardin des Plantes et Professeur de botanique de la Faculté de médecine de Montpellier, corresp. de l'Académie des Sciences, etc., à Montpellier (Hérault.)

SERINGE, Directeur du Jardin des Plantes de Lyon, et Professeur de botanique de la Faculté des Sciences de Lyon, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Lyon (Rhône.)

SOUBEIRAN (Eug.), Chevalier de la Légion-d'Honneur, Professeur de pharmacologie à la Pharmacie centrale, et de Physique à l'École de pharmacie, Pharmacien en chef des Hôpitaux et Hospices civils de Paris, Membre de l'Académie de médecine, etc., etc., à Paris, à la Pharmacie centrale des Hôpitaux civils.

Sociétés Correspondantes.

Société des Conférences horticoles pratiques de Meulan (Seine-et-Oise.)

Société d'Horticulture de Meaux (Seine-et-Marne.)

Société d'Agriculture de Saint-Omer (Pas-de-Calais.)

Société royale et centrale d'Agriculture de la Seine (Paris).

Société royale d'Horticulture de Paris (Seine.)

Société royale d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise (Versailles.)

Société des Sciences naturelles de Seine-et-Oise (Versailles.)

Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise (Versailles.)

Société nantaise d'Horticulture à Nantes (Loire-Inférieure.)

Société d'Horticulture de Caen, à Caen (Calvados.)

Société royale d'Agriculture et des Arts de Douai, à Douai (Nord.)

Société d'Agriculture et d'Horticulture de Maine-et-Loire (Angers.)

Société d'Horticulture d'Orléans, à Orléans (Loiret.)

Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure (Rouen).

Société d'Agriculture de la Marne (Châlons-sur-Marne.)

Académie d'Agriculture, d'Horticulture et des Arts utiles de Lyon (Rhône.)
Société d'Agriculture de Nancy (Meurthe.)
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Limoges (Haute-Vienne.)
Société d'Horticulture d'Anvers (Belgique.)
Société d'Agriculture et de Botanique de Louvain (Belgique.)
Société royale d'Horticulture de Liége (Belgique.)

Membres du Bureau.

MM.

AUBERNON, Préfet, Président d'honneur.
DEMANCHE, Président Titulaire.
DUVAL Père, Vice-Président.
FR. PHILIPPAR, Secrétaire-Général.
TRUFFAUT Fils, Secrétaire-Adjoint.
BERTIN, Trésorier.
DUVAL Fils, Trésorier-Adjoint.
LE ROI, Bibliothécaire-Archiviste.
HUOT, Bibliothécaire-Adjoint.

Membres composant le Conseil d'Administration.

MM. DEMANCHE, DUVAL Père, PHILIPPAR, TRUFFAUT Fils, BERTIN, DUVAL Fils, LE ROI, HUOT, l'Abbé CARON, JAQUELIN, LEGEAS, le Général MICHAUX.

Le Secrétaire-Général,
FR. PHILIPPAR.

FIN.

TABLE

DES MATIÈRES.



Pages.

FIN DE LA TABLE.